

L'Afrique et les ODM sur l'eau et l'assainissement

Un état des lieux dans seize pays africains

Décembre 2006

L'Afrique et les ODM sur l'eau et l'assainissement - Un état des lieux dans seize pays africains

Crédits photos : Still Pictures



Une initiative régionale de



L'Afrique et les ODM sur l'eau et l'assainissement

Un état des lieux dans seize pays africains

Décembre 2006

Une initiative régionale de





Table des matières

Avant-propos	v
Introduction	vi
Bénin	1
Burkina Faso	7
Congo, République démocratique du	13
Éthiopie	19
Ghana	25
Kenya	33
Madagascar	39
Malawi	45
Mauritanie	51
Mozambique	57
Niger	63
Ouganda	69
Rwanda	77
Sénégal	85
Tanzanie	93
Zambie	101



Avant-propos



L'Afrique est-elle bien partie pour réduire de moitié d'ici 2015 le pourcentage de la population qui n'a pas accès à un approvisionnement en eau potable et à un système d'assainissement de base ? Telle est l'une des questions essentielles à laquelle s'est efforcé de répondre le Conseil des ministres africains chargés de l'eau (AMCOW) afin d'aider les pays dans leur travail de mesure et de suivi des progrès accomplis en direction des ODM et des objectifs mondiaux du SMDD.

Conscient du défi colossal que représentent les objectifs de développement pour le Millénaire relatifs à l'eau et à l'assainissement, l'AMCOW a travaillé avec des partenaires locaux pour rassembler des données à jour, afin que les dirigeants africains et que les organismes d'aide puissent évaluer les progrès réalisés et disposer d'éléments de comparaison pour analyser les différentes situations nationales et identifier les mesures correctives qui s'imposent.

Cet état des lieux est le fruit d'une collaboration entre l'AMCOW, la Banque africaine de développement, l'initiative de l'Union européenne en faveur de l'eau, le Programme des Nations unies pour le développement, le Programme eau et assainissement-Afrique, et la Banque mondiale. Ce qui caractérise cet état des lieux, c'est le fait que les données et les évaluations sont tirées de sources d'information locales et que les évaluations ont fait l'objet de larges consultations avec les administrations publiques et les parties prenantes du secteur, y compris avec les organismes donateurs.

Pour l'AMCOW, cet état des lieux doit permettre d'élaborer des programmes nationaux mieux conçus, répondant aux besoins et axés sur les résultats. Il doit également favoriser la coordination des programmes et des projets engagés dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, afin de faire un meilleur usage des fonds existants et de mobiliser de nouveaux moyens financiers — là où cela s'avère nécessaire — en se basant sur l'analyse des problèmes constatés. Il doit améliorer par ailleurs la coopération dans la mise en œuvre des programmes et projets grâce à des exercices d'examen par les pairs et d'évaluation stratégique.

Enfin, cet état des lieux doit aider les pays d'Afrique à établir leurs priorités nationales en tenant compte des objectifs mondiaux fixés en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement, au niveau des politiques publiques, des réformes institutionnelles et des allocations de ressources, ainsi qu'à rapprocher les efforts nationaux des cadres d'intervention qui existent à l'échelon régional.

Maria Mutagamba

Présidente du Conseil des ministres africains chargés de l'eau, Ouganda

Décembre 2006

Bénin
Burkina Faso
Congo, République démocratique du
Éthiopie
Ghana
Kenya
Madagascar
Malawi
Mauritanie
Mozambique
Niger
Ouganda
Rwanda
Sénégal
Tanzanie
Zambie



Bénin
Burkina Faso
Congo, République démocratique du
Éthiopie
Ghana
Kenya
Madagascar
Malawi
Mauritanie
Mozambique
Niger
Ouganda
Rwanda
Sénégal
Tanzanie
Zambie

Introduction

En Afrique subsaharienne plus qu'ailleurs, les pays se heurtent à de terribles difficultés en voulant assurer au plus grand nombre l'accès à une source d'eau potable et à un système d'assainissement de base. La région est en retard par rapport au reste du monde sur le plan des objectifs de développement pour le Millénaire (ODM) relatifs à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement, qui visent à réduire de moitié d'ici 2015 le pourcentage de la population n'ayant pas accès à une source d'eau potable et à un système d'assainissement de base. Malgré certains progrès remarquables enregistrés en direction des ODM, le continent dans son ensemble a besoin d'une mobilisation plus ciblée sur les objectifs mondiaux.

La plupart des pays africains ont élaboré des plans d'action dans l'optique d'atteindre les ODM sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement, mais ces plans n'existent souvent que sur le papier et ne sont ni portés par les pays, ni activement mis en œuvre. En outre, le manque de concordance entre les différents plans nationaux fait qu'il est difficile pour les responsables politiques de mesurer et de suivre les progrès. Face à ce constat, un processus de recadrage national des actions dirigées sur ces ODM a été engagé à l'échelle du continent par le Conseil des ministres africains chargés de l'eau (AMCOW), sous la forme de feuilles de route, pour aider la réalisation de ces objectifs et permettre d'exploiter davantage les enseignements tirés, et d'élaborer des mécanismes d'appui mieux adaptés. Les feuilles de route ont été conçues comme des schémas de planification et comprennent des programmes d'investissements stratégiques visant à mettre les plans nationaux actuels en phase avec les ODM et à les accélérer.

Dans cette optique de recadrage, un état des lieux a été réalisé afin d'évaluer la manière dont les feuilles de route sont mises en œuvre dans seize pays d'Afrique, et de faire un bilan à la mi-2006 des progrès accomplis par rapport aux objectifs en matière d'eau et d'assainissement. Cette initiative engagée sous les auspices de l'AMCOW a bénéficié de l'appui du Programme Eau et Assainissement-Afrique (PEA-Afrique), en collaboration avec la Banque africaine de développement, l'Initiative de l'Union européenne en faveur de l'eau, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale.

Le présent état des lieux est constitué de différents rapports nationaux établis selon un processus de consultation, de collecte de données par des spécialistes locaux du secteur, de discussion approfondie avec les parties concernées par le secteur dans les pays, et de validation par les principales administrations sectorielles nationales. Parce qu'il utilise un format concerté et standardisé, il permet d'avoir une vue d'ensemble du secteur à partir de ces rapports nationaux, et de disposer d'éléments de comparaison pour analyser les différentes situations nationales et prendre les mesures correctives qui s'imposent.

Contrairement à d'autres rapports de situation sur les ODM qui s'intéressent essentiellement au taux de couverture de la population pour l'accès à l'eau et à l'assainissement, le présent état des lieux examine aussi le niveau de *préparation* des pays pour atteindre leurs objectifs, leurs besoins et déficits de financement, la *viabilité* du secteur, et formule des recommandations sur les mesures que chaque pays doit prendre pour améliorer ses résultats.

Ce document présente sous une forme accessible des informations de qualité sur le travail accompli pour atteindre les objectifs, en se fondant sur les meilleures données disponibles et validées par les pays concernés. Pour une bonne part, il s'agit d'une analyse réalisée par les pays eux-mêmes sur l'avancement de leurs propres Feuilles de route par rapport aux ODM. Au moyen d'un format standard, le présent document permet aux pays de vérifier comment les mesures qu'ils se sont engagés à prendre pour préparer et mobiliser le secteur se sont concrétisées. Ces mesures consistent en particulier à identifier l'organisme chef de file dans chaque sous-secteur, à veiller à ce que toutes les parties concernées soient impliquées et consultées, à créer un plan d'action ciblé sur les ODM, et à mobiliser des ressources financières. Entre autres.



Un autre élément très important de l'état des lieux est la projection du taux de couverture pour l'eau et l'assainissement dans chaque pays à l'horizon 2015. Cette projection a été calculée à partir des données de 1990 et de celles d'une année intermédiaire fournies par les pays participants, avant d'être comparée à la couverture prévue par les pays. Bien que ces objectifs soient généralement basés sur les ODM relatifs à l'eau et l'assainissement, ils peuvent différer des ODM employés par l'UNICEF et l'OMS pour tout un ensemble de raisons : les pays peuvent utiliser des chiffres de couverture différents pour l'année de référence (1990) ou se servir d'une autre année de référence ; les pays peuvent avoir des objectifs différents pour les populations rurales et urbaines ; les pays peuvent considérer que les ODM de l'UNICEF sont trop ambitieux et vouloir fixer des objectifs nationaux plus réalistes ; à l'inverse, un certain nombre de pays définissent des objectifs supérieurs aux ODM.

Toutefois, ces projections présentent plusieurs limitations et partent du principe que les augmentations (ou les diminutions) des taux de couverture vont rester les mêmes qu'entre 1990 et l'année intermédiaire, et que le rythme d'augmentation va être linéaire jusqu'en 2015. Malgré ces limitations, les projections ont constitué des outils de comparaison utiles.

Le présent état des lieux dresse un bilan rapide des progrès réalisés par les seize pays et montre dans quelle mesure ils ont avancé en direction de leurs objectifs sectoriels, ainsi que les domaines dans lesquels ils doivent redoubler d'efforts. Il en ressort que très peu de pays affichent un niveau de préparation élevé, et qu'un grand nombre est très loin d'être préparé à relever les défis du secteur. Les informations fournies sur l'état de préparation des secteurs de l'eau et de l'assainissement sont complétées par une grande quantité de données sur le financement du secteur, incluant les besoins d'investissements tant pour l'installation de nouveaux équipements que pour la rénovation d'équipements existants. La détermination des pays à atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement est illustrée par l'examen du volume des investissements publics planifiés, obtenu à partir des plans d'investissements, des documents budgétaires et des rapports des projets.

Afin de déterminer les progrès à faire pour atteindre les objectifs, on calcule l'augmentation nécessaire des capacités dans le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. Pour cela, on prend le taux d'augmentation annuel de la couverture de la population pendant la période comprise entre 1990 et l'année intermédiaire, et le taux d'augmentation qui serait nécessaire pour atteindre les ODM, en tenant compte de la croissance démographique. Le ratio de ces deux nombres représente l'augmentation nécessaire des capacités. Il apparaît clairement que beaucoup de pays ne disposent pas des capacités requises, en termes de nouveaux habitants desservis chaque année, pour atteindre les objectifs. Toutefois, certains pays vont non seulement y parvenir mais aussi les dépasser, et l'état des lieux met en évidence les domaines dans lesquels ils ont progressé : une planification réaliste et solide, l'établissement d'une institution chef de file, ou des investissements suffisants, entre autres.

Autre originalité : l'état des lieux propose une évaluation quantitative de la viabilité du secteur et des sous-secteurs, destinée à prévoir si, au-delà des simples chiffres de couverture, les gains obtenus ont des chances de durer. Pour procéder à cette évaluation, on a posé aux responsables sectoriels de chaque pays une série de questions portant sur des facteurs de succès généralement reconnus dans le domaine des institutions et des finances du secteur. À partir des réponses recueillies, une note sur 100 a été calculée pour chaque domaine, et une note globale a été attribuée avec un coefficient de 70 % pour les facteurs institutionnels et de 30 % pour les facteurs financiers.

Il est particulièrement inquiétant de constater que le secteur de l'assainissement, et plus spécialement celui de l'assainissement rural, reste à la traîne par rapport à celui de l'approvisionnement en eau. D'autres constats sont préoccupants, dont le fait que la plupart des pays ne sont pas préparés à augmenter leurs capacités autant que nécessaire, et l'incertitude sur la viabilité à long terme des investissements réalisés.

Bénin
Burkina Faso
Congo, République démocratique du
Éthiopie
Ghana
Kenya
Madagascar
Malawi
Mauritanie
Mozambique
Niger
Ouganda
Rwanda
Sénégal
Tanzanie
Zambie





Bénin
Burkina Faso
Congo, République démocratique du
Éthiopie
Ghana
Kenya
Madagascar
Malawi
Mauritanie
Mozambique
Niger
Ouganda
Rwanda
Sénégal
Tanzanie
Zambie

Les seize pays inclus dans l'état des lieux de 2006 sont ceux où les pouvoirs publics avaient manifesté un intérêt pour ce processus de diagnostic, où des ressources financières et humaines étaient disponibles pour réaliser la collecte des données, et où le besoin se faisait sentir de soutenir la réalisation des objectifs.

Malgré les difficultés rencontrées pour obtenir des données fiables d'un éventail aussi vaste de pays et d'organismes, l'état des lieux a fait la preuve de son utilité en tant qu'outil de comparaison et d'analyse utilisable par les responsables sectoriels africains et les organismes d'aide pour évaluer l'avancement des Feuilles de route vers les ODM. Il pourrait être réexaminé et mis à jour périodiquement.

Piers Cross

Chef d'équipe du Programme eau et assainissement-Afrique (PEA-Afrique)

Bénin



A. Point sur les ODM

1. Le Bénin est-il sur la bonne voie pour atteindre les ODM sur l'eau et l'assainissement ?

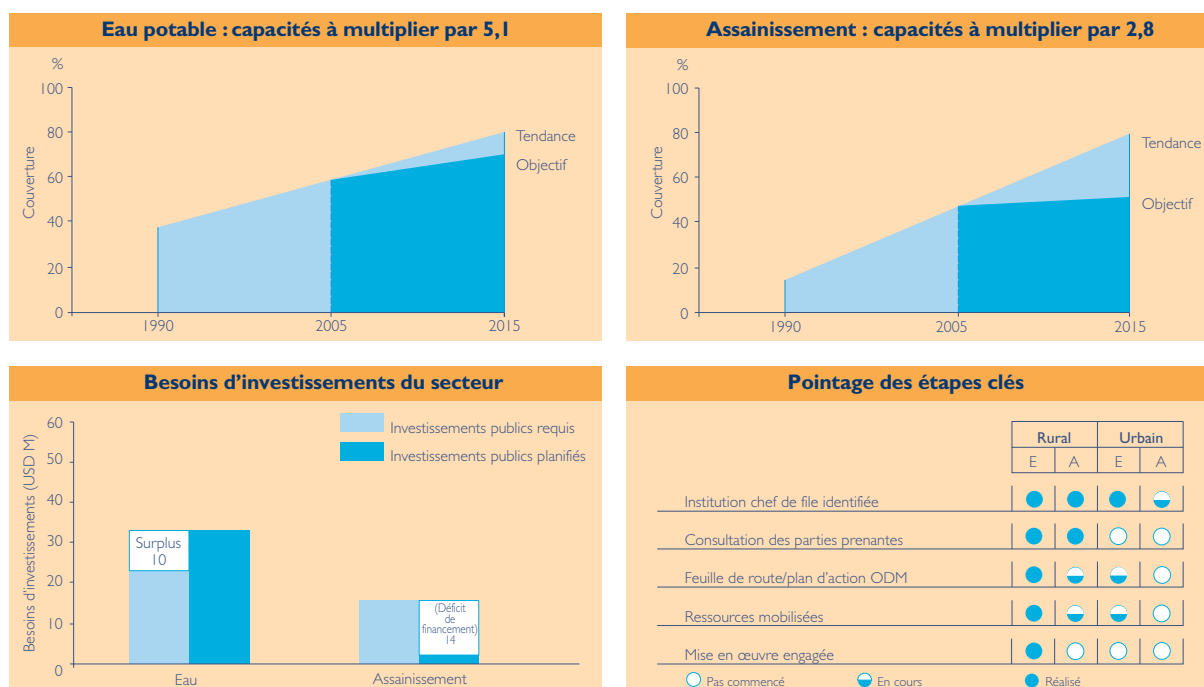
Fin 2005, 48 % de la population du Bénin avait accès à une source d'eau potable, et 40 % avait accès à un système d'assainissement. Pour atteindre les ODM d'ici 2015, 4 millions d'habitants supplémentaires devront avoir accès à une source d'eau potable, et 3,8 millions à un système d'assainissement. Si ces objectifs sont réalisés, près de 3,3 millions n'auront toujours pas accès à une source d'eau potable, et 4 millions ne disposeront toujours pas d'un système d'assainissement. Pour atteindre les ODM, les capacités actuelles doivent être multipliées par 5,1 pour l'approvisionnement en eau, et par 2,8 pour l'assainissement. Le Bénin est tout à fait en mesure d'atteindre les ODM, en particulier dans le sous-secteur de l'approvisionnement en eau des zones rurales (où les capacités ont progressé rapidement depuis 2002 – elles ont plus que doublé entre 2002 et 2004), et peut-être aussi dans celui de l'assainissement, si le pays parvient à équiper chaque année près de 300 000 personnes supplémentaires (principalement en milieu rural) pendant les dix prochaines années.

2. Principaux enjeux

Ces dernières années, le sous-secteur rural a fait d'énormes progrès au Bénin en mettant en place une stratégie cohérente et une approche-programme comportant des projections d'investissement et un dispositif de suivi et d'évaluation. La principale difficulté paraît être celle d'augmenter les capacités pour maintenir le rythme actuel de 1 350 nouveaux points d'eau par an. D'autres problèmes majeurs doivent être résolus, parmi lesquels :

- La réalité de la décentralisation, car la plupart des municipalités de création récente n'ont pas les compétences nécessaires pour exercer leurs nouvelles attributions, du point de vue opérationnel, mais aussi de la gestion des ressources financières.
- Dans les villes, il est indispensable de renforcer les fonctions de planification et de gestion à la SONEB (la compagnie des eaux nationale) dans les mois et les années à venir. La SONEB doit être aidée, en

Repères



Note : Les graphiques et les tableaux sont basés sur les données disponibles concernant le taux de couverture et les besoins d'investissements du secteur, et sur les analyses du Programme Eau et assainissement.

Objectifs de couverture et besoins d'investissements											
		1990	2005	2015	Population supplém. à couvrir (m/an)	Investissements requis			Invest. publics requis	Invest. publics planifiés	Surplus (Déficit de financement)
		Accès (%)	Accès (%)	Accès (%)		Nouveaux équip.	Rénov.	Total			
(milliers de dollars/an)											
Eau	Rural	35	41	68	0,221	11	6	17	16	24	8
	Urbain	44	57	72	0,183	7	3	10	7	10	3
	Ensemble	37	48	68	0,388	18	9	27	23	33	10
Assainissement	Rural	2	19	51	0,215	6	3	9	8	2	(6)
	Urbain	53	64	77	0,166	6	3	10	8	0	(8)
	Ensemble	14	40	51	0,381	12	6	19	16	2	(14)

Source : Gouvernement béninois, 2006

particulier pour élaborer son plan commercial et sa stratégie de financement, tant pour l’approvisionnement en eau et l’assainissement, que pour l’augmentation des services de l’eau dans les zones périurbaines défavorisées.

- Le dispositif de suivi et d’évaluation du secteur doit être renforcé pour permettre de vérifier les progrès réalisés et d’évaluer les résultats à court terme. Ce dispositif doit être étroitement lié à ceux utilisés pour suivre les résultats des mesures de réduction de la pauvreté, et porter une attention toute particulière aux relations entre l’assainissement et la santé.

B. État de préparation du secteur

I. Stratégies nationales

Le secteur de l’eau est subdivisé au Bénin en un sous-secteur rural et en un sous-secteur urbain. Dans les zones rurales et les petites villes, une stratégie nationale a été élaborée et appliquée au cours de la décennie 90 dans le cadre d’un programme d’eau et d’assainissement rural (le PADEAR), qui a créé un schéma d’intervention unifié. Récemment, la stratégie a été recentrée sur la réalisation des ODM et s’appuie sur les principes suivants : répondre aux besoins, décentraliser la prise de décision, assurer le recouvrement des coûts, obtenir la participation du secteur privé et renforcer les pouvoirs centraux dans leur rôle de coordination et de régulation. Fait intéressant, le sous-secteur des zones rurales et des petites villes a également adopté une approche-programme sous la forme de son Budget-programme par objectif (BPO) pour l’eau qui est en fait un cadre de dépenses à moyen terme, lancé en 2001. Le BPO vise à équilibrer les investissements entre les différents districts du pays, et à suivre les dépenses. La plupart des bailleurs de fonds s’alignent sur le BPO, qui représente environ 90 % des financements pour les zones rurales et les petites villes.

Dans les zones urbaines, la SONEB (Société nationale des eaux du Bénin) est une nouvelle compagnie nationale de services publics chargée de l’approvisionnement des villes en eau. Ce sous-secteur urbain manque d’une stratégie unifiée, bien que des discussions aient été menées fin 2005 pour entamer un processus de planification. L’un des gros problèmes auquel le sous-secteur urbain est confronté concerne la facturation et le financement. On s’attend à ce que deux nouveaux documents d’orientation — un plan d’investissements à long terme (sur 10 ans) et le plan provisoire de développement de la SONEB (sur 5 ans) — permettent de mieux organiser l’ensemble du secteur.

Ces dernières années, le Bénin s’est engagé dans un programme de réformes ambitieux (programme GIRE : gestion intégrée des ressources en eau) qui prévoit la mise à jour de sa Charte de l’eau (la Charte actuelle n’est pas appliquée), la création d’une unité de coordination pour le secteur et d’un Conseil national de l’eau, la rédaction d’une Politique nationale de l’eau et la mise en place de quatre agences intercommunales dans tout le pays. Bien que les documents d’orientation ne soient pas terminés, la Charte de l’eau doit être approuvée d’ici fin 2006, et une version préliminaire de la Politique nationale de l’eau a été publiée. D’autres mesures intéressantes ont été prises, parmi

Mesures à prendre pour améliorer les stratégies nationales

- Développer et adopter une politique nationale de l’eau (pour les zones rurales et urbaines); gestion intégrée des ressources en eau et programme d’assainissement et de promotion de l’hygiène.
- Développer et mettre en œuvre un programme d’assainissement et de promotion de l’hygiène.



lesquelles la Loi sur l'organisation de l'administration territoriale de 1999 qui délègue aux communes la responsabilité de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement.

2. Mécanismes institutionnels

Au Bénin, l'approvisionnement en eau relève du ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Eau. Au sein de ce ministère, la Direction générale de l'eau s'occupe du sous-secteur rural (zones rurales et petites villes) tandis que la SONEB, société publique autonome, est responsable des zones urbaines. La DG Eau joue un rôle important dans la planification et l'exécution des projets, et les associations d'usagers et les municipalités sont chargées de la gestion. Bien que le secteur privé soit présent dans les activités de forage et d'entretien, les cadres institutionnels susceptibles d'encourager la participation du secteur privé dans le secteur rural sont limités. Dans le secteur urbain, la SONEB est une société faisant appel à l'épargne publique qui vise à devenir viable en tant qu'entité autonome. Aucune participation du secteur privé n'est anticipée.

Contrairement à l'approvisionnement en eau, l'assainissement (qui comprend la gestion des déchets solides et liquides) en milieu urbain et rural est géré par un département du ministère de la Santé (la Direction de l'hygiène et de l'assainissement de base, DHAB). La DHAB travaille directement dans des institutions telles que les écoles, les centres de santé et les marchés, et partage la responsabilité de l'assainissement avec la SONEB, les communautés locales, les départements du ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme (MEHU) et le ministère des Travaux publics et des Transports.

Mesures à prendre pour améliorer les mécanismes institutionnels

- Renforcer les municipalités afin qu'elles soient à même de remplir leur mandat.
- Renforcer les divisions locales de la DG Eau et de la DHAB.

3. Financement du secteur

Pour atteindre les ODM, on estime que le Bénin a besoin de 26,8 millions de dollars par an pour l'approvisionnement en eau et de 18,7 millions de dollars par an pour l'assainissement. Sur ces montants, 23,4 millions de dollars devraient venir du secteur public (budget et APD) pour l'approvisionnement en eau, et 15,9 millions de dollars pour l'assainissement. Les investissements publics planifiés s'élèvent à 33,3 millions de dollars pour l'approvisionnement en eau et 1,9 million de dollars pour l'assainissement.

Toutefois, les ressources financières actuelles devraient suffire pour atteindre les ODM dans les zones rurales et dans les petites villes, si le rythme actuel des investissements se poursuit. Une stratégie d'ensemble a été élaborée récemment pour le sous-secteur rural, en phase avec le DSRP, avec un budget clair sur trois ans prévoyant les dépenses de fonctionnement et d'équipement, le niveau des financements internes et externes nécessaires, des objectifs et des indicateurs de suivi et d'évaluation. Mais les antécédents peu concluants du pays en matière de gouvernance et l'insuffisance des mécanismes de responsabilisation peuvent susciter quelques craintes. Ainsi, alors que certains bailleurs de fonds souhaitent adopter une approche-programme pour ce sous-secteur, l'exécution du dernier BPO a montré que les pouvoirs publics tendent à réduire les allocations budgétaires avant la fin de l'exercice. En même temps, la réforme du budget a amélioré la prédictibilité des flux, de sorte qu'ils sont disponibles aux échelles locales au début de l'année. L'État et les collectivités locales financent conjointement les dépenses d'équipement, tandis que les dépenses d'exploitation et d'entretien doivent être entièrement prises en charge par les collectivités locales.

Dans les villes, la situation est moins avancée car la SONEB nouvellement créée va avoir besoin d'un important apport de fonds et de capacités pour développer sa couverture et fournir des services améliorés en milieu urbain. La SONEB est toutefois sur la voie des réformes, avec un Plan provisoire de développement de l'entreprise prévu pour 2006.

Mesures à prendre pour améliorer le financement du secteur

- Augmenter la responsabilisation et la transparence dans le domaine budgétaire, pour étayer l'appui à de nouveaux programmes dans le sous-secteur rural.
- Promouvoir davantage l'assainissement et l'hygiène, en particulier dans les villes.



Viabilité du sous-secteur approvisionnement en eau des zones rurales/petites villes

Institutions											67 %
Finances											73 %
Ensemble											70 %

Axes prioritaires pour améliorer la viabilité

- Manque de capacités dans les districts et à l'échelle locale pour assurer les nouvelles fonctions qui leur ont été attribuées.
- Décentralisation budgétaire insuffisante, qui empêche les autorités de district et les autorités locales d'exercer leurs pouvoirs.

Viabilité du sous-secteur approvisionnement en eau des centres urbains

Institutions											74 %
Finances											51 %
Ensemble											63 %

Axes prioritaires pour améliorer la viabilité

- Absence de stratégie claire pour le sous-secteur urbain en matière d'assainissement.
- Absence d'approche-programme susceptible d'améliorer les résultats.
- Pas de véritable autonomie de la SONEB, qui continue à se reposer sur les subventions gouvernementales.

Viabilité du sous-secteur assainissement urbain

Institutions											89 %
Finances											65 %
Ensemble											66 %

Axes prioritaires pour améliorer la viabilité

- Manque d'attention pour l'assainissement rural, et capacités limitées des services de la DHAB dans les districts, et à l'échelle locale.
- Manque d'attention pour l'assainissement rural dans les budgets publics et chez les bailleurs de fonds.

Viabilité du sous-secteur assainissement urbain

Institutions											76 %
Finances											54 %
Ensemble											65 %

Axes prioritaires pour améliorer la viabilité

- Manque de compréhension sur la nécessité d'équiper les centres urbains de systèmes d'évacuation appropriés.
- Problèmes de financement, surtout pour les canalisations d'évacuation et d'eaux pluviales.
- Augmenter le nombre de latrines publiques, en particulier dans les zones périurbaines.

Bénin



Sigles

APD	Aide publique au développement
BPO	Budget-programme par objectif
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
DG Eau	Direction générale de l'eau
DHAB	Direction de l'hygiène et de l'assainissement de base
DPP	Département de la planification et des projections
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
MEHU	Ministère de l'Environnement, du Logement et de l'Urbanisme
OCS	Observatoire du changement social
ODM	Objectif de développement pour le Millénaire
ONG	Organisation non gouvernementale
PADEAR	Programme d'assistance au développement du secteur de l'alimentation en eau potable et d'assainissement urbain
SIBEAU	Société industrielle d'équipement et d'assainissement urbain (société privée chargée de la gestion des déchets liquides à Cotonou)
SONEB	Société nationale des eaux du Bénin (compagnie des eaux autonome)

Références

1. Gouvernement béninois. Programme budgétaire. 2006
2. Gouvernement béninois. Loi sur l'organisation de l'administration territoriale. 1999
3. Gouvernement béninois. Plan provisoire de développement de la SONEB. 2006
4. Gouvernement béninois. DSRP. 2003
5. Gouvernement béninois. Charte de l'eau. 2006

Burkina Faso



A. Point sur les ODM

1. Le Burkina Faso est-il sur la bonne voie pour atteindre les ODM sur l'eau et l'assainissement ?

Si l'ONEA, compagnie nationale de services publics, continue d'investir et de fonctionner comme elle l'a fait ces dernières années, les ODM relatifs à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement seront probablement atteints dans les zones urbaines. En revanche, compte tenu de la politique publique et des perspectives de financement actuelles, le risque d'échec est grand et même probable dans le secteur rural. En 2005, 8 millions d'habitants, sur les 12,9 millions que compte le Burkina Faso (soit 62,5 %) avaient accès à une source d'eau potable, et 1,4 million (11 %) à un système d'assainissement. Pour atteindre les ODM, 5,8 millions d'habitants supplémentaires devront avoir accès à une source d'eau potable, et 7,9 millions à un système d'assainissement. Cela nécessitera de multiplier les capacités par 2 pour l'approvisionnement en eau et par plus de 6 celles pour l'assainissement. Même si les ODM sont atteints, 3,1 millions de personnes resteront sans accès à une source d'eau potable et 7,7 millions sans accès à un système d'assainissement.

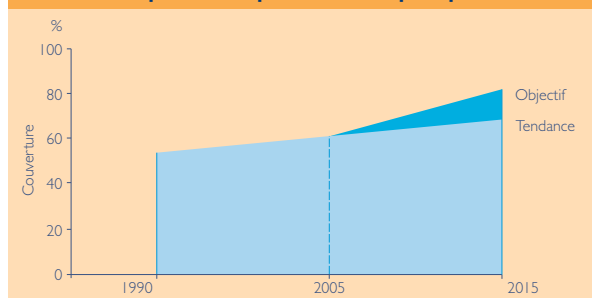
2. Principaux enjeux

La situation paraît être favorable dans le secteur urbain, tant pour l'approvisionnement en eau que pour l'assainissement. Elle est plus préoccupante dans les zones rurales, en particulier dans les villes de plus de 5 000 habitants, où les investissements risquent de ne pas suivre la croissance démographique rapide des dix prochaines années. Certains problèmes majeurs doivent être résolus, parmi lesquels :

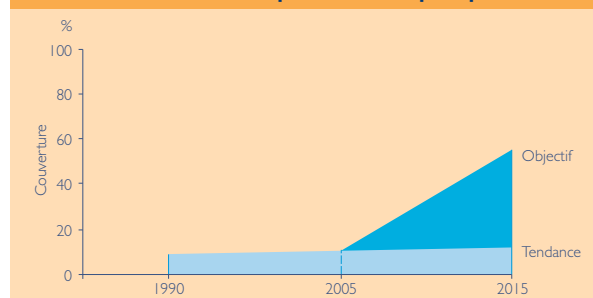
- Le manque de politiques et de lignes directrices en matière d'assainissement, en particulier dans les zones rurales et semi urbaines où la population n'est pas assez importante pour attirer l'ONEA, mais où sa densité justifie l'installation de systèmes d'assainissement complets.
- Le manque de capacités dans les administrations locales, sur le plan des ressources humaines mais aussi des compétences en matière de gestion des finances publiques, de passation de marchés et de gestion de contrats avec des entreprises privées locales. En ce qui concerne la gestion des ressources en eau, des

Repères

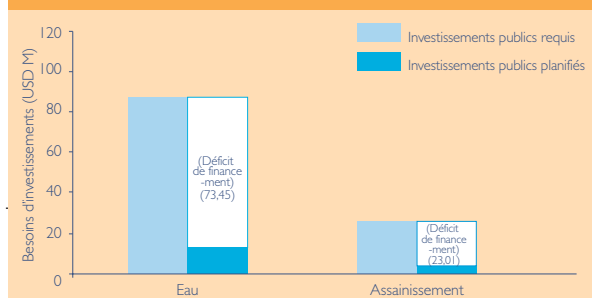
Eau potable : capacités à multiplier par 2



Assainissement : capacités à multiplier par 6



Besoins d'investissements du secteur



Pointage des étapes clés

Étape	Rural		Urbain	
	E	A	E	A
Institution chef de file identifiée	●	●	●	●
Consultation des parties prenantes	○	○	●	●
Feuille de route/plan d'action ODM	●	○	●	●
Ressources mobilisées	●	○	●	●
Mise en œuvre engagée	○	○	●	○

○ Pas commencé ● En cours ● Réalisé

Note : Les graphiques et les tableaux sont basés sur les données disponibles concernant le taux de couverture et les besoins d'investissements du secteur, et sur les analyses du Programme Eau et assainissement.

Objectifs de couverture et besoins d'investissements¹

		1990	2005	2015	Population supplém. à couvrir (m/an)	Investissements requis			Invest. publics requis	Invest. publics planifiés	Surplus (Déficit de financement)
		Accès (%)	Accès (%)	Accès (%)		Nouveaux équip.	Rénov.	Total			
		(%)	(%)	(%)							
Eau	Rural	50	60	80	0,402	62,17	7,83	70	68,96	10,97	(57,99)
	Urbain	74	70	87	0,181	1,48	16,52	18	17,87	2,42	(15,45)
	Ensemble	53	63	82	0,583	63,65	24,35	88	86,83	13,38	(73,45)
Assainissement	Rural	10	10	54	0,575	15,20	1,40	16,60	14,57	0,30	(14,27)
	Urbain	8	14	57	0,213	11,65	-	11,65	11,52	3,67	(7,85)
	Ensemble	9	11	53	0,788	26,85	1,40	28,25	26,97	3,96	(23,01)

Source : Gouvernement Burkinabè, 2006.

moyens doivent être mis en place pour s'assurer que les actions menées localement sont conformes aux stratégies nationales.

- Une coordination insuffisante dans le secteur. Bien qu'une plate-forme ait été créée récemment avec la Feuille de route vers les ODM pour promouvoir le dialogue et la coordination entre les différentes parties concernées, y compris les bailleurs de fonds et les organisations de la société civile, la Direction générale des ressources en eau (DGRE) a besoin d'un soutien important pour gérer, maintenir et poursuivre cette fonction.

B. État de préparation du secteur

I. Stratégies nationales

En mars 2003, le Gouvernement Burkinabè a adopté un Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE). Il s'ajoute à un ensemble d'outils prévus par la loi sur la gestion de l'eau, qui a été adoptée en 2001 et comprend un plan d'action sur l'eau. Actuellement, dans les centres urbains, le Bureau national pour l'eau et l'assainissement (ONEA) met en œuvre les stratégies énoncées dans la stratégie sur l'eau dans 42 villes et petites agglomérations. Dans les zones rurales, la Charte générale des collectivités territoriales de 2004 (CGCT) est très importante puisqu'elle transfère aux collectivités locales la charge de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement à partir de l'année 2009. Compte tenu de la lenteur avec laquelle la décentralisation se met en place au Burkina Faso (les premières élections municipales ont eu lieu en avril 2006) et de l'absence de mécanismes techniques et juridiques permettant de réaliser ce transfert de responsabilité, il est difficile de dire dans quelle mesure la politique nationale sera appliquée. Un plan national d'assainissement est encore en cours d'élaboration et devrait fixer des objectifs ambitieux pour les secteurs urbain et rural. Actuellement, les deux plus grandes villes du pays, Ouagadougou et Bobo Dioulasso, ont adopté des plans stratégiques d'assainissement.

Malgré les cadres instaurés, il y a peu de correspondances entre le secteur de l'eau et le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP). Les fonds affectés à l'approvisionnement en eau sont limités, et l'assainissement reste négligé. La Feuille de route vers les ODM sur l'eau et l'assainissement a pourtant été adoptée en 2005 et prévoit l'élaboration d'une approche-programme pour 2007-2009. Le programme budgétaire vise à améliorer la coordination, à accroître la transparence, à faire correspondre les postes budgétaires avec les objectifs fixés pour le secteur, et à augmenter les apports de fonds.

Mesures à prendre pour améliorer les stratégies nationales

- Établir des correspondances plus fortes entre les stratégies pour le secteur de l'eau et les cadres d'intervention nationaux pour le développement et la réduction de la pauvreté, et entre les stratégies d'approvisionnement en eau et d'assainissement et les budgets.
- La stratégie nationale en matière d'assainissement doit être accompagnée de directives claires sur la manière dont elle sera appliquée à l'échelle locale.

2. Mécanismes institutionnels

Au Burkina Faso, l'approvisionnement en eau et l'assainissement relèvent du ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources halieutiques. La structure institutionnelle actuelle répartit les responsabilités



entre la Direction générale des ressources en eau (DGRE) pour les zones rurales et semi urbaines (moins de 10 000 habitants) et l'Office national pour l'eau et l'assainissement (ONEA), entreprise publique chargée de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement en milieu urbain. La DGRE fonctionne à travers 45 bureaux régionaux, bien que leur capacité d'exécution des programmes soit extrêmement variable. En règle générale, elle est plus élevée dans le cas de projets ou de ressources associés à l'aide internationale. Fait important, les comités de l'eau et les associations d'usagers jouent un rôle majeur dans la gestion des services de l'eau dans les zones rurales et semi urbaines, qu'il s'agisse de forages ou de petits réseaux. Ces groupes bénéficient de l'appui d'ONG locales et internationales, ainsi que d'un secteur privé national modérément développé. Les stratégies nationales visent à accroître l'implication et la participation du secteur privé dans les services de l'eau, en particulier dans le domaine de l'exploitation et de la gestion des équipements.

Au contraire, l'ONEA a la réputation d'être l'une des compagnies de services publics les plus performantes d'Afrique de l'Ouest. Il fonctionne actuellement via un partenariat public/privé instauré avec l'appui de la Banque mondiale, et a mis en place des contrats de gestion déléguée (affermage) sur l'ensemble du territoire.

Mesures à prendre pour améliorer les mécanismes institutionnels

- Renforcer considérablement les capacités des administrations locales dans la perspective du transfert des responsabilités qui doit intervenir en 2009.
- Dans la future stratégie nationale d'assainissement, définir clairement les missions et les responsabilités des acteurs du secteur, tant dans les différents ministères qu'à des niveaux différents.

3. Financement du secteur

Pour atteindre les ODM, le Burkina Faso a besoin de 116,25 millions de dollars par an sur les 9 prochaines années, selon les estimations, dont 88 millions pour l'approvisionnement en eau et 28,25 millions pour l'assainissement. Or, les investissements publics planifiés s'élèvent à 17,76 millions de dollars au total par an, dont 13,33 millions de dollars pour l'approvisionnement en eau et 3,96 millions de dollars pour l'assainissement. Par rapport aux besoins de financements publics pour les zones rurales (68,96 millions de dollars par an en perspective), les fonds débloqués par l'État ces 5 dernières années (sur ses revenus propres et sur l'APD) n'ont pas dépassé 15 millions de dollars par an en moyenne. Sur ce montant, 89 % des dépenses publiques dans le secteur rural se sont faites sur le compte de l'APD internationale. En milieu urbain, l'ONEA a investi en moyenne 30 millions de dollars par an dans l'eau et l'assainissement au cours des 9 dernières années, dont 70 % sont allés au Projet Ziga à Ouagadougou. Sur ce montant, 22 millions ont été consacrés à l'assainissement et au réseau d'égouts. Pour atteindre les objectifs de développement, le sous-secteur rural doit recevoir davantage de financements, mais pas au détriment du sous-secteur urbain. Il reste de gros progrès à faire dans l'assainissement urbain et les réseaux d'égouts, notamment dans les villes de moyenne importance.

Les possibilités d'accroissement des fonds disponibles se limitent à l'augmentation des redevances collectées auprès des usagers, à un meilleur alignement des stratégies nationales sur le processus budgétaire, et à l'obtention de montants d'APD plus élevés. Bien que le recouvrement des coûts dans le secteur eau et assainissement ait un peu progressé, grâce à la microfinance d'un côté, et aux redevances facturées aux usagers de l'autre côté, les habitudes de consommation sont faibles dans les zones semi urbaines et les villes secondaires (entre 5 et 10 litres par jour et par personne), et la volonté qu'ont les usagers de payer est limitée. La tarification de l'ONEA est basée sur des subventions croisées entre usagers (la première tranche est à 0,35 dollar le m³, et la seconde à 0,80 dollar le m³). Compte tenu du faible niveau de consommation des pauvres, l'équilibre financier de l'ONEA reposera soit sur l'augmentation de la consommation d'eau, soit sur l'augmentation des tarifs.

Mesures à prendre pour améliorer le financement du secteur

- Adapter les services d'eau et d'assainissement de manière à améliorer les perspectives de viabilité (les rendre abordables, augmenter la volonté des usagers de payer, choisir des technologies appropriées, etc.).
- Établir des modalités de partenariat entre le secteur public, le secteur privé et la société civile pour améliorer les services d'eau et d'assainissement dans les zones rurales.

4. Suivi et évaluation du secteur

Bien que les stratégies élaborées pour le suivi et l'évaluation du sous-secteur urbain soient solides, le dispositif de suivi et d'évaluation est faible. Les indicateurs d'intrants et de produits ne sont pas clairs et empêchent de suivre facilement l'évolution de l'accès et de la couverture des services. Par ailleurs, il y a peu de contrôle des dépenses permettant de relier les intrants et les produits aux réalisations et aux impacts,



et aucun examen significatif des dépenses publiques n'a été réalisé à ce jour. Le peu de réalité du dispositif de suivi et d'évaluation dans le secteur de l'eau et de l'assainissement montre que le processus de DSRP n'a pas reçu d'informations suffisantes de la part du secteur, ce qui peut expliquer (dans une certaine mesure) le faible niveau de priorité et de financement accordé au secteur.

Adoptée en mai 2005, la feuille de route vers les ODM constitue une avancée importante qui prévoit parmi les priorités de mettre en œuvre un programme de suivi et d'évaluation complet, pour une bonne part en 2006. Bien que seules quelques activités aient démarré, un inventaire exhaustif des infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les zones semi urbaines et rurales, financé par la Banque africaine de développement, a été validé à la mi-février 2006.

Mesures à prendre pour améliorer le suivi et l'évaluation du secteur

- Mettre en place un dispositif d'observation du secteur qui permette de suivre le déroulement des opérations et les résultats ainsi que les facteurs intrant/produit/réalisation, en prévoyant la formation nécessaire pour tous les utilisateurs.
- Veiller à ce que les dépenses publiques soient contrôlées de façon systématique, ce qui favorisera l'adoption d'une approche plus sectorielle.

5. Capacités du secteur

Bien que Ouagadougou soit réputée pour son niveau d'enseignement, de formation et de recherche dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, les capacités nécessaires pour mettre en œuvre les stratégies nationales ciblées sur les ODM restent un défi central. Le manque de capacités se fait sentir dans les fonctions juridiques et administratives au niveau gouvernemental. Un renforcement général des capacités est indispensable à l'échelle locale, particulièrement dans la perspective du transfert des responsabilités programmé pour 2009. Le pays n'a pas assez de personnel qualifié pour planifier, évaluer les besoins, élaborer des projets, lever des fonds, réglementer le secteur et gérer les ressources en eau, ce qui va certainement ralentir ses progrès en direction des ODM.

On trouve pourtant au Burkina Faso beaucoup d'entreprises privées expérimentées dans le domaine de l'ingénierie et du conseil, ainsi que des ONG locales et internationales qui pourraient aider au renforcement des capacités à ces échelles locales. D'une manière générale, le gouvernement encourage la participation des ONG et du secteur privé dans le secteur eau et assainissement, mais les modalités de coopération, en particulier dans les zones rurales et semi urbaines, ne sont toujours pas claires. WaterAid a lancé un projet avec des partenaires locaux, qui vise à élaborer différents dispositifs pour aider à renforcer les capacités dans certaines municipalités du pays afin de généraliser les succès. D'autres activités ont également pour but de développer les compétences dans le secteur privé local et les ONG locales en vue de répondre aux énormes besoins qui vont se manifester dans les prochaines années.

Mesures à prendre pour améliorer les capacités du secteur

- Apporter une assistance technique et renforcer les capacités des autorités locales et de district pour permettre la mise en œuvre des programmes — par exemple dans le domaine du forage, de la construction et de l'exploitation/maintenance.
- Apporter une assistance technique et renforcer les capacités du secteur privé local sur toutes les questions touchant à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement.

C. Évaluation de la viabilité

Cette partie présente une évaluation quantitative et qualitative de la viabilité de l'ensemble du secteur et de ses différents sous-secteurs, d'après certaines caractéristiques institutionnelles et financières généralement considérées comme des « facteurs de succès » dans la littérature et par les praticiens. L'état de ces « facteurs de succès » est évalué à partir des réponses données à certaines questions. Les notes vont de 0 à 100 %.

Viabilité de l'ensemble du secteur

Institutions											45 %
Finances											82 %
Ensemble											64 %

Axes prioritaires pour améliorer la viabilité

- Globalement, les différents sous-secteurs doivent être intégrés et coordonnés au niveau national.
- Les capacités doivent être renforcées dans les secteurs public et privé, en tenant compte notamment des contraintes liées à la chaîne d'approvisionnement en milieu rural.



Viabilité du sous-secteur approvisionnement en eau des zones rurales/petites villes

Institutions											70 %
Finances											57 %
Ensemble											64 %

Axes prioritaires pour améliorer la viabilité

- Renforcer les capacités dans les comités WATSAN locaux, les chaînes d'approvisionnement et le secteur privé local (notamment les entreprises de forage).
- Améliorer le système de gestion financière pour accompagner la décentralisation budgétaire.
- Accroître la participation du secteur privé.

Viabilité du sous-secteur approvisionnement en eau des centres urbains

Institutions											47 %
Finances											40 %
Ensemble											44 %

Axes prioritaires pour améliorer la viabilité

- Renforcer les capacités en matière de planification, de prise en compte des besoins des pauvres et de gestion des contrats avec le secteur privé (passation des marchés, recrutement et renvoi, administration des contrats).
- Aider l'ONEA à déployer des services de qualité et étendre la desserte dans les zones périurbaines.
- Aider les petits prestataires de services indépendants.

Viabilité du sous-secteur assainissement rural

Institutions											69 %
Finances											30 %
Ensemble											50 %

Axes prioritaires pour améliorer la viabilité

- Augmenter les ressources budgétaires allouées à l'assainissement et à la promotion de l'hygiène, actuellement faibles par rapport à l'approvisionnement en eau.
- Améliorer les chaînes d'approvisionnement pour les pièces et équipements d'assainissement ; donner plus d'importance au marketing social.

Viabilité du sous-secteur assainissement urbain

Institutions											34 %
Finances											13 %
Ensemble											24 %

Axes prioritaires pour améliorer la viabilité

- Développer un marché pour l'évacuation, le traitement et l'élimination des excréments, avec des mécanismes financiers appropriés.
- Renforcer les capacités du secteur privé pour qu'il soit en mesure de s'engager dans les différents aspects de l'assainissement urbain, par exemple la collecte des ordures.



Burkina Faso



Notes

1. Programme national d'approvisionnement en eau et d'assainissement du Burkina Faso en vue d'atteindre les ODM en 2015.

Sigles

APD	Aide publique au développement
BAD	Banque africaine de développement
CGCT	Charte générale des collectivités territoriales
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DGRE	Direction générale des ressources en eau
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
ODM	Objectif de développement pour le Millénaire
ONEA	Office national de l'eau et de l'assainissement
ONG	Organisation non gouvernementale
PAGIRE	Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau
WATSAN	Eau et assainissement

Références

1. Gouvernement Burkinabè. Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE). 2003.
2. Gouvernement Burkinabè. Charte générale des collectivités territoriales (CGCT). 2004
3. Gouvernement Burkinabè. Feuille de route vers les ODM sur l'eau et l'assainissement. 2006
4. Gouvernement Burkinabè. Loi sur la gestion de l'eau (Plan d'action sur l'eau). 2001



A. Point sur les ODM

I. La RDC est-elle sur la bonne voie pour atteindre les ODM sur l'eau et l'assainissement?

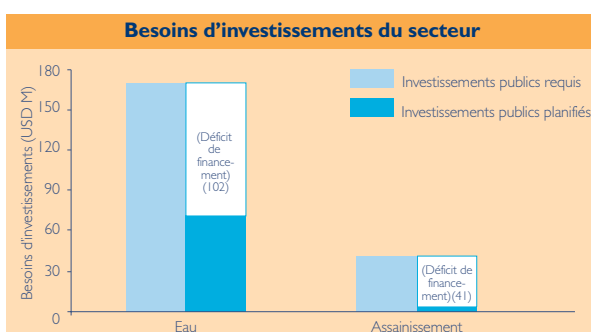
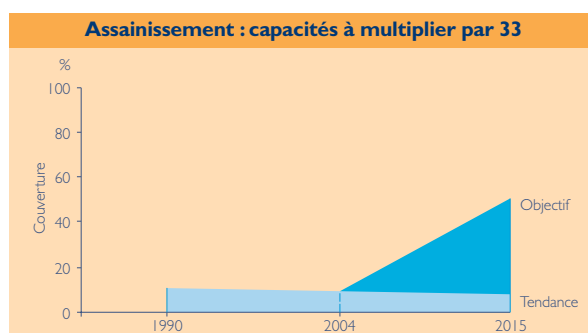
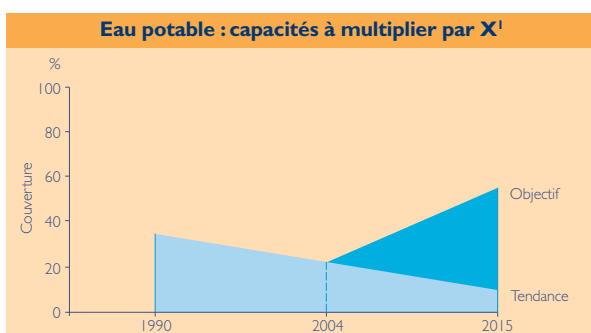
La RDC a peu de chances d'atteindre les ODM dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, en partie parce que le pays sort tout juste d'une période de conflits qui a laissé les infrastructures du secteur très endommagées. Actuellement, seulement 22 % (11,5 millions d'habitants) et 10 % (4,8 millions d'habitants) de la population ont accès à une source d'eau potable et à un système d'assainissement, respectivement. Pour atteindre les ODM, la couverture doit passer à 71 % pour l'eau potable et à 55 % pour l'assainissement.

Dans la mesure où la couverture de la population est inférieure aujourd'hui à ce qu'elle était en 1990 tant pour l'approvisionnement en eau que pour l'assainissement, et compte tenu de la faiblesse des ressources financières dont le pays dispose, des objectifs moins ambitieux que les ODM ont été fixés pour le secteur, à savoir 49 % de la population pour l'approvisionnement en eau potable (36 % en milieu rural et 65 % en milieu urbain) et 45 % pour l'assainissement. Même à ce niveau, ces chiffres seront difficiles à atteindre car il faudra pour cela multiplier par 33 le nombre d'habitants supplémentaires ayant accès chaque année à un système d'assainissement et inverser la tendance négative pour l'eau potable. Pour réaliser ces objectifs, 27,3 millions de personnes supplémentaires devront avoir accès à une source d'eau potable, et 30,8 millions à un système d'assainissement. Les besoins d'investissements publics sont estimés à 171 millions de dollars par an pour l'approvisionnement en eau potable et à 43 millions de dollars par an pour l'assainissement, soit un total de 214 millions de dollars par an.

2. Principaux enjeux

Pour atteindre les objectifs nationaux en matière d'eau et d'assainissement et, à terme, les ODM correspondants, le Gouvernement s'est engagé dans la réforme des institutions et dans l'élaboration d'une feuille de route. Ainsi, la REGIDESO (la régie nationale de distribution d'eau des zones urbaines) a-t-elle entamé un processus de définition d'un plan décennal (2006-2015) d'amélioration de la desserte des

Repères



Pointage des étapes clés

Étape	Rural		Urbain	
	E	A	E	A
Institution chef de file identifiée	●	●	●	●
Consultation des parties prenantes	●	○	●	○
Feuille de route/plan d'action ODM	●	●	●	●
Ressources mobilisées	●	○	●	○
Mise en œuvre engagée	○	○	○	○

○ Pas commencé ● En cours ● Réalisé

Note : Les graphiques et les tableaux sont basés sur les données disponibles concernant le taux de couverture et les besoins d'investissements du secteur, et sur les analyses du Programme Eau et assainissement.

Objectifs de couverture et besoins d'investissements

		1990	2004	2015 (objectif)	Population supplém. à couvrir (m/an)	Investissements requis			Invest. publics requis	Invest. publics planifiés	Surplus (Déficit de financement)
		Accès (%)	Accès (%)	Accès (%)		Nouveaux équip.	Rénov.	Total			
		(milliers de dollars/an)									
Eau	Rural	21	12	36	1,05	52	12	64	39	7	(32)
	Urbain	68	37	65	1,47	117	18	135	132	62	(70)
	Ensemble	37	22	49	2,48	169	30	199	171	69	(102)
Assainis- sement	Rural	11	10	46	1,49	21	13	34	3	1	(2)
	Urbain	9	8	43	1,28	188	11	199	40	1	(39)
	Ensemble	10	9	45	2,80	209	24	233	43	3	(40)

Source : Gouvernement de la République démocratique du Congo, 2006.

zones urbaines en eau potable, tandis que le Comité national de l'eau et de l'assainissement (CNAEA) s'emploie à étendre son Plan d'action pour l'assainissement à Kinshasa ainsi qu'à d'autres grandes villes ou villes de taille moyenne à travers le pays. Malgré cela, certains problèmes majeurs subsistent, parmi lesquels :

- La réforme technique et commerciale de la REGIDESO, afin de pallier les insuffisances patentes de la desserte des centres urbains. Il s'agit notamment de réorienter les priorités de la compagnie sur le service à la clientèle, d'améliorer la gestion de l'entreprise et d'augmenter la couverture de la population dans les zones urbaines, en particulier dans les centres secondaires et les quartiers pauvres.
- Il faut renforcer la coordination, augmenter les investissements et développer les capacités institutionnelles dans les zones rurales, en s'efforçant d'impliquer davantage le secteur privé dans la fourniture des services de l'eau.
- La réorganisation du sous-secteur de l'assainissement, qui passe notamment par une réforme institutionnelle en vue de rationaliser les différents acteurs de ce sous-secteur, et le renforcement des capacités pour la fourniture des services.

B. État de préparation du secteur

I. Stratégies nationales

La RDC, dont les infrastructures d'eau et d'assainissement ont été endommagées pendant les années de conflit, a fait d'énormes efforts pour organiser et promouvoir des réformes du secteur au moyen de stratégies nationales. Par exemple, la nouvelle Constitution reconnaît l'accès à l'eau comme un droit fondamental, tandis que le DSRP reconnaît la nécessité de réorganiser les secteurs de l'eau et de l'assainissement et fait de la décentralisation un facteur clé pour la mobilisation des ressources.

En 1990, la RDC a élaboré un Plan directeur de développement pour le secteur de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement, plan qui a défini des objectifs spécifiques et une stratégie pour chaque sous-secteur. Bien que le Plan directeur ait été différé pour des raisons d'instabilité politique, en 2003, un séminaire national sur la réforme du secteur a mis l'accent sur les ODM et émis des recommandations sur la mobilisation des pouvoirs publics et la réalisation d'un état des lieux du secteur du point de vue des institutions, du fonctionnement commercial et des performances techniques. Il a été suivi par une Table ronde sur les infrastructures en 2004, qui a souligné la nécessité de définir des stratégies sectorielles, de mieux coordonner les actions et d'augmenter les investissements.

Dans les zones urbaines, la volonté de réformer les services de l'eau s'est traduite par la création d'un Comité de pilotage de la réforme des entreprises publiques (COPIREP) et du Sous-groupe sectoriel de travail Eau (SGSTEAU),

Mesures à prendre pour améliorer les stratégies nationales

- Appui des pouvoirs publics aux travaux lancés par le COPIREP et le SGSTEAU ; étude sur les performances de la REGIDESO, du cadre institutionnel et de l'organisation du secteur.
- Étude sur la réalisation des ODM relatifs à l'eau potable et à l'assainissement dans les zones urbaines et rurales, à partir des réformes devant être menées dans le secteur et des plans d'action par sous-secteur.

chargés de promouvoir la réforme de la REGIDESO, et par la réalisation d'une étude d'ensemble sur l'organisation de la gestion de l'eau urbaine, avec l'appui de la Banque mondiale. En ce qui concerne l'assainissement urbain, un Programme national d'assainissement (PNA) a été élaboré dans le but de trouver des mécanismes institutionnels permettant d'améliorer les performances et la viabilité des systèmes d'assainissement urbain, au moyen d'études et de projets pilotes menés à Kinshasa. Pour les zones rurales, les pouvoirs publics ont récemment effectué une étude sur le renforcement institutionnel du Service national d'hydraulique rurale (SNHR), et travaillent actuellement sur un plan de développement concernant à la fois l'eau et l'assainissement. Cette étude a proposé de rénover des ouvrages existants et d'étendre la couverture du service par de nouvelles installations, mais surtout, de transformer le SNHR en organe de coordination et de renforcer les institutions chargées de l'assainissement rural. Ces études et ces activités seront complétées par une analyse de la feuille de route établie en vue de la réalisation des ODM sur l'eau et sur l'assainissement.

2. Mécanismes institutionnels

Les services de l'eau et de l'assainissement sont techniquement décentralisés, bien que les organes décentralisés au niveau des provinces, des districts et des municipalités n'interviennent pas dans la définition des politiques ni dans l'élaboration des stratégies sectorielles. En revanche, le CNAEA — un comité interministériel qui dépend du ministère de la Planification — a une mission de définition des politiques et des stratégies au niveau national, en association avec les ministères compétents.

Sur le plan de la fourniture des services la REGIDESO, organisme public à gestion autonome, jouit du monopole légal de la distribution d'eau potable sur tout le territoire national, bien qu'elle ne desserve, en pratique, que les centres urbains et les villes secondaires. Dans les zones rurales, la distribution d'eau potable est assurée par le SNHR (service public), les centres de santé et des ONG. Bien que le SNHR ait été en activité entre 1985 et 1990, son statut n'est actuellement pas clair, ce qui l'empêche d'élaborer un plan d'action sur le long terme et de générer ses propres ressources internes. Pour l'assainissement, le principal acteur est le PNA, un organisme de service public dépendant du ministère de l'Environnement, mais les ONG et le secteur privé jouent eux aussi un rôle. L'assainissement rural, qui comprend un volet sur l'hygiène, est assuré par les Zones de santé (centres de santé) qui relèvent du ministère de la Santé.

Mesures à prendre pour améliorer les mécanismes institutionnels

- Plusieurs études en cours d'exécution et d'autres à venir doivent déboucher sur la mise en place d'institutions et de réformes appropriées pour améliorer la desserte du territoire en matière d'eau et d'assainissement.
- À l'issue du processus en cours, le SNHR ne sera plus un organisme d'exécution mais de coordination.

3. Financement du secteur

On évalue à 214 millions de dollars par an le montant des financements publics nécessaires pour atteindre les objectifs particuliers de la RDC en matière d'eau et d'assainissement tels que les ODM, dont 171 millions de dollars pour l'approvisionnement des villes en eau et 43 millions de dollars pour l'assainissement. Face à ces besoins, les investissements publics planifiés s'élèvent à 69 millions de dollars par an pour l'eau potable (soit 40 % des besoins) et à 3 millions de dollars par an pour l'assainissement (soit 7 % des besoins), ce qui représente un déficit de financement de 102 millions de dollars par an pour l'eau et de 41 millions de dollars par an pour l'assainissement. Pour combler ce déficit, le Gouvernement explore différentes solutions, notamment l'emploi de technologies qui permettraient de diminuer les coûts prévisionnels par habitant de la fourniture d'un accès. (Par exemple, les coûts par habitant pour l'approvisionnement en eau sont estimés à 50 dollars en milieu rural et à 80 dollars en milieu urbain, d'après des projets achevés entre 1981 et 1990.)

Mesures à prendre pour améliorer le financement du secteur

- Renforcer la planification en organisant mieux les investissements et en améliorant le processus budgétaire afin de rationaliser et coordonner les investissements dans le secteur de l'eau (urbain/rural).
- Mobiliser des ressources financières internes pour financer l'entretien et les investissements, dans le cadre d'un projet pilote basé sur la gestion locale des équipements dans les zones périurbaines de différentes villes, et dans les zones rurales.

Au cours des cinq prochaines années, les bailleurs de fonds devraient fournir l'essentiel des ressources financières, notamment, *entre autres*, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, l'Union européenne, le Japon, la DGCD (Belgique) et la KfW (Allemagne). Dans les zones rurales, les investissements publics sont ciblés sur la sensibilisation et le renforcement des capacités, la fourniture des services étant du ressort de la population. Dans les centres urbains, le programme d'investissements actuel donne la priorité aux quartiers pauvres aujourd'hui dépourvus de points d'eau, ce qui va dans le sens du DSRP qui insiste sur la nécessité de privilégier les populations démunies.

Malgré tous ces efforts, le recouvrement des coûts pèse lourdement sur la viabilité des services de l'eau. Par exemple, le tarif moyen de 0,65 dollar le m³ d'eau en milieu urbain ne couvre pas le coût de l'eau. Dans les zones rurales, l'entretien des équipements pose d'énormes problèmes, et il n'y a aucun mécanisme de récupération des coûts pour l'assainissement urbain.

4. Suivi et évaluation du secteur

Désorganisée par des années de conflits et au moins une décennie de mauvaise gouvernance, la RDC n'a pas été en mesure de suivre le développement de secteurs d'activités aussi importants que ceux de l'eau et de l'assainissement. De ce fait, la planification des investissements et les réformes sectorielles évoquées ci-dessus sont relativement récentes et ne s'appuient sur aucune donnée ou évaluations antérieures. Aujourd'hui, des indicateurs clés sont en cours d'élaboration dans le cadre de projets en cours, et programmés. Ils serviront de base pour les activités de suivi et d'évaluation coordonnées par le CNAEA. La feuille de route vers les ODM aidera à définir des objectifs spécifiques.

Par ailleurs, le DSRP a également identifié des indicateurs de performances clés, notamment le nombre de nouveaux centres équipés chaque année d'infrastructures d'approvisionnement en eau, le nombre de nouveaux points d'eau et de raccordements construits ou rénovés chaque année, la

longueur de réseau ajoutée chaque année, le volume d'eau potable consommée par habitant et par jour, le nombre de latrines construites par an, le pourcentage d'habitants supplémentaires ayant accès à des points d'eau et à des structures d'assainissement correctes, et les réformes au sein de la REGIDESO, du SNHR et du PNA. Les objectifs retenus par le DSRP sont de desservir 49 % de la population en eau potable, et 45 % de la population en installations d'assainissement améliorées d'ici 2015.

5. Capacités du secteur

Bien que la RDC ait fait d'immenses progrès dans la planification des réformes, il est indispensable de renforcer les capacités de tous les acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement, y compris d'améliorer les mécanismes institutionnels du secteur. Il s'agit plus précisément de rendre les centres de santé plus aptes à leur mission d'éducation à l'hygiène, et d'assurer un appui matériel et financier au SNHR et aux centres de santé. Le marché des pièces détachées doit être développé, en particulier pour les équipements d'approvisionnement en eau et d'assainissement des zones rurales, et il faut prendre conscience du rôle important que le secteur privé doit jouer. En ce qui concerne les entreprises de forage : il n'en existe que quatre aujourd'hui dans le pays, ce qui est insuffisant pour couvrir ses besoins, qui sont immenses. La REGIDESO manque de capacités sur le plan technique, commercial et de la gestion financière : elle ne dessert que 37 % de la population qu'elle est censée couvrir et, sur les 94 centres qu'elle gère, 32 ne sont pas opérationnels (détruits pendant la guerre civile ou délabrés).

Mesures à prendre pour améliorer le suivi et l'évaluation du secteur

- Organiser des consultations avec les parties prenantes pour s'entendre sur i) les indicateurs de performances à évaluer, et ii) les calendriers à définir.
- Faire participer les bénéficiaires (usagers) à l'évaluation du secteur.

Mesures à prendre pour améliorer les capacités du secteur

- Former un grand nombre d'employés des Zones de santé (centres de santé), du SNHR, du PNO, des ONG, des artisans et des associations de consommateurs, et équiper les organismes de formation pour les rendre plus performants.
- Faire participer le secteur privé à la gestion de la REGIDESO et à la fourniture d'eau potable aux petits centres et aux quartiers pauvres de différentes villes.



Notes

1. Les infrastructures d'approvisionnement en eau ayant été très endommagées en RDC, le nombre d'habitants supplémentaires desservis chaque année était auparavant négatif. Il n'est donc pas possible de calculer l'augmentation nécessaire des capacités.

Sigles

CNAEA	Comité national d'action de l'eau et de l'assainissement
COPIREP	Comité de pilotage de la réforme des entreprises publiques
DGCD	Direction générale de coopération pour le développement
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
KFW	Banque allemande de développement
ODM	Objectif de développement pour le Millénaire
ONG	Organisation non gouvernementale
PNA	Programme national d'assainissement
RDC	République démocratique du Congo
REGIDESO	Régie de distribution d'eau de la République démocratique du Congo
SGSTEAU	Sous-groupe sectoriel de travail Eau
SNHR	Service national d'hydraulique rurale

Références

1. CNAEA. Plan d'action pour l'assainissement à Kinshasa. 2006.
2. CNAEA. Plan directeur de développement pour le secteur de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement. 1990.
3. Gouvernement de la République démocratique du Congo. Programme budgétaire. 2006.
4. REGIDESO. Plan décennal/2006-2015. Projet en cours d'élaboration en 2005.

Éthiopie



A. Point sur les ODM

1. L'Éthiopie est-elle sur la bonne voie pour atteindre les ODM sur l'eau et l'assainissement ?

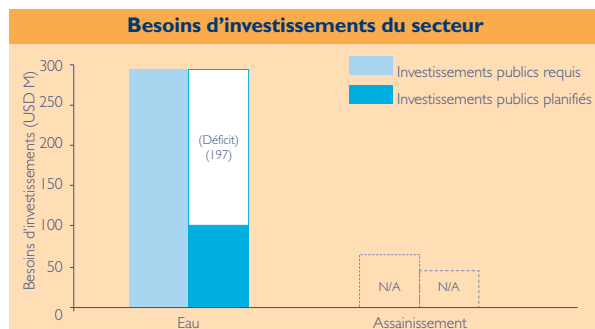
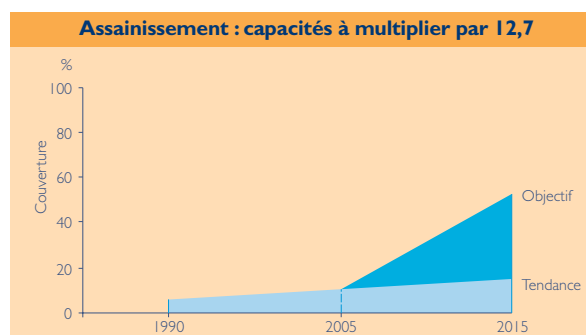
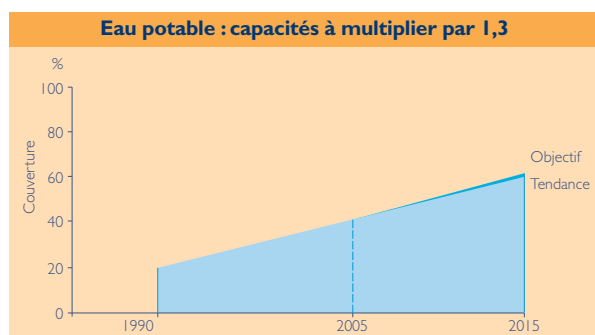
Compte tenu des engagements financiers actuels, de l'adoption de solutions économiques et de l'augmentation des investissements locaux, l'Éthiopie paraît être sur la bonne voie pour atteindre les ODM relatifs à l'approvisionnement en eau. Selon le Rapport d'évaluation des besoins eu égard aux ODM de 2005 (MDG-NAR), le pourcentage de la population ayant accès à une source d'eau potable s'élevait à 39,4 % en 2004, contre 31 % en 2000. L'objectif des ODM pour l'eau est de 62 %, ce qui correspond à 38 millions d'habitants supplémentaires ayant accès à une source d'eau potable d'ici 2015, soit une multiplication des capacités actuelles par 1,3. Pour l'assainissement, la couverture doit passer de 11,5 % (2002/2003) à 52 %, soit 44,8 millions d'habitants supplémentaires et une multiplication des capacités par 12,7. Le Gouvernement éthiopien est en train d'adopter un plan d'accès universel plus ambitieux, qui vise à atteindre une couverture de 100 % et 98 % pour l'eau et pour l'assainissement, respectivement, d'ici 2012. La faisabilité de ce plan doit encore être vérifiée par des analyses, et aurait des conséquences sur les prévisions de capacités et de besoins de financements. Les progrès risquent d'être entravés par l'incapacité du pays à mettre en œuvre des réformes sectorielles radicales et par sa capacité d'absorption limitée.

2. Principaux enjeux

L'Éthiopie a fait d'immenses progrès en matière de réformes et de capacités dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Si cette tendance se poursuit, les ODM relatifs à l'approvisionnement en eau seront accessibles d'ici 2015. Ce sera le cas particulièrement si les montants engagés par les pouvoirs publics et les bailleurs de fonds sont déboursés en temps utile et à bon escient. Certains problèmes majeurs doivent être résolus, parmi lesquels :

- **La capacité de mise en œuvre des politiques** aux niveaux décentralisés. Les pouvoirs locaux vont avoir davantage de responsabilités dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, d'où l'importance de prendre des mesures pour garantir le bon fonctionnement des services et un niveau correct de responsabilisation financière. Il faut notamment créer des dispositifs de suivi et d'évaluation convenables aux niveaux locaux, mais qui s'inscrivent dans un cadre national, et mettre en place des mécanismes

Repères



Pointage des étapes clés

Étape	Rural		Urbain	
	E	A	E	A
Institution chef de file identifiée	●	●	●	●
Consultation des parties prenantes	●	●	●	●
Feuille de route/plan d'action ODM	●	●	●	●
Ressources mobilisées	●	●	●	●
Mise en œuvre engagée	●	●	●	●

● Pas commencé ● En cours ● Réalisé

Note : Les graphiques et les tableaux sont basés sur les données disponibles concernant le taux de couverture et les besoins d'investissements du secteur, et sur les analyses du Programme Eau et assainissement.

Objectifs de couverture et besoins d'investissements ¹													
		1990	2000	2005	2015 (objectif)	Population supplém. à couvrir (m/an)	Investissements requis				Invest. publics requis (milliers de dollars/an)	Invest. publics planifiés	Surplus (Déficit de financement)
		Accès (%)	Accès (%)	Accès (%) ²	Accès (%)		Nouv. équip.	Rénov.	Renf. capacités	Total			
Eau	Rural	11	23	31,4	65,5	2,9	119,2	9,8	25	154,2	-	-	-
	Urbain	70	74	83,1	90,9	0,6	62,9	6,99	19	88,8	-	-	-
	Ensemble	19	31	39,4	62	3,5	182	16,8	44	243	297	100	(197)
Assainis- sement	Rural	-	-	3,9	52	3,43	30,9	20,6	0	51,6	-	-	-
	Urbain	-	-	49,7	75	0,7	190,5	126,9	0	317,4	-	-	-
	Ensemble	6,5	-	11,5	52	4,07	221	147,6	0,14	369	-	-	-

Source : Gouvernement éthiopien, 2005 ; Gouvernement éthiopien, 2006.

- d'incitation afin d'attirer et de retenir les cadres administratifs des échelons intermédiaires et supérieurs.
- **La participation des différentes parties concernées en dehors des administrations publiques**, notamment du secteur privé local et des consommateurs. La viabilité des nouveaux équipements dépendra de façon déterminante de leur plus grande implication dans la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien des équipements d'approvisionnement en eau. Il importe donc de renforcer les cadres participatifs mais aussi les capacités des différents acteurs.
 - **Davantage d'information et de consensus politique** sur le fait que le manque d'assainissement et d'hygiène pose un réel problème pour la société, et que la prévention est la meilleure solution. Les succès récents en matière de promotion de l'assainissement et de l'hygiène montrent clairement que la progression de la couverture de l'assainissement repose sur la volonté politique. Étant donné l'importance des progrès à faire pour atteindre les ODM, cet aspect doit être prioritaire.

B. État de préparation du secteur

I. Stratégies nationales

Pour atteindre les ODM, le Gouvernement éthiopien a mis en place des politiques et des stratégies appropriées, un programme de développement sectoriel et des modalités d'exécution bien adaptées. La Politique nationale de gestion des ressources en eau (1998) et la Stratégie correspondante (2000) donnent des lignes directrices pour les investissements à réaliser dans l'approvisionnement en eau et l'assainissement des zones rurales, des petites villes et des grands centres urbains. Un Programme national pour le développement du secteur de l'eau (2002) a aussi été préparé. Conformément à la politique de décentralisation, les régions ont élaboré des plans spécifiques de mise en œuvre du programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement, et s'emploient à associer les aides des bailleurs de fonds aux autres financements du secteur. L'approvisionnement en eau et l'assainissement constituent également une composante prioritaire du second Plan de développement durable et de réduction de la pauvreté (SDPRP), qui a sensiblement augmenté les allocations budgétaires pour l'exercice 2006. Les objectifs à moyen et long terme du Programme de développement accéléré et durable pour l'éradication de la pauvreté (PASDEP) dans le domaine de l'eau et de l'assainissement sont basés sur la réalisation d'un Plan d'accès universel d'ici 2012 et visent plus haut que les ODM. Bien que très ambitieux, ils témoignent de l'importance accordée par le Gouvernement éthiopien au Plan d'accès universel. La Banque mondiale a commencé à appuyer ce programme, suivie par d'autres bailleurs de fonds tels que la Banque africaine de développement (BAD) et l'UNICEF qui se servent du Manuel d'exécution du projet rédigé conjointement par le ministère des Ressources en eau et la Banque mondiale. Le défi immédiat des prochaines années sera d'augmenter les capacités de mise en œuvre.

Mesures à prendre pour améliorer les stratégies nationales

- Les stratégies nationales sont bien conçues, mais il y a un énorme manque de capacités. Les résultats obtenus dépendront de l'application des principes définis dans les politiques et les stratégies pour le secteur, à commencer par une répartition claire des missions et des responsabilités entre les différents organismes et au sein de chacun d'entre eux.
- Par exemple, le SDPRP et le budget sectoriel associé ne prennent pas encore en compte de façon satisfaisante les interventions en matière d'assainissement et d'hygiène en tant que mesures sanitaires préventives importantes.



Le Gouvernement reconnaît que l'amélioration de l'assainissement et de l'hygiène est indispensable pour éradiquer la pauvreté. Le ministère de la Santé et celui des Ressources en eau ont chacun une composante assainissement satisfaisante dans leurs politiques d'ensemble. Bien que les priorités et les méthodes diffèrent, les politiques sectorielles se retrouvent autour d'objectifs généraux de santé environnementale et soulignent l'importance de l'assainissement et de la promotion de l'hygiène pour prévenir les maladies, protéger l'environnement et favoriser le développement socioéconomique. Une stratégie d'assainissement et d'hygiène a aussi été élaborée et adoptée, et un Protocole associé a été rédigé. Ce travail devrait fournir les lignes de conduite nécessaires à l'élaboration de plans d'investissements nationaux et régionaux à moyen et long terme dans le domaine de l'assainissement. La stratégie se réoriente vers les systèmes d'assainissement à faible coût, l'assainissement à grande échelle et la promotion de l'hygiène, dans le cadre d'un programme d'amélioration de la santé. Un Protocole d'accord national définissant les missions et les responsabilités des différents ministères (Ressources en eau, Santé et Environnement) est maintenant en place.

2. Mécanismes institutionnels

L'Éthiopie est sur la bonne voie sur le plan de l'exécution des programmes d'approvisionnement en eau. La Politique et la Stratégie nationale de gestion des ressources en eau prévoient que les autorités locales sont chargées de planifier, mettre en place et gérer leurs dispositifs d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Le ministère fédéral est principalement chargé de formuler les politiques et les textes réglementaires, de fournir une assistance technique et de lever des fonds. Des bureaux régionaux de l'eau auront les mêmes compétences à l'échelle régionale, mais avec la mission supplémentaire d'assurer une assistance technique aux *woredas* et aux petites villes selon les besoins. L'exécution est laissée à la charge des *woredas*, des villes et des communautés, avec l'aide des acteurs locaux.

Mesures à prendre pour améliorer les mécanismes institutionnels

- Tant dans le secteur de l'approvisionnement en eau que dans celui de l'assainissement, il faut une répartition très claire des missions et des responsabilités entre toutes les parties prenantes, à savoir les administrations publiques à tous les niveaux, les ONG, le secteur privé national et les consommateurs, afin de garantir la bonne mise en œuvre des cadres politiques solides qui ont été élaborés.
- Bien que la coordination s'améliore entre les bailleurs de fonds, par exemple entre la Banque mondiale, le PEA-Afrique, la BAD et l'UNICEF, il faut poursuivre les efforts pour harmoniser l'aide au programme gouvernemental avec les principes politiques et les modalités d'application établis.

Pour l'assainissement, les mécanismes institutionnels suivent également un schéma décentralisé, et bien qu'il n'ait pas été facile d'identifier l'institution chef de file (entre l'eau et la santé), la question a été réglée par le protocole d'accord national signé en mars 2006.

3. Financement du secteur

Les besoins de financement estimés dépendent des objectifs de couverture visés. Le MDG-NAR de 2005 du Gouvernement éthiopien pour le secteur de l'eau et de l'assainissement les évalue à 297 millions de dollars par an pour l'eau sur les dix prochaines années (2006-2015). Pour l'eau potable, les besoins d'investissements par habitant s'élèvent à 105 et 41 dollars pour les zones urbaines et rurales, respectivement, tandis que pour l'assainissement, ils s'élèvent à 271 et 9 dollars, respectivement.

Mesures à prendre pour améliorer le financement du secteur

- Malgré le manque de cadres de planification budgétaire cohérents qui puissent être coordonnés aux stratégies nationales, l'Éthiopie a bénéficié d'une augmentation importante des engagements en faveur du secteur de l'eau et de l'assainissement. Des mécanismes de responsabilisation et de transparence doivent être mis en place pour que les ressources financières soient utilisées rationnellement en vue d'atteindre les objectifs nationaux.
- Compte tenu des contraintes budgétaires prévisibles, le Gouvernement éthiopien doit s'employer à mobiliser des fonds auprès de l'APD et de sources externes, en particulier des usagers et du secteur privé local (y compris le secteur financier).

Les prévisions d'engagements et d'allocations de l'État pour l'eau et l'assainissement s'élèvent à 12 millions de dollars sur les sept prochaines années (5,4 millions pour les zones rurales et 6,6 millions pour les zones urbaines). Compte tenu de la politique de recouvrement des coûts d'équipement, d'exploitation et d'entretien, les investissements payés par la population sont évalués à 16 millions de dollars sur les dix prochaines années. L'APD prévisionnelle s'élève à 75 millions de dollars par an pour les dix prochaines années, sur la base des engagements pris par un ensemble de donateurs.

Il reste malgré cela un déficit de financement de 197 millions de dollars par an. Le Plan d'accès universel privilégie les solutions à faible coût et prévoit des coûts d'équipement inférieurs pour l'approvisionnement en eau des zones rurales (19,8 dollars contre 52,7 dollars pour atteindre les ODM). Bien qu'une diminution des coûts par habitant soit possible, le coût total risque d'être supérieur compte tenu du plus grand nombre de personnes à desservir, et du fait aussi que le coût marginal de la fourniture des services augmente avec le taux de couverture, puisque les populations non desservies habitent généralement dans des zones qui sont plus difficiles (et coûtent plus cher) à atteindre. Il est important de noter que tous les chiffres des coûts sont seulement indicatifs et devront être validés au fur et à mesure des réalisations constatées sur le terrain dans les années à venir.

Malgré le déficit de financement prévisible, l'importance des engagements financiers actuels témoigne des améliorations apportées à la stratégie de la réforme sectorielle de l'Éthiopie. La Politique nationale de gestion des ressources en eau prévoit que les centres urbains doivent couvrir leurs coûts d'équipement, d'exploitation et d'entretien, tandis que le sous-secteur rural est censé couvrir ses coûts d'exploitation et d'entretien, les coûts d'équipement initiaux étant partiellement partagés (jusqu'à 10 %). La Stratégie nationale d'assainissement prévoit de financer la promotion de l'assainissement, de mobiliser des ressources et d'abandonner le système des subventions pour les équipements, et donne la priorité aux solutions de coûts économiques favorables aux pauvres. Fait important, les besoins de financement pour atteindre les objectifs en matière d'eau et d'assainissement se basent sur la capacité du pays à appliquer les politiques définies. Or, actuellement, il ne semble pas que l'Éthiopie soit en mesure de dépenser de façon rationnelle les fonds supplémentaires sans un renforcement substantiel des capacités dans tous les domaines à l'intérieur du secteur.

4. Suivi et évaluation du secteur

Le Gouvernement a fixé des objectifs ambitieux pour le secteur de l'eau et de l'assainissement, qu'il s'agisse des ODM ou du Plan d'accès universel. Le SDPRP comprend des indicateurs liés aux réalisations pour la desserte des zones urbaines et rurales. Toutefois, on ne sait pas très bien si les indicateurs de performances ont été élaborés pour relier les intrants aux réalisations, en particulier aux niveaux de gouvernance décentralisés. Dans l'ensemble, il manque à l'Éthiopie un dispositif de suivi des performances cohérent pour les interventions en matière d'assainissement et d'hygiène, et le dispositif actuel de suivi et d'évaluation pour l'approvisionnement en eau n'est pas très développé. Des initiatives ont néanmoins été engagées par le Gouvernement éthiopien, la Banque mondiale et le PEA-Afrique en vue d'élaborer un dispositif de suivi et d'évaluation englobant tout le secteur, pour remplacer les activités de suivi et d'évaluation liées aux projets. Le niveau de suivi et d'évaluation étant faible, on ne dispose pas d'informations suffisantes pour évaluer les processus de planification nationaux. De même, il est indispensable que le Gouvernement éthiopien et ses partenaires de développement s'entendent sur des données de référence à recueillir au début des projets de manière à avoir une base pour mesurer le chemin parcouru par rapport aux objectifs annuels et à permettre la mise en place du système d'information de gestion associé. Le suivi et l'évaluation du secteur de l'eau doit gagner en cohérence et en précision pour pouvoir être utile aux processus de planification et de préparation budgétaire. Il faut pour cela analyser la rentabilité des investissements et suivre les coûts unitaires.

Mesures à prendre pour améliorer le suivi et l'évaluation du secteur

- Un dispositif de suivi et d'évaluation complet, englobant tout le secteur, doit être mis en place avec des directives claires sur les informations qui doivent être collectées, et pour qui. Des mécanismes de traitement, de communication de données et de retour d'information sont indispensables.
- Les informations obtenues dans le cadre d'un dispositif de suivi et d'évaluation plus performant doivent être injectées dans les processus de planification et de préparation budgétaire afin de permettre une meilleure affectation des fonds compte tenu du déficit de financement prévisible par rapport aux objectifs de couverture.

5. Capacités du secteur

Malgré les cadres sectoriels et les engagements financiers existants, l'Éthiopie est très loin d'avoir les capacités nécessaires pour mettre dans les faits et efficacement en œuvre les actions prévues, en particulier pour atteindre les

Mesures à prendre pour améliorer les capacités du secteur

- Il est indispensable d'obtenir la participation entière et active du secteur privé, des ONG et des autres parties concernées, l'expérience apportée par chacun pouvant contribuer à la réalisation des ODM.
- Il faut s'efforcer davantage de renforcer les capacités et la participation des ONG, des organisations de la société civile et des entreprises privées locales avec le secteur de l'eau et de l'assainissement.



Éthiopie



Notes

1. Le Rapport d'évaluation des besoins eu égard aux ODM (MDG-NAR) de 2005 estime à 243 millions de dollars par an le montant total des investissements nécessaires pour les zones rurales et urbaines pendant les 11 années comprises entre 2005 et 2015.

Sigles

APD	Aide publique au développement
BAF	Banque africaine de développement
MDG-NAR	Rapport d'évaluation des besoins eu égard aux ODM
ODM	Objectif de développement pour le Millénaire
ONG	Organisation non gouvernementale
PASDEP	Programme de développement accéléré et durable pour l'éradication de la pauvreté
PEA-Afrique	Programme Eau et assainissement-Afrique
SDPRP	Plan de développement durable et de réduction de la pauvreté
UAP	Plan d'accès universel
WATSAN	Eau et assainissement

Références

1. Gouvernement éthiopien. Rapport d'évaluation des besoins au regard des ODM (MDG-NAR) de 2005.
2. Gouvernement éthiopien. Plan d'accès universel. Octobre 2006.
3. Ministère éthiopien des Finances et du Développement économique. Plan de développement durable et de réduction de la pauvreté (SDPRP). 2002
4. Ministère éthiopien des Ressources en eau. Politique nationale de gestion des ressources en eau. 1998
5. Ministère éthiopien des Ressources en eau. Stratégie nationale de gestion des ressources en eau. 2000
6. Ministère éthiopien des Ressources en eau. Programme national de développement du secteur de l'eau. 1998

Ghana



A. Point sur les ODM

1. Le Ghana est-il sur la bonne voie pour atteindre les ODM sur l'eau et l'assainissement ?

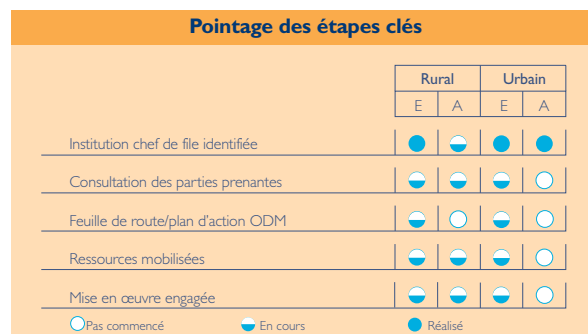
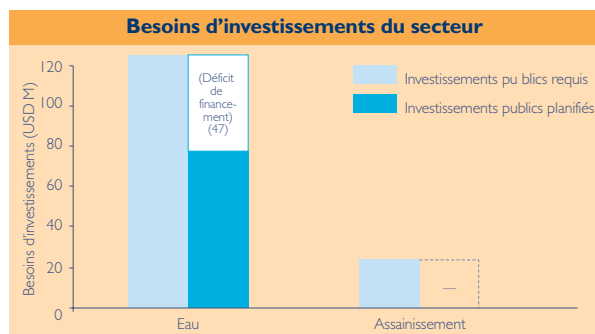
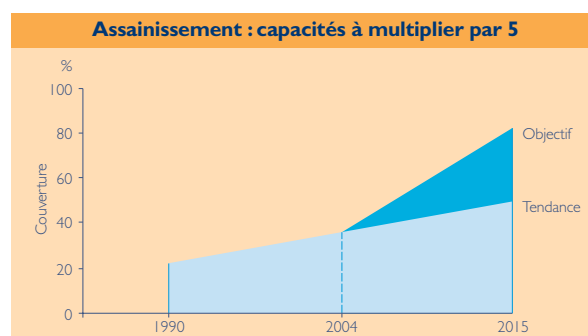
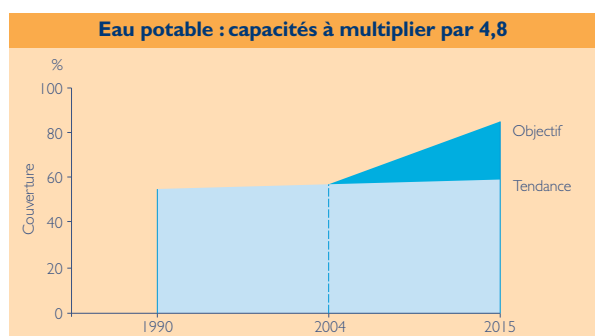
Le Ghana a fait d'immenses progrès sur le plan de l'amélioration de la gouvernance, de l'élaboration de cadres politiques et institutionnels et du renforcement des capacités dans le secteur de l'eau. Toutefois, en raison du fait que les financements alloués au secteur de l'eau et de l'assainissement ont représenté jusqu'ici environ un tiers des besoins d'investissements, le Ghana ne sera en mesure d'atteindre les ODM que s'il dispose de fonds supplémentaires et que s'il poursuit son travail de réforme. En 2004, le taux de couverture de la population s'élevait à 56 % pour l'approvisionnement en eau (52 % dans les zones rurales et les petites villes, et 61 % en milieu urbain) et à 35 % pour l'assainissement (32 % dans les zones rurales et les petites villes, et 40 % en milieu urbain). À noter que le Ghana vise une couverture de 85 % pour l'ensemble du secteur (eau et assainissement) d'ici 2015, c'est-à-dire davantage que les ODM. Pour atteindre cet objectif de 85 %, le pays aura besoin de multiplier ses capacités par 4,8 pour l'approvisionnement en eau et par 5 pour l'assainissement, pour un coût estimé à 1,5 milliard de dollars — soit 68 millions de dollars par an pour les zones rurales et les petites villes, et 81 millions de dollars par an pour l'approvisionnement en eau des centres urbains. Au total, 12 millions et 15 millions d'habitants supplémentaires devront avoir accès à une source d'eau potable et à un système d'assainissement amélioré, d'une part, ce qui laissera encore 4,1 millions de personnes sans accès à l'eau et 4,8 millions de personnes sans système d'assainissement, d'autre part.

2. Principaux enjeux

Ces dernières années, le Ghana a mis en Zuvre pour le secteur de l'eau et de l'assainissement des politiques et des cadres institutionnels allant tout à fait dans le sens des « pratiques optimales ». Pour continuer sur cette voie et progresser en direction des ODM et des objectifs nationaux, certains problèmes majeurs doivent être résolus, parmi lesquels :

- Affecter des ressources financières concordant avec les politiques définies, en particulier dans les zones rurales où le potentiel de ressources non budgétaires reste limité. À cet égard, il sera peut-être nécessaire d'augmenter la participation du secteur privé et des organismes de la microfinance.

Repères



Note : Les graphiques et les tableaux sont basés sur les données disponibles concernant le taux de couverture et les besoins d'investissements du secteur, et sur les analyses du Programme Eau et assainissement.

Objectifs de couverture et besoins d'investissements ¹											
		1990	2004	2015	Population supplém. à couvrir (m/an)	Investissements requis			Invest.	Invest.	Surplus (Déficit de financement)
		Accès	Accès	Accès		Nouveaux équip.	Rénov.	Total	publics requis	publics planifiés	
		(%)	(%)	(%)							
Eau	Rural	37	52	85	0,535	42	4	46	44	42	(2) ³
	Urbain	85	61	85	0,536	72	9	81	81	36	(45)
	Ensemble	54	56	85	1,071	116	9	125	125	78	(47)
Assainis- sement	Rural	11	31	83	0,747	25	–	25	14	10	(4)
	Urbain	40	40	85	0,653	–	–	–	–	–	–
	Ensemble	21	35	80	1,400	25	–	25	14	–	–

Source : Gouvernement ghanéen, 2000 ; Gouvernement ghanéen, 2004 ; Gouvernement ghanéen, 2005 ; Programme de suivi conjoint OMS/UNICEF, 2004.

- Améliorer les capacités aux échelons décentralisés, à la fois dans les entités sectorielles et les administrations locales pour qu'elles soient à même de remplir les missions et d'assumer les responsabilités qui leur sont dévolues à l'intérieur des cadres politiques et institutionnels, et dans le sous-secteur urbain.
- Finaliser un plan d'action pour atteindre les objectifs dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, notamment un plan de financement et d'investissement bien défini pour le secteur, et un dispositif national performant de suivi et d'évaluation pour contrôler les progrès et les effets des investissements obtenus dans le secteur.
- S'intéresser plus spécifiquement à l'assainissement dans l'évaluation de la couverture et le calcul des besoins d'investissements et de financement.

B. État de préparation du secteur

I. Stratégies nationales

La Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté du Ghana (GPRS) est axée sur la croissance économique et la lutte contre la pauvreté. Dans cette optique, la stratégie du Gouvernement ghanéen passe par la décentralisation et la délégation de certains pouvoirs des autorités centrales aux Assemblées de district et aux acteurs du terrain, afin de permettre aux individus et aux communautés de participer au processus de décision. Dans le secteur de l'eau, les zones urbaines et rurales sont traitées séparément, bien que la même Politique nationale de l'eau s'applique aux deux sous-secteurs. En milieu rural, le Programme national d'approvisionnement en eau et d'assainissement pour les populations locales (NCWSP) et le Programme d'investissements stratégiques qui l'accompagne visent à rationaliser, promouvoir et améliorer les services d'eau et d'assainissement. Le NCWSP prévoit d'accélérer la fourniture d'eau potable et d'installations d'assainissement par une approche de satisfaction de la demande et d'implication des populations. La Politique nationale de l'eau qui va être publiée prochainement par le Gouvernement ghanéen vise à encourager une plus grande participation du secteur privé dans l'approvisionnement en eau des petites villes. Dans le sous-secteur urbain, la Ghana Water Company Ltd. (GWCL), une compagnie de services publics appartenant à l'État, est chargée d'assurer l'approvisionnement en eau sur l'ensemble du territoire. Fin 2005, un exploitant privé a été sélectionné pour un contrat de gestion sur 5 ans afin d'améliorer les performances du service. Bien que la situation paraisse favorable pour l'approvisionnement en eau, le problème de l'assainissement reste un défi aigu en raison de la faiblesse des institutions et de l'absence d'une stratégie d'investissements claire. Sur le plan sectoriel, le ministère des Ressources en eau, des Travaux publics et du Logement a engagé un processus de passage à une approche-programme sectorielle (SWAp) pour la fourniture des services d'eau et d'assainissement qui permettra de résoudre un certain nombre de problèmes d'harmonisation dans l'exécution des projets. Ce ministère envisage également de préparer un Plan d'investissements sectoriel destiné à consolider, harmoniser les plans définis pour les différents sous-secteurs, et à être utilisé comme un outil pour mobiliser davantage d'investissements.

Mesures à prendre pour améliorer les stratégies nationales

- Établir un lien direct entre les plans et besoins sectoriels et le budget national, et réviser les objectifs, si nécessaire, afin de s'assurer qu'ils sont réalistes.
- Augmenter les ressources allouées au secteur de l'eau et de l'assainissement, qui figure parmi les priorités identifiées dans les documents de politique nationale.



2. Mécanismes institutionnels

Le cadre institutionnel du Ghana pour le secteur de l'eau est relativement bien structuré. Les autorités gouvernementales ont un rôle d'élaboration de la politique publique, de facilitation et de réglementation, tandis que le secteur privé, les communautés et groupes d'usagers et les ONG fournissent des biens et des services. Le ministère des Ressources en eau, des Travaux publics et du Logement (MWRWH), à travers sa Direction de l'eau, est chargé de définir la politique publique en matière d'eau et d'assainissement, de contrôler sa mise en Zuvre, et de coordonner les organismes sectoriels. L'Agence pour les services d'eau et d'assainissement locaux (CWSA) apporte un soutien aux Assemblées de district pour la fourniture des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les zones rurales et les petites villes, et la Ghana Water Company Limited (GWCL) est chargée de l'approvisionnement en eau des centres urbains. La Commission des ressources en eau supervise la gestion des ressources en eau, tandis que la Commission de réglementation des compagnies de services publics réglemente les tarifs facturés pour l'eau urbaine. En collaboration avec les organismes sectoriels, le ministère des Collectivités territoriales, du Développement rural et de l'Environnement (MLGRD) définit la politique générale en matière de développement des collectivités locales et supervise le fonctionnement des autorités locales. Il est chargé de formuler la politique d'assainissement par l'intermédiaire d'une Unité de santé environnementale. Le ministère des Finances et de la Planification économique fournit des ressources financières de sources internes et externes, et la Commission de planification du développement national (NDPC) coordonne la GPRS et les ODM. Les Assemblées de district sont responsables de la formulation et de l'exécution des plans, des programmes et des stratégies de développement de leur région. Les Équipes multidisciplinaires de district pour l'eau et l'assainissement (DWST) représentent les Assemblées de district dans toutes les activités en rapport avec l'approvisionnement en eau et l'assainissement et veillent à l'intégration des questions d'eau et d'assainissement dans les programmes de travail des districts. Les Assemblées de district aident les structures locales à gérer l'approvisionnement en eau et l'assainissement de façon autonome et transparente dans les zones rurales et les petites villes. De nombreuses ONG sont également présentes dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et fournissent des moyens matériels et logiciels. Le secteur privé fournit des biens et des services et est encouragé à assurer l'approvisionnement en eau des petites villes dans le cadre de contrats de gestion.

Si l'approvisionnement en eau est organisé selon un schéma clair, il n'en va pas de même pour l'assainissement, où l'on constate un manque de coordination entre le MWRWH et le MLGRDE dû au flou qui règne sur leurs missions et responsabilités respectives. La situation tend néanmoins à s'améliorer. La responsabilité du réseau d'égouts a été transférée aux autorités locales, même si les capacités de mise en Zuvre sont limitées à ce niveau. Dans les zones rurales et les petites villes, la politique définie prévoit l'intégration totale du secteur eau et assainissement et de l'éducation à l'hygiène. Les Assemblées de district bénéficient d'un appui du CWSA à cet égard. Les femmes sont également sollicitées pour faire partie des groupes de planification et de gestion de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. Le domaine dans lequel la politique publique n'est toujours pas claire concerne les subventions versées pour financer les latrines domestiques (au lieu de privilégier le marketing social).

Mesures à prendre pour améliorer les mécanismes institutionnels

- Améliorer la collaboration entre le RWRWH et le MLGRD dans le domaine de l'assainissement. Accorder davantage d'attention à l'assainissement sur le plan du financement, de la surveillance institutionnelle et de l'application des lois et des règlements.
- Renforcer en permanence les capacités des Assemblées de district pour qu'elles soient plus à même de mettre en œuvre leurs plans d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

3. Financement du secteur

Le Ghana a clairement défini des stratégies nationales et un cadre de dépenses pour le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, mais l'allocation des ressources est encore très déconnectée des objectifs. Bien que le secteur suive un Cadre de dépenses à moyen terme, on s'aperçoit qu'il existe un immense écart entre les financements nécessaires pour atteindre les objectifs ambitieux du Gouvernement (budget illimité) et les montants alloués chaque année pour les réaliser (budget limité).

Par ailleurs, le secteur eau et assainissement est fortement dépendant des financements des donateurs (plus de 90 %), et les rentrées d'argent sont peu prévisibles. Ainsi, le budget alloué au secteur en 2006 est-il inférieur à celui des années précédentes, alors que le Gouvernement ghanéen doit augmenter considérablement sa part des dépenses pour atteindre les objectifs fixés. Sur les 85 millions de dollars de financements attendus en 2006 pour le secteur, la part de l'État n'est que de 3,7 %, les bailleurs de fonds devant fournir le reste. Ce montant représente 57 % des besoins de financements annuels nécessaires pour atteindre les objectifs. Le pays doit absolument éliminer cet écart s'il veut atteindre les ODM et les objectifs nationaux qu'il a fixés. Au cours des deux dernières années, le sous-secteur de l'approvisionnement en eau

des villes a bénéficié d'importantes ressources non budgétaires évaluées à 300 millions de dollars décaissés pour des projets. Bien que le Gouvernement ghanéen souhaite parvenir à un recouvrement complet des coûts (0,80 dollar/m³) pour l'approvisionnement en eau des villes, l'activité reste encore largement subventionnée, avec des tarifs s'établissant actuellement autour de 0,50 dollar le m³.

Les besoins d'investissements annuels s'élèvent à 150 millions de dollars pour le sous-secteur rural eau et assainissement et l'approvisionnement en eau des villes, soit à environ 7 dollars par habitant.

Mesures à prendre pour améliorer le financement du secteur

- Mobiliser davantage de fonds publics pour le secteur de l'eau afin de pouvoir mettre en œuvre la politique définie.
- Les pouvoirs publics et les compagnies de services publics doivent veiller à ce que les usagers solvables payent effectivement pour financer les dépenses d'exploitation et d'entretien et le développement des services. Ils doivent aussi s'assurer que les besoins des ménages pauvres sont satisfaits.

4. Suivi et évaluation du secteur

Beaucoup d'organismes du secteur de l'eau et de l'assainissement sont conscients des insuffisances de leurs dispositifs de suivi et d'évaluation. Le Bureau ghanéen des statistiques (GSS) a pour mission de publier des informations statistiques, mais dispose de ressources limitées pour fournir des données de qualité de façon régulière. Dans le cadre des différentes études qu'il conduit (enquêtes sur le niveau de vie des Ghanéens, enquêtes réalisées au moyen du questionnaire unifié sur les indicateurs de développement, recensements, études démographiques et de santé), ce bureau collecte des informations sur l'accès à l'eau et à l'assainissement qui sont communiquées au Programme de suivi conjoint, lequel est chargé de suivre les progrès accomplis en direction des ODM. Néanmoins, les interactions avec les organismes sectoriels restent faibles, ce qui explique les différences actuelles dans les définitions et les données sur l'accès et sur la couverture. En l'absence de dispositif de suivi et d'évaluation commun, les organismes chargés des différents sous-secteurs — la CWSA, la GWCL, le WRC et les ministères compétents — établissent des rapports trimestriels et annuels sur leurs résultats par rapport aux objectifs qu'ils se sont fixés eux-mêmes, et l'on constate souvent d'importantes variations dans les informations communiquées. Le MWRWH, le GSS et le NDPC/GPRS, avec d'autres organismes, ont commencé à travailler à l'élaboration de définitions communes, à la définition des rôles de chacun et à l'harmonisation de leurs activités de suivi au moyen du système GhanaInfo. Le GSS lance actuellement la cinquième enquête sur le niveau de vie des Ghanéens (GLSS-5), et la collaboration avec les organismes sectoriels sera déterminante pour arriver à une interprétation commune des données qui seront collectées.

En ce qui concerne l'évaluation, la CWSA et la GWCL signent des contrats de performances avec la Commission des entreprises d'État, dans le cadre desquelles leurs performances sont évaluées.

Mesures à prendre pour améliorer le suivi et l'évaluation du secteur

- Il faut mettre en place un dispositif global de suivi et d'évaluation pour le secteur. Différentes actions dans ce sens ont été engagées par les autorités ghanéennes, la Banque mondiale et le PEA-Afrique.
- L'enquête GLSS-5 est en cours, et les organismes sectoriels doivent profiter de l'occasion pour s'entendre sur les définitions afin que les résultats obtenus fournissent des indicateurs utiles sur l'accès aux services d'eau et d'assainissement.

5. Capacités du secteur

Le Ghana dispose de capacités institutionnelles suffisantes pour les activités stratégiques et de planification budgétaire du secteur de l'eau et de l'assainissement menées au niveau central, mais une aide est nécessaire au niveau des districts et des échelons territoriaux inférieurs. Dans les zones rurales et les petites villes, les régies des eaux et les comités WATSAN ne peuvent compter que sur eux-mêmes, sur la CWSA et sur des mécaniciens et des artisans locaux pour leur fournir une assistance technique. Le secteur de l'eau et de l'assainissement a besoin d'un appui plus qualifié et de compétences techniques. Le recours à des exploitants locaux privés pour gérer les équipements d'approvisionnement en eau est en cours d'expérimentation dans certaines petites villes, mais doit être plus encouragé par les pouvoirs publics. Dans le secteur privé local, on trouve aussi des entreprises capables d'assurer l'exécution ou la supervision de travaux de génie civil. De nombreuses entreprises locales se sont bien acquittées de leurs missions, et des sociétés étrangères se sont associées à des partenaires locaux pour entreprendre des projets financés par des bailleurs de fonds, en garantissant un minimum d'assistance après la fin du projet. La multiplication des entreprises de forage a augmenté l'offre et beaucoup diminué les coûts, mais les capacités actuelles restent très insuffisantes pour l'ensemble du territoire. De plus, le marché des pièces détachées reste encore trop peu développé pour intéresser le secteur privé.

Viabilité du sous-secteur assainissement rural

Institutions											56 %
Finances											50 %
Ensemble											54 %

Axes prioritaires pour améliorer la viabilité

- Renforcer les mécanismes de coordination entre le MWRWH et le MLGRDE et définir des besoins de financements plus réalistes pour l'assainissement rural.
- Augmenter les ressources allouées à l'assainissement, en clarifiant la question des subventions accordées aux latrines domestiques. Mettre l'accent sur le marketing social tout en alignant les allocations budgétaires nationales sur les objectifs fixés en matière d'assainissement et d'hygiène.
- Définir des politiques et des programmes d'assainissement adaptés aux petites villes.

Viabilité du sous-secteur assainissement urbain

Institutions											70 %
Finances											17 %
Ensemble											54 %

Axes prioritaires pour améliorer la viabilité

- Renforcer la capacité des assemblées municipales et de district à mettre en œuvre les programmes d'assainissement et d'hygiène.
- Déterminer les besoins d'investissements pour l'assainissement liés à l'eau.
- Trouver des méthodes novatrices pour financer l'assainissement urbain, en particulier dans les quartiers pauvres et périphériques.
- Appliquer les lois et règlements locaux relatifs à l'assainissement et à l'hygiène.

Ghana



Notes

1. Statistiques sur la population et l'accès aux services : Rapport du recensement national 2000 (ajusté par un taux de croissance annuel pour les autres années) ; Plan d'investissements stratégiques de la CWSA pour 2005-2015, pour le sous-secteur rural, rapports annuels sectoriels 2004 et 2005 de la GWCL pour le sous-secteur urbain ; données 1990 pour la couverture des services d'eau et d'assainissement provenant du Programme de suivi conjoint OMS/UNICEF ; Prévisions de dépenses d'équipement/investissements 2004 pour l'eau et l'assainissement : CWSA, Cadre de dépenses à moyen terme — Présentation du budget national de 2005 à 2007.
2. Les chiffres des objectifs provenant des organismes sectoriels diffèrent de ceux du Programme de suivi conjoint (JMP) pour l'eau et l'assainissement. D'après le JMP, le Ghana avait atteint un taux de couverture de 79 % en 2002, laissant à penser que le pays était sur la bonne voie pour atteindre les ODM sur l'eau d'ici 2015. Même au niveau national, il y a encore des écarts entre les chiffres cités par différents organes gouvernementaux. Les chiffres du JMP se fondent sur différentes études, mais la méthodologie et les définitions utilisées pour l'interprétation des données n'ont pas été choisies de façon concertée avec les organismes sectoriels. Cela pose le problème essentiel de l'harmonisation des définitions. La Direction de l'eau a lancé un processus de concertation de tous les organismes concernés pour parvenir à des définitions communes et les amener à collaborer pour la collecte et la diffusion des informations intéressantes. Un autre point à éclaircir concerne l'approvisionnement en eau des villes : les chiffres fournis par la compagnie de services publics portent en effet sur la couverture (rapport de l'offre par rapport à la demande), tandis que les ODM se réfèrent à l'accès. Il est probable que les chiffres de couverture fournis par la GWCL sous-évaluent l'accès dans la mesure où le chiffre moyen par habitant utilisé dans leurs définitions est très élevé (120 l/jour). Ces aspects, entre autres, ont été soulevés au cours de la Table ronde nationale organisée pour discuter de la réalisation du présent état des lieux. Il a été convenu qu'ils seraient examinés par le Groupe de travail qui sera chargé de la définition des indicateurs.
3. Certains des chiffres donnés pour le sous-secteur rural dans le Programme d'investissements stratégiques de la CWSA sont discutables dans plusieurs domaines, en particulier pour l'assainissement, ce que l'agence elle-même admet. La CWSA a engagé une procédure d'examen à la mi-2006 et espère le faire d'une manière plus concertée. La GWCL devrait faire de même et être invitée à communiquer davantage de données par rapport aux ODM et en collaboration avec les autres acteurs.
4. Le déficit de financement sera probablement plus élevé car les apports des bailleurs de fonds, qui représentent plus de 90 % des investissements, sont imprévisibles.

Sigles

CWSA	Agence pour les services d'eau et d'assainissement locaux
DHS	Enquête démographique et de santé
DWST	Équipes de district chargées de l'eau et l'assainissement
GLSS	Enquête sur le niveau de vie des Ghanéens
GPRS	Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté
GSS	Office ghanéen des statistiques
GWCL	Ghana Water Company Limited
JMP	Programme de suivi conjoint
MLGRDE	Ministère des Collectivités territoriales, du Développement rural et de l'Environnement
MWRWH	Ministère des Ressources en eau, des Travaux publics et du Logement
NCWSP	Programme national pour les services d'eau et d'assainissement locaux
NDPC	Commission nationale de planification du développement
ODM	Objectifs de développement pour le Millénaire
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
PEA-Afrique	Programme Eau et assainissement-Afrique
PURC	Commission de réglementation des entreprises de services publics
SWAp	Approche sectorielle
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
WATSAN	Eau et assainissement
WRC	Commission des ressources en eau

Références

1. Ghana Water Company, rapport interne sur les dépenses d'équipement nécessaires pour atteindre les ODM, préparé par le Département de la planification. 2004.
2. Gouvernement ghanéen. Programme d'investissements stratégiques pour la CWSA. 2005-15.
3. Gouvernement ghanéen. CWSA, Programme national pour les services d'eau et d'assainissement locaux, 1994.
4. Gouvernement ghanéen. Prévisions des dépenses d'équipement/investissement de la CWSA dans le secteur eau et assainissement. 2004.

Ghana

5. Gouvernement ghanéen. GPRS (II). 2006-2009.
6. Gouvernement ghanéen. Rapport annuel sectoriel (eau urbaine) de la GWCL. 2005.
7. Gouvernement ghanéen. Rapport du recensement national. 2000.
8. Gouvernement ghanéen. Présentation du budget et Politique économique du Gouvernement ghanéen pour l'exercice 2006. Novembre 2005.
9. Gouvernement ghanéen. Direction de l'eau (MWRWH), Projet de Politique nationale de l'eau. 2005.
10. Données sur la couverture des services d'eau et d'assainissement collectées par le Programme de suivi conjoint OMS/ UNICEF. 2004.

Ghana



A. Point sur les ODM

1. Le Ghana est-il sur la bonne voie pour atteindre les ODM sur l'eau et l'assainissement ?

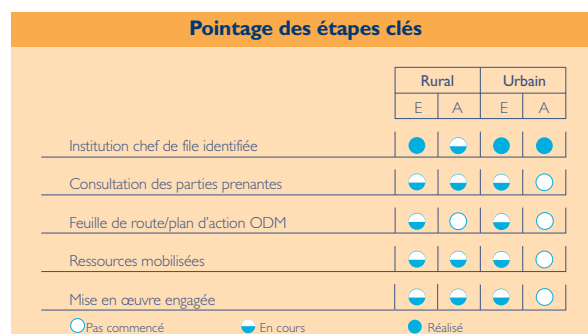
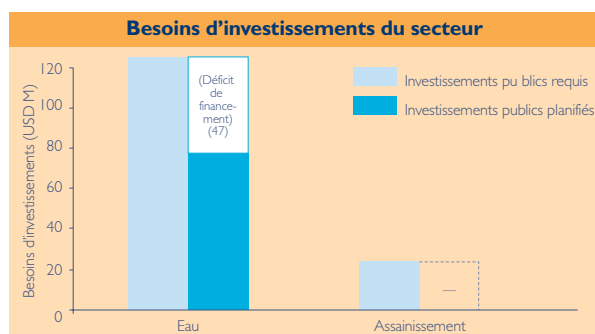
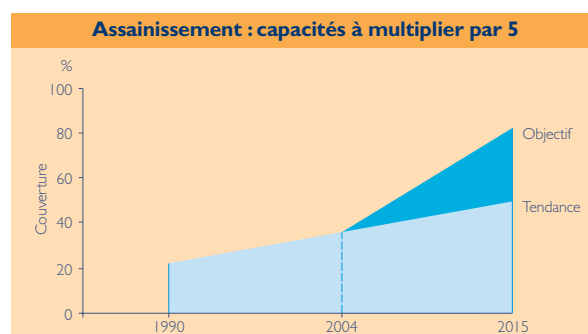
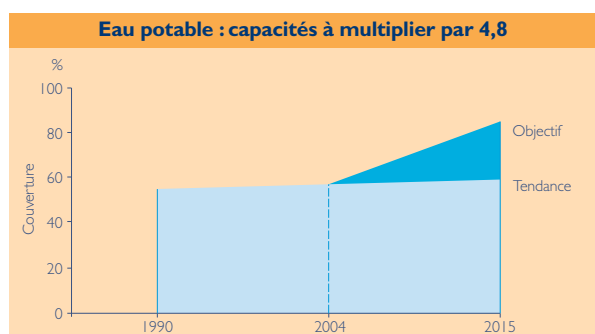
Le Ghana a fait d'immenses progrès sur le plan de l'amélioration de la gouvernance, de l'élaboration de cadres politiques et institutionnels et du renforcement des capacités dans le secteur de l'eau. Toutefois, en raison du fait que les financements alloués au secteur de l'eau et de l'assainissement ont représenté jusqu'ici environ un tiers des besoins d'investissements, le Ghana ne sera en mesure d'atteindre les ODM que s'il dispose de fonds supplémentaires et que s'il poursuit son travail de réforme. En 2004, le taux de couverture de la population s'élevait à 56 % pour l'approvisionnement en eau (52 % dans les zones rurales et les petites villes, et 61 % en milieu urbain) et à 35 % pour l'assainissement (32 % dans les zones rurales et les petites villes, et 40 % en milieu urbain). À noter que le Ghana vise une couverture de 85 % pour l'ensemble du secteur (eau et assainissement) d'ici 2015, c'est-à-dire davantage que les ODM. Pour atteindre cet objectif de 85 %, le pays aura besoin de multiplier ses capacités par 4,8 pour l'approvisionnement en eau et par 5 pour l'assainissement, pour un coût estimé à 1,5 milliard de dollars — soit 68 millions de dollars par an pour les zones rurales et les petites villes, et 81 millions de dollars par an pour l'approvisionnement en eau des centres urbains. Au total, 12 millions et 15 millions d'habitants supplémentaires devront avoir accès à une source d'eau potable et à un système d'assainissement amélioré, d'une part, ce qui laissera encore 4,1 millions de personnes sans accès à l'eau et 4,8 millions de personnes sans système d'assainissement, d'autre part.

2. Principaux enjeux

Ces dernières années, le Ghana a mis en Zuvre pour le secteur de l'eau et de l'assainissement des politiques et des cadres institutionnels allant tout à fait dans le sens des « pratiques optimales ». Pour continuer sur cette voie et progresser en direction des ODM et des objectifs nationaux, certains problèmes majeurs doivent être résolus, parmi lesquels :

- Affecter des ressources financières concordant avec les politiques définies, en particulier dans les zones rurales où le potentiel de ressources non budgétaires reste limité. À cet égard, il sera peut-être nécessaire d'augmenter la participation du secteur privé et des organismes de la microfinance.

Repères



Note : Les graphiques et les tableaux sont basés sur les données disponibles concernant le taux de couverture et les besoins d'investissements du secteur, et sur les analyses du Programme Eau et assainissement.

Objectifs de couverture et besoins d'investissements ¹											
		1990	2004	2015	Population supplém. à couvrir (m/an)	Investissements requis			Invest. publics requis	Invest. publics planifiés	Surplus (Déficit de financement)
		Accès (%)	Accès (%)	Accès (%)		Nouveaux équip.	Rénov.	Total			
(milliers de dollars/an)											
Eau	Rural	37	52	85	0,535	42	4	46	44	42	(2) ³
	Urbain	85	61	85	0,536	72	9	81	81	36	(45)
	Ensemble	54	56	85	1,071	116	9	125	125	78	(47)
Assainissement	Rural	11	31	83	0,747	25	–	25	14	10	(4)
	Urbain	40	40	85	0,653	–	–	–	–	–	–
	Ensemble	21	35	80	1,400	25	–	25	14	–	–

Source : Gouvernement ghanéen, 2000 ; Gouvernement ghanéen, 2004 ; Gouvernement ghanéen, 2005 ; Programme de suivi conjoint OMS/UNICEF, 2004.

- Améliorer les capacités aux échelons décentralisés, à la fois dans les entités sectorielles et les administrations locales pour qu'elles soient à même de remplir les missions et d'assumer les responsabilités qui leur sont dévolues à l'intérieur des cadres politiques et institutionnels, et dans le sous-secteur urbain.
- Finaliser un plan d'action pour atteindre les objectifs dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, notamment un plan de financement et d'investissement bien défini pour le secteur, et un dispositif national performant de suivi et d'évaluation pour contrôler les progrès et les effets des investissements obtenus dans le secteur.
- S'intéresser plus spécifiquement à l'assainissement dans l'évaluation de la couverture et le calcul des besoins d'investissements et de financement.

B. État de préparation du secteur

I. Stratégies nationales

La Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté du Ghana (GPRS) est axée sur la croissance économique et la lutte contre la pauvreté. Dans cette optique, la stratégie du Gouvernement ghanéen passe par la décentralisation et la délégation de certains pouvoirs des autorités centrales aux Assemblées de district et aux acteurs du terrain, afin de permettre aux individus et aux communautés de participer au processus de décision. Dans le secteur de l'eau, les zones urbaines et rurales sont traitées séparément, bien que la même Politique nationale de l'eau s'applique aux deux sous-secteurs. En milieu rural, le Programme national d'approvisionnement en eau et d'assainissement pour les populations locales (NCWSP) et le Programme d'investissements stratégiques qui l'accompagne visent à rationaliser, promouvoir et améliorer les services d'eau et d'assainissement. Le NCWSP prévoit d'accélérer la fourniture d'eau potable et d'installations d'assainissement par une approche de satisfaction de la demande et d'implication des populations. La Politique nationale de l'eau qui va être publiée prochainement par le Gouvernement ghanéen vise à encourager une plus grande participation du secteur privé dans l'approvisionnement en eau des petites villes. Dans le sous-secteur urbain, la Ghana Water Company Ltd. (GWCL), une compagnie de services publics appartenant à l'État, est chargée d'assurer l'approvisionnement en eau sur l'ensemble du territoire. Fin 2005, un exploitant privé a été sélectionné pour un contrat de gestion sur 5 ans afin d'améliorer les performances du service. Bien que la situation paraisse favorable pour l'approvisionnement en eau, le problème de l'assainissement reste un défi aigu en raison de la faiblesse des institutions et de l'absence d'une stratégie d'investissements claire. Sur le plan sectoriel, le ministère des Ressources en eau, des Travaux publics et du Logement a engagé un processus de passage à une approche-programme sectorielle (SWAp) pour la fourniture des services d'eau et d'assainissement qui permettra de résoudre un certain nombre de problèmes d'harmonisation dans l'exécution des projets. Ce ministère envisage également de préparer un Plan d'investissements sectoriel destiné à consolider, harmoniser les plans définis pour les différents sous-secteurs, et à être utilisé comme un outil pour mobiliser davantage d'investissements.

Mesures à prendre pour améliorer les stratégies nationales

- Établir un lien direct entre les plans et besoins sectoriels et le budget national, et réviser les objectifs, si nécessaire, afin de s'assurer qu'ils sont réalistes.
- Augmenter les ressources allouées au secteur de l'eau et de l'assainissement, qui figure parmi les priorités identifiées dans les documents de politique nationale.



2. Mécanismes institutionnels

Le cadre institutionnel du Ghana pour le secteur de l'eau est relativement bien structuré. Les autorités gouvernementales ont un rôle d'élaboration de la politique publique, de facilitation et de réglementation, tandis que le secteur privé, les communautés et groupes d'usagers et les ONG fournissent des biens et des services. Le ministère des Ressources en eau, des Travaux publics et du Logement (MWRWH), à travers sa Direction de l'eau, est chargé de définir la politique publique en matière d'eau et d'assainissement, de contrôler sa mise en Zuvre, et de coordonner les organismes sectoriels. L'Agence pour les services d'eau et d'assainissement locaux (CWSA) apporte un soutien aux Assemblées de district pour la fourniture des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les zones rurales et les petites villes, et la Ghana Water Company Limited (GWCL) est chargée de l'approvisionnement en eau des centres urbains. La Commission des ressources en eau supervise la gestion des ressources en eau, tandis que la Commission de réglementation des compagnies de services publics réglemente les tarifs facturés pour l'eau urbaine. En collaboration avec les organismes sectoriels, le ministère des Collectivités territoriales, du Développement rural et de l'Environnement (MLGRD) définit la politique générale en matière de développement des collectivités locales et supervise le fonctionnement des autorités locales. Il est chargé de formuler la politique d'assainissement par l'intermédiaire d'une Unité de santé environnementale. Le ministère des Finances et de la Planification économique fournit des ressources financières de sources internes et externes, et la Commission de planification du développement national (NDPC) coordonne la GPRS et les ODM. Les Assemblées de district sont responsables de la formulation et de l'exécution des plans, des programmes et des stratégies de développement de leur région. Les Équipes multidisciplinaires de district pour l'eau et l'assainissement (DWST) représentent les Assemblées de district dans toutes les activités en rapport avec l'approvisionnement en eau et l'assainissement et veillent à l'intégration des questions d'eau et d'assainissement dans les programmes de travail des districts. Les Assemblées de district aident les structures locales à gérer l'approvisionnement en eau et l'assainissement de façon autonome et transparente dans les zones rurales et les petites villes. De nombreuses ONG sont également présentes dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et fournissent des moyens matériels et logiciels. Le secteur privé fournit des biens et des services et est encouragé à assurer l'approvisionnement en eau des petites villes dans le cadre de contrats de gestion.

Si l'approvisionnement en eau est organisé selon un schéma clair, il n'en va pas de même pour l'assainissement, où l'on constate un manque de coordination entre le MWRWH et le MLGRDE dû au flou qui règne sur leurs missions et responsabilités respectives. La situation tend néanmoins à s'améliorer. La responsabilité du réseau d'égouts a été transférée aux autorités locales, même si les capacités de mise en Zuvre sont limitées à ce niveau. Dans les zones rurales et les petites villes, la politique définie prévoit l'intégration totale du secteur eau et assainissement et de l'éducation à l'hygiène. Les Assemblées de district bénéficient d'un appui du CWSA à cet égard. Les femmes sont également sollicitées pour faire partie des groupes de planification et de gestion de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. Le domaine dans lequel la politique publique n'est toujours pas claire concerne les subventions versées pour financer les latrines domestiques (au lieu de privilégier le marketing social).

Mesures à prendre pour améliorer les mécanismes institutionnels

- Améliorer la collaboration entre le RWRWH et le MLGRD dans le domaine de l'assainissement. Accorder davantage d'attention à l'assainissement sur le plan du financement, de la surveillance institutionnelle et de l'application des lois et des règlements.
- Renforcer en permanence les capacités des Assemblées de district pour qu'elles soient plus à même de mettre en œuvre leurs plans d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

3. Financement du secteur

Le Ghana a clairement défini des stratégies nationales et un cadre de dépenses pour le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, mais l'allocation des ressources est encore très déconnectée des objectifs. Bien que le secteur suive un Cadre de dépenses à moyen terme, on s'aperçoit qu'il existe un immense écart entre les financements nécessaires pour atteindre les objectifs ambitieux du Gouvernement (budget illimité) et les montants alloués chaque année pour les réaliser (budget limité).

Par ailleurs, le secteur eau et assainissement est fortement dépendant des financements des donateurs (plus de 90 %), et les rentrées d'argent sont peu prévisibles. Ainsi, le budget alloué au secteur en 2006 est-il inférieur à celui des années précédentes, alors que le Gouvernement ghanéen doit augmenter considérablement sa part des dépenses pour atteindre les objectifs fixés. Sur les 85 millions de dollars de financements attendus en 2006 pour le secteur, la part de l'État n'est que de 3,7 %, les bailleurs de fonds devant fournir le reste. Ce montant représente 57 % des besoins de financements annuels nécessaires pour atteindre les objectifs. Le pays doit absolument éliminer cet écart s'il veut atteindre les ODM et les objectifs nationaux qu'il a fixés. Au cours des deux dernières années, le sous-secteur de l'approvisionnement en eau



des villes a bénéficié d'importantes ressources non budgétaires évaluées à 300 millions de dollars décaissés pour des projets. Bien que le Gouvernement ghanéen souhaite parvenir à un recouvrement complet des coûts (0,80 dollar/m³) pour l'approvisionnement en eau des villes, l'activité reste encore largement subventionnée, avec des tarifs s'établissant actuellement autour de 0,50 dollar le m³.

Les besoins d'investissements annuels s'élèvent à 150 millions de dollars pour le sous-secteur rural eau et assainissement et l'approvisionnement en eau des villes, soit à environ 7 dollars par habitant.

Mesures à prendre pour améliorer le financement du secteur

- Mobiliser davantage de fonds publics pour le secteur de l'eau afin de pouvoir mettre en œuvre la politique définie.
- Les pouvoirs publics et les compagnies de services publics doivent veiller à ce que les usagers solvables payent effectivement pour financer les dépenses d'exploitation et d'entretien et le développement des services. Ils doivent aussi s'assurer que les besoins des ménages pauvres sont satisfaits.

4. Suivi et évaluation du secteur

Beaucoup d'organismes du secteur de l'eau et de l'assainissement sont conscients des insuffisances de leurs dispositifs de suivi et d'évaluation. Le Bureau ghanéen des statistiques (GSS) a pour mission de publier des informations statistiques, mais dispose de ressources limitées pour fournir des données de qualité de façon régulière. Dans le cadre des différentes études qu'il conduit (enquêtes sur le niveau de vie des Ghanéens, enquêtes réalisées au moyen du questionnaire unifié sur les indicateurs de développement, recensements, études démographiques et de santé), ce bureau collecte des informations sur l'accès à l'eau et à l'assainissement qui sont communiquées au Programme de suivi conjoint, lequel est chargé de suivre les progrès accomplis en direction des ODM. Néanmoins, les interactions avec les organismes sectoriels restent faibles, ce qui explique les différences actuelles dans les définitions et les données sur l'accès et sur la couverture. En l'absence de dispositif de suivi et d'évaluation commun, les organismes chargés des différents sous-secteurs — la CWSA, la GWCL, le WRC et les ministères compétents — établissent des rapports trimestriels et annuels sur leurs résultats par rapport aux objectifs qu'ils se sont fixés eux-mêmes, et l'on constate souvent d'importantes variations dans les informations communiquées. Le MWRWH, le GSS et le NDPC/GPRS, avec d'autres organismes, ont commencé à travailler à l'élaboration de définitions communes, à la définition des rôles de chacun et à l'harmonisation de leurs activités de suivi au moyen du système GhanaInfo. Le GSS lance actuellement la cinquième enquête sur le niveau de vie des Ghanéens (GLSS-5), et la collaboration avec les organismes sectoriels sera déterminante pour arriver à une interprétation commune des données qui seront collectées.

En ce qui concerne l'évaluation, la CWSA et la GWCL signent des contrats de performances avec la Commission des entreprises d'État, dans le cadre desquelles leurs performances sont évaluées.

Mesures à prendre pour améliorer le suivi et l'évaluation du secteur

- Il faut mettre en place un dispositif global de suivi et d'évaluation pour le secteur. Différentes actions dans ce sens ont été engagées par les autorités ghanéennes, la Banque mondiale et le PEA-Afrique.
- L'enquête GLSS-5 est en cours, et les organismes sectoriels doivent profiter de l'occasion pour s'entendre sur les définitions afin que les résultats obtenus fournissent des indicateurs utiles sur l'accès aux services d'eau et d'assainissement.

5. Capacités du secteur

Le Ghana dispose de capacités institutionnelles suffisantes pour les activités stratégiques et de planification budgétaire du secteur de l'eau et de l'assainissement menées au niveau central, mais une aide est nécessaire au niveau des districts et des échelons territoriaux inférieurs. Dans les zones rurales et les petites villes, les régies des eaux et les comités WATSAN ne peuvent compter que sur eux-mêmes, sur la CWSA et sur des mécaniciens et des artisans locaux pour leur fournir une assistance technique. Le secteur de l'eau et de l'assainissement a besoin d'un appui plus qualifié et de compétences techniques. Le recours à des exploitants locaux privés pour gérer les équipements d'approvisionnement en eau est en cours d'expérimentation dans certaines petites villes, mais doit être plus encouragé par les pouvoirs publics. Dans le secteur privé local, on trouve aussi des entreprises capables d'assurer l'exécution ou la supervision de travaux de génie civil. De nombreuses entreprises locales se sont bien acquittées de leurs missions, et des sociétés étrangères se sont associées à des partenaires locaux pour entreprendre des projets financés par des bailleurs de fonds, en garantissant un minimum d'assistance après la fin du projet. La multiplication des entreprises de forage a augmenté l'offre et beaucoup diminué les coûts, mais les capacités actuelles restent très insuffisantes pour l'ensemble du territoire. De plus, le marché des pièces détachées reste encore trop peu développé pour intéresser le secteur privé.

Viabilité du sous-secteur assainissement rural

Institutions											56 %
Finances											50 %
Ensemble											54 %

Axes prioritaires pour améliorer la viabilité

- Renforcer les mécanismes de coordination entre le MWRWH et le MLGRDE et définir des besoins de financements plus réalistes pour l'assainissement rural.
- Augmenter les ressources allouées à l'assainissement, en clarifiant la question des subventions accordées aux latrines domestiques. Mettre l'accent sur le marketing social tout en alignant les allocations budgétaires nationales sur les objectifs fixés en matière d'assainissement et d'hygiène.
- Définir des politiques et des programmes d'assainissement adaptés aux petites villes.

Viabilité du sous-secteur assainissement urbain

Institutions											70 %
Finances											17 %
Ensemble											54 %

Axes prioritaires pour améliorer la viabilité

- Renforcer la capacité des assemblées municipales et de district à mettre en œuvre les programmes d'assainissement et d'hygiène.
- Déterminer les besoins d'investissements pour l'assainissement liés à l'eau.
- Trouver des méthodes novatrices pour financer l'assainissement urbain, en particulier dans les quartiers pauvres et périphériques.
- Appliquer les lois et règlements locaux relatifs à l'assainissement et à l'hygiène.

Ghana



Notes

1. Statistiques sur la population et l'accès aux services : Rapport du recensement national 2000 (ajusté par un taux de croissance annuel pour les autres années) ; Plan d'investissements stratégiques de la CWSA pour 2005-2015, pour le sous-secteur rural, rapports annuels sectoriels 2004 et 2005 de la GWCL pour le sous-secteur urbain ; données 1990 pour la couverture des services d'eau et d'assainissement provenant du Programme de suivi conjoint OMS/UNICEF ; Prévisions de dépenses d'équipement/investissements 2004 pour l'eau et l'assainissement : CWSA, Cadre de dépenses à moyen terme — Présentation du budget national de 2005 à 2007.
2. Les chiffres des objectifs provenant des organismes sectoriels diffèrent de ceux du Programme de suivi conjoint (JMP) pour l'eau et l'assainissement. D'après le JMP, le Ghana avait atteint un taux de couverture de 79 % en 2002, laissant à penser que le pays était sur la bonne voie pour atteindre les ODM sur l'eau d'ici 2015. Même au niveau national, il y a encore des écarts entre les chiffres cités par différents organes gouvernementaux. Les chiffres du JMP se fondent sur différentes études, mais la méthodologie et les définitions utilisées pour l'interprétation des données n'ont pas été choisies de façon concertée avec les organismes sectoriels. Cela pose le problème essentiel de l'harmonisation des définitions. La Direction de l'eau a lancé un processus de concertation de tous les organismes concernés pour parvenir à des définitions communes et les amener à collaborer pour la collecte et la diffusion des informations intéressantes. Un autre point à éclaircir concerne l'approvisionnement en eau des villes : les chiffres fournis par la compagnie de services publics portent en effet sur la couverture (rapport de l'offre par rapport à la demande), tandis que les ODM se réfèrent à l'accès. Il est probable que les chiffres de couverture fournis par la GWCL sous-évaluent l'accès dans la mesure où le chiffre moyen par habitant utilisé dans leurs définitions est très élevé (120 l/jour). Ces aspects, entre autres, ont été soulevés au cours de la Table ronde nationale organisée pour discuter de la réalisation du présent état des lieux. Il a été convenu qu'ils seraient examinés par le Groupe de travail qui sera chargé de la définition des indicateurs.
3. Certains des chiffres donnés pour le sous-secteur rural dans le Programme d'investissements stratégiques de la CWSA sont discutables dans plusieurs domaines, en particulier pour l'assainissement, ce que l'agence elle-même admet. La CWSA a engagé une procédure d'examen à la mi-2006 et espère le faire d'une manière plus concertée. La GWCL devrait faire de même et être invitée à communiquer davantage de données par rapport aux ODM et en collaboration avec les autres acteurs.
4. Le déficit de financement sera probablement plus élevé car les apports des bailleurs de fonds, qui représentent plus de 90 % des investissements, sont imprévisibles.

Sigles

CWSA	Agence pour les services d'eau et d'assainissement locaux
DHS	Enquête démographique et de santé
DWST	Équipes de district chargées de l'eau et l'assainissement
GLSS	Enquête sur le niveau de vie des Ghanéens
GPRS	Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté
GSS	Office ghanéen des statistiques
GWCL	Ghana Water Company Limited
JMP	Programme de suivi conjoint
MLGRDE	Ministère des Collectivités territoriales, du Développement rural et de l'Environnement
MWRWH	Ministère des Ressources en eau, des Travaux publics et du Logement
NCWSP	Programme national pour les services d'eau et d'assainissement locaux
NDPC	Commission nationale de planification du développement
ODM	Objectifs de développement pour le Millénaire
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
PEA-Afrique	Programme Eau et assainissement-Afrique
PURC	Commission de réglementation des entreprises de services publics
SWAp	Approche sectorielle
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
WATSAN	Eau et assainissement
WRC	Commission des ressources en eau

Références

1. Ghana Water Company, rapport interne sur les dépenses d'équipement nécessaires pour atteindre les ODM, préparé par le Département de la planification. 2004.
2. Gouvernement ghanéen. Programme d'investissements stratégiques pour la CWSA. 2005-15.
3. Gouvernement ghanéen. CWSA, Programme national pour les services d'eau et d'assainissement locaux, 1994.
4. Gouvernement ghanéen. Prévisions des dépenses d'équipement/investissement de la CWSA dans le secteur eau et assainissement. 2004.

Ghana

5. Gouvernement ghanéen. GPRS (II). 2006-2009.
6. Gouvernement ghanéen. Rapport annuel sectoriel (eau urbaine) de la GWCL. 2005.
7. Gouvernement ghanéen. Rapport du recensement national. 2000.
8. Gouvernement ghanéen. Présentation du budget et Politique économique du Gouvernement ghanéen pour l'exercice 2006. Novembre 2005.
9. Gouvernement ghanéen. Direction de l'eau (MWRWH), Projet de Politique nationale de l'eau. 2005.
10. Données sur la couverture des services d'eau et d'assainissement collectées par le Programme de suivi conjoint OMS/ UNICEF. 2004.

Kenya



A. Point sur les ODM

1. Le Kenya est-il sur la bonne voie pour atteindre les ODM sur l'eau et l'assainissement ?

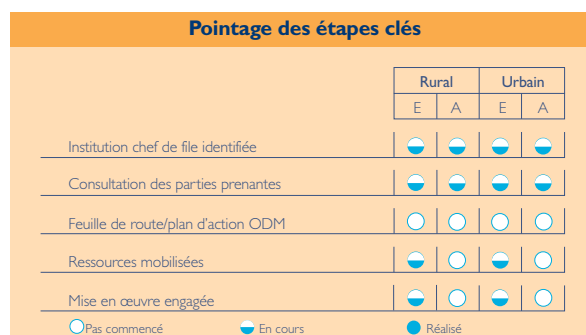
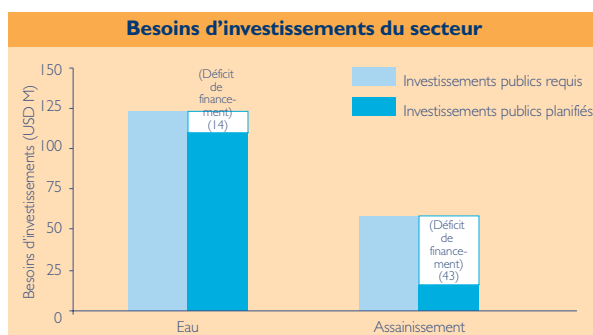
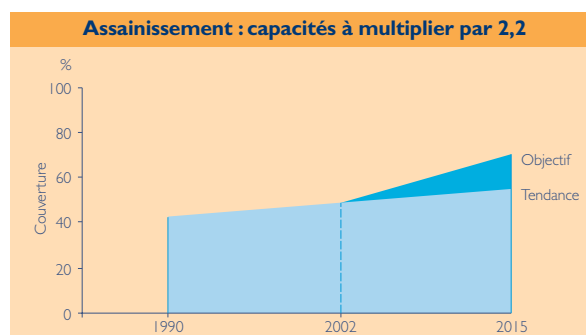
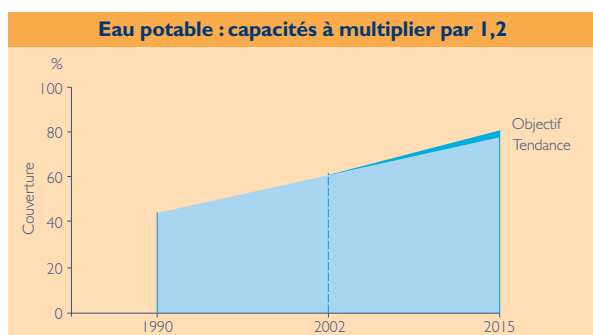
Le Kenya semble être sur la bonne voie pour atteindre les ODM sur l'eau, mais la situation est moins favorable pour l'assainissement. Dans les deux secteurs, il est indispensable d'améliorer l'allocation des ressources et l'équité. En 2002, sur les 32 millions d'habitants du Kenya, 62 % avaient accès à une source d'eau potable, et 48 % à un système d'assainissement. Pour atteindre les ODM, 15,8 millions d'habitants supplémentaires devront avoir accès à une source d'eau potable, et 16,5 millions à un système d'assainissement. Il faudra pour cela augmenter les capacités actuelles d'environ 1,2 fois pour l'eau et 2,2 fois pour l'assainissement. Même si les objectifs sont atteints, il restera encore 8,5 millions de personnes sans accès à une source d'eau potable, et 12,2 millions sans assainissement. Les pouvoirs publics ont l'ambition de dépasser l'ODM relatif à l'assainissement pour atteindre un taux d'accès de 90 % d'ici 2015. La réalisation des objectifs pour l'eau et l'assainissement se heurte toutefois à des contraintes financières, et il n'est pas certain que l'argent soit alloué et dépensé efficacement. Les données sur les financements sont insuffisantes et la planification des investissements est une pratique récente. Il est possible que cela influe sur les prévisions des besoins.

2. Principaux enjeux

Ces dernières années, le Kenya a engagé une réforme du secteur de l'eau et élaboré un schéma directeur solide pour la fourniture de services d'eau et d'assainissement viables aux pauvres. Le principal défi des prochaines années sera d'éliminer les goulots d'étranglement qui gênent l'exécution des programmes et l'obtention de meilleurs résultats. D'autres problèmes majeurs doivent être résolus, parmi lesquels :

- La restructuration du ministère de l'Eau et de l'Irrigation, de manière à ce qu'il joue son rôle de formulation des politiques et de supervision. Cela veut dire renforcer la capacité des administrations à établir des règles, des règlements et des procédures, et mettre en place des relations de travail efficaces pendant

Repères



Note : Les graphiques et les tableaux sont basés sur les données disponibles concernant le taux de couverture et les besoins d'investissements du secteur, et sur les analyses du Programme Eau et assainissement.

Objectifs de couverture et besoins d'investissements ¹											
		1990	2002	2015	Population supplém. à couvrir (m/an)	Investissements requis			Invest. publics requis	Invest. publics planifiés	Surplus (Déficit de financement)
		Accès (%)	Accès (%)	Accès (%)		Nouveaux équip.	Rénov.	Total			
(milliers de dollars/an)											
Eau	Rural	30	46	66	0,219	12	51	63	57	33	(24)
	Urbain	91	89	96	0,701	53	22	75	67	77	10
	Ensemble	45	62	80	0,916	65	73	138	124	110	(14)
Assainissement	Rural	40	43	70	0,336	9	25	34	0	2	2
	Urbain	49	56	75	0,674	51	14	65	59	14	(45)
	Ensemble	42	48	72	0,99	60	39	99	59	16	(43)

Source : Gouvernement kényan, 1999 ; ministère de l'Eau et de l'Irrigation, 2003 ; ministère des Finances, 2006.

une période de transition afin d'instaurer des principes d'autonomie, de confiance, de respect et de professionnalisme au sein du ministère et chez les autres acteurs.

- Il faut mettre en route les nouvelles institutions du secteur, en leur fournissant les moyens (humains, financiers, logistiques) nécessaires pour fonctionner correctement et exécuter leur tâche avec efficacité.
- La nécessité d'adopter une approche sectorielle, notamment par un meilleur plan d'investissement et un processus budgétaire collaboratif, afin de garantir que le secteur reçoive en priorité les financements dont il a besoin et que les investissements soient dirigés sur des activités permettant d'atteindre les objectifs fixés.
- Renforcer les cadres juridiques et institutionnels existants en vue de clarifier les rôles de chacun, d'encourager la participation du secteur privé, de la société civile et des communautés, à l'assainissement et à l'hygiène.
- Les dispositifs de suivi et d'évaluation doivent être améliorés pour permettre de vérifier les progrès accomplis du point de vue de l'accès, du financement et du rapport coût/efficacité.

B. État de préparation du secteur

I. Stratégies nationales

Le Gouvernement kényan a lancé un programme de réformes complet visant à mieux gérer les ressources en eau, à améliorer l'accès aux services d'eau et d'assainissement, à augmenter la transparence et à décentraliser la fourniture des services. Le cadre légal qui guide la mise en place de ces réformes est la Loi sur l'eau (2002). S'appuyant sur la Loi sur l'eau adoptée en mars 2003, ces réformes mettent en pratique différents principes : la séparation des fonctions de définition des politiques, de la réglementation et de la fourniture des services du secteur de l'eau et de l'assainissement ; la séparation de la gestion des ressources en eau et de la fourniture des services d'eau et d'assainissement pour éviter des conflits d'intérêt dans l'allocation et la gestion des ressources ; le transfert de la responsabilité de la gestion des ressources en eau et de la fourniture des services de l'eau au niveau local afin qu'il se sente davantage impliqué et responsable ; l'amélioration de la viabilité de la fourniture des services.

Pour guider la mise en œuvre de la Loi sur l'eau, un projet de Stratégie nationale des services de l'eau (NWSS) définit l'organisation générale du secteur de l'eau et de l'assainissement dans le pays, et énonce des objectifs quantitatifs, qualitatifs et temporels pour atteindre les ODM sur l'eau. Cette stratégie vise à atteindre les ODM relatifs à l'eau d'ici 2015. Par ailleurs, l'amélioration de l'accès à l'eau fait partie des priorités énoncées dans la Stratégie de redressement économique pour le

Mesures à prendre pour améliorer les stratégies nationales

- Bien que le Gouvernement kényan semble se résoudre à réformer le secteur de l'eau, la NWSS, la Stratégie de gestion des ressources en eau (WRMS) et le Plan d'investissements sectoriel sont des documents à l'état d'ébauche qui doivent encore être finalisés, communiqués au public pour consultation et adoptés.
- La politique d'assainissement et d'hygiène de l'environnement en cours de préparation doit être finalisée, et il faut améliorer la coordination avec le ministère de la Santé et celui de l'Éducation pour la mise en œuvre des programmes.
- Un bilan minutieux de la mise en œuvre de toutes les stratégies nationales dans le secteur de l'eau et de l'assainissement doit être réalisé chaque année.



Kenya (ERS), qui fixe des objectifs en matière de développement des infrastructures, de réformes sectorielles et d'amélioration des opérations d'exploitation et d'entretien des équipements urbains pour la période 2003-2007. Le plan de développement en cours (2002-2008) comprend également des engagements des pouvoirs publics dans le domaine de l'eau et de l'assainissement qui, s'ils se concrétisent, favoriseront la réalisation des ODM. Certaines évolutions méritent d'être soulignées : le Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT), qui gagne de l'importance dans le processus budgétaire, a accordé une place plus large au secteur de l'eau et de l'assainissement pendant l'exercice 2005. La charge du secteur de l'eau, longtemps répartie de façon floue entre plusieurs institutions, a été concentrée en un seul ministère. Toutefois, le secteur a besoin d'un chef de file pour assurer une continuité au niveau de la politique publique, mais aussi de la mise en Zuvre. Par rapport à l'approvisionnement en eau, l'assainissement est à la traîne. Une politique nationale d'assainissement et d'hygiène de l'environnement est en cours de préparation. Elle prévoit que 90 % des ménages auront accès à un système d'assainissement d'ici 2015.

2. Mécanismes institutionnels

La Loi sur l'eau (2002) instaure une séparation claire entre les fonctions réglementaires, la propriété des actifs et l'exploitation des installations et des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Le ministère de l'Eau et de l'Irrigation est responsable de tous les aspects de l'approvisionnement en eau au Kenya, à savoir l'élaboration de la politique publique, la formulation de la réglementation, la supervision générale et la coordination du secteur, tandis que la fourniture des services a été déléguée à des offices régionaux, les Régies des eaux (WSB). À cette fin, chaque Régie des eaux est

Mesures à prendre pour améliorer les mécanismes institutionnels

- Le ministère de l'Eau et de l'Irrigation a besoin d'être aidé pour achever sa restructuration et mettre en place les nouveaux mécanismes institutionnels prévus par la loi. Il devra avoir un rôle de chef de file et établir des relations avec le ministère de la Santé et le ministère de l'Éducation sur les questions d'assainissement et d'hygiène.
- Pour permettre aux nouveaux mécanismes institutionnels de fonctionner correctement, les capacités doivent être renforcées dans tous les domaines : recrutement, élaboration de programmes de travail et de plans d'entreprise, planification stratégique, et financement.
- Il faut mener à bien le plan de transition pour permettre au ministère de s'adapter aux nouveaux mécanismes institutionnels, notamment une stratégie de développement des ressources humaines, dans les délais impartis.

légalement chargée d'assurer les services d'eau et d'assainissement dans son secteur géographique dans le cadre d'une licence qui lui est délivrée par le Conseil de réglementation et des services de l'eau (WSRB) après examen et approbation de son plan stratégique et de son plan d'entreprise. Pour que les réformes puissent se traduire dans la réalité, certains problèmes importants doivent être résolus au niveau du transfert des services. Le Plan de transfert publié en 2004 par le ministère de l'Eau et de l'Irrigation fixe les modalités du transfert de la gestion et des opérations des services de l'eau aux Régies des eaux, mais il faut préciser davantage comment les obstacles seront surmontés à chaque niveau pour accélérer le processus, et en particulier comment vont se mettre en place le WSRB, les Régies des eaux, le Fonds fiduciaire pour les services de l'eau et les prestataires de services du secteur de l'eau.

Dans le contexte actuel de mutation du secteur de l'eau, une clarification est également nécessaire au niveau des prestataires de services, des organisations locales et des petits prestataires, en particulier sur les possibilités de partenariats secteur public/secteur privé. Une nouvelle politique d'assainissement et d'hygiène de l'environnement a été élaborée et doit être votée par le Parlement dans les prochains mois.

3. Financement du secteur

Il est difficile d'évaluer les déficits de ressources en raison du manque de données fiables sur les coûts unitaires des différentes solutions technologiques et des différents prestataires de services opérant sur le territoire national. Plusieurs organismes ont tenté de le faire, à savoir le ministère de l'Eau et de l'Irrigation (Plan d'investissements pour le secteur de l'eau, 2003), la Banque mondiale (Évaluation nationale, 2003), et le ministère de la Planification (Évaluation des besoins au regard des ODM,

Mesures à prendre pour améliorer le financement du secteur

- Appliquer la SWAp en développant un plan d'investissements sectoriel et en mettant en place un processus budgétaire collaboratif.
- Rationaliser les politiques tarifaires pour assurer le recouvrement des coûts du secteur et un meilleur emploi des ressources en eau, en restant attentif aux aspects d'équité et d'accès pour les pauvres.

2004). Les données des cinq dernières années montrent que 62 % des financements alloués au secteur eau et assainissement provenaient des bailleurs de fonds, et 38 % de l'État kényan.

À noter qu'aucune des études n'a cherché à faire correspondre les besoins de ressources avec les disponibilités financières actuelles et prévues. Le secteur travaille à la formulation d'un meilleur Plan d'investissements sectoriel qui serait étroitement lié au CDMT et au budget. Au sein de l'État, les fonds sont très centralisés, tandis qu'une part très importante de l'APD versée au secteur eau et assainissement ne rentre pas dans le budget. En principe, l'existence d'un plan d'investissements sectoriel conçu selon une approche-programme devrait augmenter la confiance des bailleurs de fonds vis-à-vis des procédures budgétaires.

4. Suivi et évaluation du secteur

Il n'existe pas de dispositif de suivi et d'évaluation digne de ce nom pour le secteur eau et assainissement, et il est difficile de savoir si des informations seront intégrées, et par quelles voies, au processus ERS (DSRP) ou au système global de planification et d'élaboration du budget. L'ERS comporte des indicateurs de réalisations pour la couverture des zones urbaines et rurales, ainsi que certains indicateurs de produits. Toutefois, les objectifs ne sont pas adaptés au budget réel. On ne sait pas non plus si les objectifs nationaux et les indicateurs coïncident avec les ODM.

Bien que l'on ait cherché à intégrer des données sur l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les Enquêtes sur les conditions de vie et les recensements, peu d'études ont exploité les informations disponibles pour analyser la situation du secteur. À l'heure actuelle, les activités de suivi et d'évaluation se limitent à des projets à financement externe et à quelques programmes de travail ou projets gouvernementaux. Des travaux ont été engagés pour mettre au point un système

d'information sectoriel sous la direction des principaux organismes de réglementation (WSRB et WRMA). Pour mieux suivre les progrès accomplis — en particulier sur le plan de l'accès, du financement et du rapport coût/efficacité — il est indispensable de concevoir des dispositifs plus performants de collecte de données et de suivi des performances du secteur et de les adapter pour qu'ils soient utilisables dans les processus de planification et d'élaboration des budgets du secteur, mais aussi pour l'ERS (DSRP) et pour le suivi des ODM. Cette évolution est particulièrement importante du fait de la décentralisation (déconcentration) introduite par les réformes en cours.

5. Capacités du secteur

Les besoins de capacités du Kenya dans le secteur de l'eau et de l'assainissement concernent plus la planification, la gestion et le développement commercial que la construction et les pièces détachées. Par exemple, le ministère de l'Eau et de l'Irrigation doit améliorer son processus budgétaire en l'alignant sur le budget national et le CDMT. L'adaptation aux nouveaux mécanismes institutionnels, tels qu'ils ont été définis par le gouvernement, va nécessiter des capacités gigantesques en ressources humaines. Pour mener à bien la réorganisation du secteur, il faudra identifier, recruter et gérer des prestataires de services, dont certains en provenance du secteur privé.

Mesures à prendre pour améliorer le suivi et l'évaluation du secteur

- Fournir un appui à une unité de suivi et d'évaluation au sein du ministère de l'Eau et de l'Irrigation pour l'aider à contrôler les progrès en direction des ODM, à devenir une source fiable de données et d'informations aux niveaux de planification appropriés (district/régions des eaux), notamment au niveau des coûts unitaires et du rapport coût/résultats.
- Mettre au point des outils performants de planification, de suivi et d'évaluation pour pouvoir suivre correctement les progrès accomplis dans le secteur, ce qui implique la collecte de données et de statistiques fiables sur la couverture des services d'eau et d'assainissement.

Mesures à prendre pour améliorer les capacités du secteur

- Fournir une assistance technique aux compagnies de services publics afin qu'elles parviennent à passer de leur ancien mode de gestion centralisé à un statut autonome d'entreprise régie par des principes commerciaux établis.
- Faciliter la participation du secteur privé, de la société civile et des communautés dans la planification des investissements, le financement et la gestion des services.
- Passer en revue tous les niveaux de transactions susceptibles d'être touchés par la corruption dans le secteur de l'eau décentralisé, et mettre en place des mécanismes pour limiter les risques.



Kenya



Notes

1. Recensement national de la population 1999, Rapport CDMT sur le secteur des infrastructures physiques 2006/07-2008/09.
2. Les chiffres des investissements publics planifiés sont basés sur le Plan d'investissements sectoriel provisoire pour le secteur de l'eau et l'assainissement au Kenya, publié en septembre 2006 pendant la première Conférence kényane sur le secteur de l'eau et le lancement de la SWAp. Le Plan d'investissements sectoriel prévoit que 90 % des investissements dans l'assainissement concernent le sous-secteur urbain.

Sigles

APD	Aide publique au développement
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
ERS	Stratégie de redressement économique
NWSS	Stratégie nationale pour les services de l'eau
ODM	Objectif de développement pour le Millénaire
SWAp	Approche sectorielle
WRMA	Autorité de gestion des ressources en eau
WRMS	Stratégie de gestion des ressources en eau
WSB	Régie des eaux
WSRB	Conseil de réglementation et des services de l'eau
WSTF	Fonds fiduciaire pour les services de l'eau

Références

1. Gouvernement kényan. Plan de développement. 2002-2008.
2. Gouvernement kényan. Stratégie de redressement économique. 2003.
3. Gouvernement kényan. Recensement national de la population. 1999.
4. Ministère de l'Eau et de l'Irrigation. Gouvernement kényan. Plan d'investissements sectoriel provisoire pour le secteur de l'eau et de l'assainissement au Kenya. Septembre 2006.
5. Ministère des Finances, Gouvernement kényan. Rapport CDMT sur le secteur des infrastructures physiques 2006/07-2008/09.

Madagascar



A. Point sur les ODM

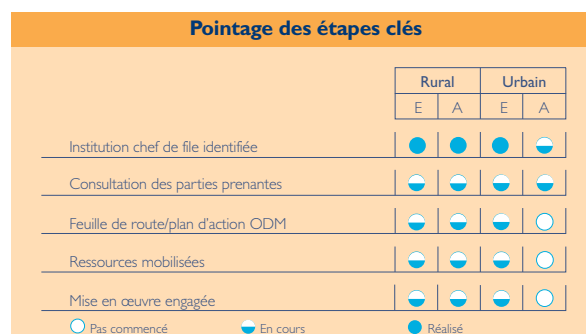
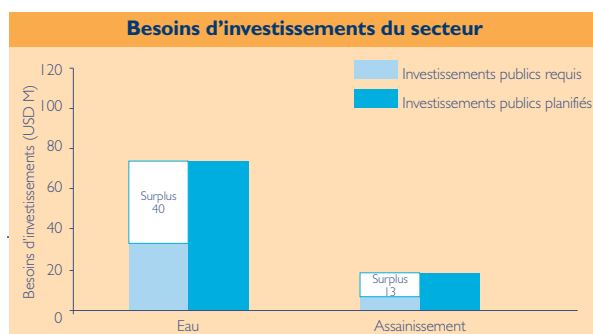
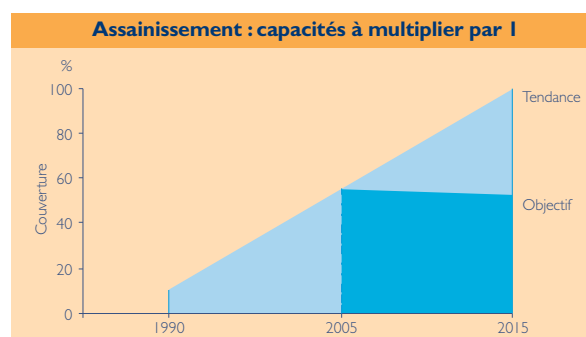
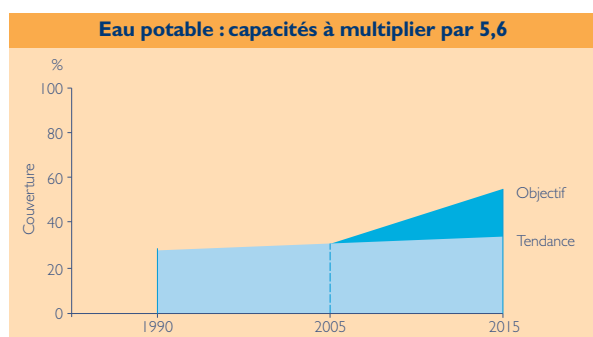
1. Madagascar est-elle sur la bonne voie pour atteindre les ODM sur l'eau et l'assainissement ?

En 2005, sur les 17,9 millions d'habitants que compte Madagascar, 31 % avaient accès à une source d'eau potable et 56 % à un système d'assainissement. Pour atteindre les ODM d'ici 2015, il faudra que 8,4 millions d'habitants supplémentaires aient accès à une source d'eau potable et 3,3 millions à un système d'assainissement. Cela implique d'augmenter les capacités de cinq à six fois pour l'approvisionnement en eau, à condition que les taux de couverture pour l'assainissement soient corrects, car le nombre de personnes desservies en plus chaque année est supérieur à ce qui est nécessaire pour atteindre les ODM. Le chiffre élevé annoncé pour l'assainissement en 2004 est toutefois controversé et doit être réexaminé. Si les ODM sont atteints, il restera encore 9,3 millions d'habitants sans accès à une source d'eau potable, et 10 millions sans accès à un système d'assainissement amélioré. Sur le plan financier, le montant nécessaire pour atteindre les ODM est estimé à 54 millions de dollars par an pour l'eau et à 65 millions de dollars pour l'assainissement. Le Gouvernement malgache s'efforce d'attirer des entreprises privées et des sources de financement non gouvernementales pour aider le secteur, ce qui doit être considéré comme un signe positif. Si tous les fonds promis se matérialisent, le secteur aura de quoi financer ses besoins d'investissements au cours des prochaines années, mais il est peu probable que ce soit le cas si l'on regarde le passé. Il est à craindre également que le secteur de l'eau et de l'assainissement n'ait pas les capacités nécessaires pour absorber des fonds supplémentaires.

2. Principaux enjeux

À Madagascar, le secteur de l'eau et de l'assainissement dispose d'une stratégie, d'un cadre légal de réglementation foncière, et d'un programme national aligné sur les ODM. Il traverse actuellement une phase d'adaptation aux changements institutionnels considérables en cours, et est confronté à un certain nombre de difficultés, parmi lesquelles :

Repères



Note : Les graphiques et les tableaux sont basés sur les données disponibles concernant le taux de couverture et les besoins d'investissements du secteur, et sur les analyses du Programme Eau et assainissement.

Objectifs de couverture et besoins d'investissements ¹											
		1990	2005	2015	Population supplém. à couvrir (m/an)	Investissements requis			Invest. publics requis	Invest. publics planifiés	Surplus (Déficit de financement)
		Accès (%)	Accès (%)	Accès (%)		Nouveaux équip.	Rénov.	Total			
(milliers de dollars/an)											
Eau	Rural	9	16	55	0,7	24	7	31	26	52	26
	Urbain	73	67	87	0,2	14	9	23	7	21	14
	Ensemble	28	31	55	0,8	38	16	54	33	73	40
Assainissement	Rural	8	49	54	0,3	18	41	59	6	4	(2)
	Urbain	25	75	63	0,0	2	4	6	1	15	14
	Ensemble	13	56	54	0,3	20	44	65	6	19	13

Source : Gouvernement malgache, 1996 ; Gouvernement malgache, 2004.

- Les capacités commerciales et financières limitées de la JIRAMA, la compagnie nationale des eaux, qui est en train de devenir une entreprise publique autonome.
- Le manque de liens entre les politiques définies, les budgets et les dispositifs de suivi et d'évaluation, qui ne facilite pas la mise en Zuvre des politiques et le suivi des progrès réalisés.
- Le manque de liens entre les pouvoirs publics et les autres acteurs du secteur. Tant en matière d'approvisionnement en eau que d'assainissement, les ONG et le secteur privé malgache ont des compétences à offrir pour accompagner les réformes et sont sollicités dans ce sens, leur participation étant jugée indispensable. Toutefois, il faut accroître la transparence des procédures de passation des marchés et de sous-traitance.
- Des dispositifs de suivi et d'évaluation existent, mais ils doivent être énormément renforcés pour être efficaces. L'obtention de séries de données exploitables pour toute analyse passe par un effort de coordination et par l'harmonisation des données de départ.

B. État de préparation du secteur

I. Stratégies nationales

Les documents d'orientation fondamentaux qui guident le fonctionnement du secteur de l'eau et de l'assainissement à Madagascar sont la Stratégie et le Plan d'action sectoriels pour l'eau et l'assainissement (1991), la Déclaration de politique sectorielle pour l'eau et l'assainissement (1997), et la Charte de l'eau (1998) ainsi que les décrets d'application publiés en 2003. En 2005, le Programme national pour l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement (PNAEPA) a été adopté et intégré à la Politique générale de l'État (PGE). Le PNAEPA comprend le programme budgétaire, en présentant les objectifs à atteindre, les résultats attendus, les actions à entreprendre, les ressources à mobiliser, en particulier les ressources humaines et financières, et le dispositif de suivi et d'évaluation. La loi se fonde sur les recommandations énoncées dans les documents « De l'eau pour tous » et « CDMT pour le secteur de l'eau et de l'assainissement » publiés en 2004.

Globalement, la politique de l'eau et de l'assainissement propose des objectifs et une stratégie d'action pour atteindre les ODM. Les objectifs sont d'augmenter rapidement l'accès aux services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement en mettant en place de nouvelles infrastructures et en veillant au bon fonctionnement des structures existantes, et de contribuer à la bonne santé et à la productivité de la population malgache. La stratégie énoncée pour le secteur dans le DSRP prévoit une définition claire des objectifs ainsi que des cadres légaux de réglementation foncière permettant aux pauvres d'avoir accès à des infrastructures ; des subventions rationnelles pour les infrastructures sociales et une stratégie pour le recouvrement des coûts ; un renforcement des capacités nationales et locales, en particulier au sein des populations pauvres, à organiser et gérer le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement ; un dispositif de suivi et d'évaluation performant

Mesures à prendre pour améliorer les stratégies nationales

- Améliorer la programmation à moyen terme en exécutant rigoureusement le programme budgétaire de la DEA.
- Augmenter la participation du secteur privé et des ONG dans le secteur rural et urbain, et renforcer les capacités de tous les acteurs du secteur.



pour mesurer et suivre les progrès réalisés par rapport aux objectifs de développement. Des progrès ont été enregistrés dans l'organisation de l'approvisionnement en eau, mais les pouvoirs publics travaillent encore à finaliser des documents d'orientation et de stratégie pour l'assainissement.

2. Mécanismes institutionnels

La Division eau et assainissement du ministère de l'Énergie et des Mines est chargée d'élaborer les politiques et les programmes du secteur, tandis que l'Autorité nationale de l'eau et de l'assainissement (ANDEA) est responsable de la gestion intégrée des ressources en eau. Le Code de l'eau de 1998 a réparti les missions entre l'État, les communes et la JIRAMA, une entreprise d'État passée sous gestion commerciale, ainsi que pour l'assainissement des eaux usées domestiques. La JIRAMA s'occupe de 58 centres urbains dont elle possède et gère de façon autonome les installations d'approvisionnement en eau. Dans les autres centres urbains dont les infrastructures ne sont pas gérées par la JIRAMA, l'État finance les dépenses d'équipement, mais délègue les fonctions de gestion aux communes. Lorsque les communes ne sont pas capables de gérer ces contrats, l'État assure une aide transitoire. Le Code de l'eau autorise aussi la participation du secteur privé (contrat de gestion, d'affermage ou de distribution). Cependant, le secteur privé national n'a pas les capacités nécessaires pour gérer entièrement les installations d'approvisionnement en eau dans le cadre d'un contrat de gestion déléguée. Les pouvoirs publics sont conscients du problème et ont pris des mesures pour développer ces capacités. Dans les zones rurales, les villages de moins de 1 000 habitants optent souvent pour une gestion locale du secteur eau et assainissement, assurée par des comités de point d'eau. L'entretien est réalisé par des artisans formés dans le cadre de projets, des revendeurs de pièces détachées sont identifiés et un système de recouvrement des coûts est établi. Au-dessus de 1 000 habitants, des contrats d'affermage sont envisagés.

En comparaison, le secteur de l'assainissement reste loin derrière et est handicapé par de nombreux facteurs institutionnels, organisationnels et opérationnels. Par l'intermédiaire de sa Division de l'eau et de l'assainissement, le ministère de l'Énergie et des Mines est chargé d'élaborer, de mettre en œuvre et de gérer la politique d'assainissement. Celle-ci se matérialise par des actions d'éducation à la santé et une aide du Comité WASH en vue d'amener les familles à modifier leur comportement vis-à-vis de l'hygiène et de construire des latrines aux normes d'hygiène. Le Comité WASH réunit les différents acteurs concernés par les questions de l'eau et de l'assainissement (financiers, administrateurs, ONG nationales et internationales, et secteur privé). Toutefois, le ministère de la Santé et le ministère de l'Aménagement du territoire sont aussi concernés par l'assainissement. La collaboration entre les acteurs du secteur est donc limitée. Sur le plan fonctionnel, les responsabilités sont décentralisées au niveau local, mais les structures des autorités locales ne disposent pas de moyens humains et financiers suffisants pour les assumer.

Mesures à prendre pour améliorer les mécanismes institutionnels

- Finaliser la réorganisation de la JIRAMA et institutionnaliser les initiatives prises pour augmenter la participation du secteur privé dans les infrastructures d'approvisionnement en eau là où la JIRAMA n'est pas présente.
- Rationaliser le secteur de l'assainissement en identifiant un chef de file clair pour le secteur et en définissant les missions et responsabilités des autres organismes, et appliquer les cadres politiques et juridiques déjà adoptés sur l'ensemble du territoire.

3. Financement du secteur

On évalue à 54 millions de dollars par an le volume de financements nécessaire pour atteindre les ODM relatifs à l'approvisionnement en eau, répartis en 23 millions de dollars pour le sous-secteur urbain et 31 millions pour le sous-secteur rural. En ce qui concerne l'assainissement, les besoins prévus s'élèvent à 65 millions de dollars par an, dont 59 millions dans les zones rurales et 6 millions dans les zones urbaines. Les systèmes d'assainissement ont toujours été financés par les ménages, mais des investissements publics sont indispensables pour payer les campagnes d'information, les actions d'éducation et de

Mesures à prendre pour améliorer le financement du secteur

- Augmenter les ressources allouées ou mobiliser des fonds pour financer la rénovation et l'extension des infrastructures de la JIRAMA, et renforcer les capacités dans le domaine de la gestion financière et des principes commerciaux, en particulier chez les exploitants d'équipements d'approvisionnement en eau dans les villes en dehors du ressort de la JIRAMA.
- Dégager des financements importants en faveur de la santé environnementale, de l'assainissement et de l'hygiène, tant en milieu rural qu'urbain.



communication, et aussi les subventions (le cas échéant). Les financements publics actuels sont très en dessous des besoins estimés. Dans les zones rurales par exemple, les dépenses publiques se sont élevées en moyenne à 6 millions de dollars entre 2003 et 2005, alors que les besoins actuels s'élèvent à 26 millions de dollars. Compte tenu de cet écart énorme, on peut se demander si le pays serait capable d'absorber des fonds supplémentaires ou si les projets prendraient du retard.

Peu d'investissements ont été réalisés dans les centres urbains depuis 1990. On prévoit des besoins d'un montant de 23 millions de dollars par an pour atteindre les ODM. Il s'agira d'aider la JIRAMA à rénover et étendre ses infrastructures, et à la rendre plus apte à contrôler et suivre l'évolution de l'accès et des équipements dans les zones dont elle a la charge. Dans les autres villes, les fonds doivent servir à financer le développement d'infrastructures adaptées, probablement avec la participation du secteur privé.

4. Suivi et évaluation du secteur

Le dispositif de suivi et d'évaluation de Madagascar offre un exemple intéressant de ce que la technologie peut avoir de positif et de négatif, et des conséquences qu'elle peut avoir sur la communication des données et le suivi des progrès réalisés. D'un côté, Madagascar a une base de données informatisée des installations existantes (latrines et équipements d'approvisionnement en eau potable) et utilise les enquêtes de l'Instat, ce qui devrait permettre d'améliorer le suivi et l'évaluation. Malheureusement, le mode de calcul des taux d'accès diffère selon les enquêtes/outils qui n'emploient pas tous les mêmes concepts et définitions. De ce fait, les données obtenues ne semblent pas satisfaire certains acteurs du secteur et sont donc peu utilisées.

Mesures à prendre pour améliorer le suivi et l'évaluation

- Améliorer les bases de données de suivi et d'évaluation en harmonisant les concepts et les définitions utilisées, en particulier avec l'Instat.
- Renforcer les capacités de coordination des activités de suivi et d'évaluation à la DEA.

5. Capacités du secteur

Globalement, bien que l'approvisionnement en eau et l'assainissement soient bien organisés, les capacités sont insuffisantes dans tous les domaines pour s'adapter aux nouvelles conditions de fonctionnement, souvent transitoires. Par exemple, les ONG, les départements de recherche ainsi que les exploitants et ingénieurs du secteur privé ont l'expérience requise pour accompagner le développement du secteur eau et assainissement, mais les contrats annuels avec le secteur public étant très bureaucratiques et manquant de transparence, ils ne sont pas incités à participer. Un projet pilote a toutefois été lancé dans 30 communautés pour développer les capacités en matière de construction et permettre aux autorités locales d'établir et de gérer un contrat d'affermage avec des exploitants privés. Une campagne d'information du public sur les contrats d'affermage a été menée dans toutes les provinces malgaches et toutes les communautés urbaines, et les maires ont semblé être intéressés par ce modèle.

Dans les zones rurales, des comités de point d'eau sont créés pour prendre en charge la gestion et l'entretien des points d'eau ainsi que le recouvrement des coûts. En cas de panne, les réparations sont effectuées par les artisans du village ou par des réparateurs qui vont de village en village. Des réseaux de revendeurs de pièces détachées se mettent également en place. Pour l'assainissement, des artisans sont en train d'être formés à la construction des installations, mais ils ne sont pas assez nombreux en raison de l'étendue des besoins. Une ONG qui fabrique des dalles en céramique s'est dite intéressée par la construction d'une usine à Madagascar, qui utiliserait des matériaux locaux, mais le projet est en attente par manque de financement. Dans d'autres domaines, des ONG sont davantage impliquées dans la construction de latrines et dans l'éducation à l'hygiène.

Mesures à prendre pour améliorer les capacités du secteur

- Apporter une assistance technique et financière au dispositif de gestion des points d'eau dans les zones rurales.
- Apporter une assistance technique aux opérateurs privés recrutés pour assurer l'approvisionnement en eau dans les petites villes.



Madagascar



Notes

1. L'outil de calcul conçu pour le présent état des lieux a été utilisé pour calculer les besoins d'investissements.
2. Les chiffres de population proviennent de l'Instat et de la DEA (basés sur le recensement de 1996).
3. Les taux de couverture, les niveaux de service et les coûts unitaires proviennent de l'Instat et de la DEA.
4. Les estimations des infrastructures proviennent de la mission JIRAMA/JICA.
5. Les besoins du Programme d'investissement dans les puits et forages proviennent de la DEA.
6. Les hypothèses sur les contributions financières des usagers proviennent du rapport d'évaluation DEA/Banque mondiale.

Sigles

ANDEA	Autorité nationale de l'eau et de l'assainissement
DEA	Direction de l'eau et de l'assainissement
DSPR	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
JIRAMA	Compagnie nationale des eaux
ODM	Objectif de développement pour le Millénaire
ONG	Organisation non gouvernementale
PGE	Politique générale de l'État
PNAEPA	Programme national pour l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement
WASH	Eau, assainissement et hygiène

Références

1. Gouvernement malgache. CDMT pour le secteur de l'eau et de l'assainissement. 2004.
2. Gouvernement malgache. Recensement national. 1996.
3. Gouvernement malgache. Programme national pour l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement (PNAEPA). 2005.
4. Gouvernement malgache. Stratégie et Plan d'action sectoriels pour l'eau et l'assainissement. 1991.
5. Gouvernement malgache. Déclaration de politique sectorielle pour l'eau et l'assainissement. 1997.
6. Gouvernement malgache. Politique générale de l'État. 2005.
7. Gouvernement malgache. Charte de l'eau. 1998.
8. Gouvernement malgache. Code de l'eau. 1998.
9. Gouvernement malgache. De l'eau pour tous. 2004.

Malawi



A. Point sur les ODM

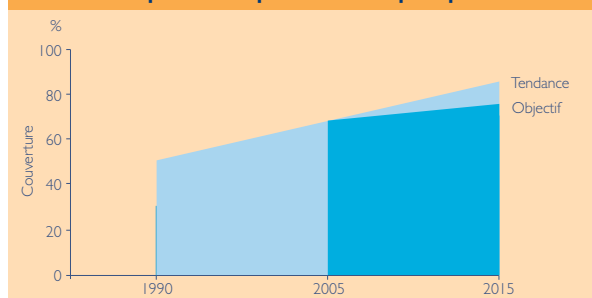
I. Le Malawi est-il sur la bonne voie pour atteindre les ODM sur l'eau et l'assainissement ?

Les perspectives du Malawi sont relativement bonnes pour l'approvisionnement en eau, mais le pays est très en retard pour l'assainissement. Le Malawi compte 12 millions d'habitants et la population augmente de 3 % par an. Les statistiques de couverture pour l'approvisionnement en eau ne sont pas sûres car elles étaient auparavant fournies par les prestataires et sont obtenues maintenant par observation directe. Les chiffres officiels de la desserte des zones rurales pour l'eau ne tiennent peut-être pas correctement compte des installations hors service. Le taux de couverture recensé (élevé) des zones urbaines masque la réalité des constructions sauvages des quartiers périphériques, où des robinets publics desservent un grand nombre d'habitants sans aucune garantie d'approvisionnement. Toutefois, dans la mesure où environ les trois quarts des ouvrages d'approvisionnement en eau au Malawi sont réalisés en dehors du budget de l'État, il semble raisonnable de conclure que si les rythmes de financement actuels se maintiennent, si les politiques définies sont effectivement mises en œuvre et si 300 000 personnes supplémentaires accèdent à une source d'eau potable tous les ans pendant les 10 prochaines années, le Malawi pourra atteindre un taux de couverture de 75 % pour l'accès à l'eau.

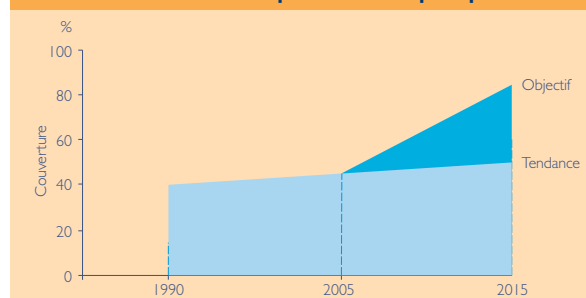
En ce qui concerne l'assainissement, le Malawi n'a pas de politique établie ni de documents de planification (bien qu'une politique nationale d'assainissement soit en cours de préparation). La plupart des organismes incluent les financements de l'assainissement dans leurs données sur l'eau, en général sans les détailler. Voilà pourquoi le total des investissements dans l'assainissement n'est pas connu, mais très faible. Concernant le taux de couverture, la plupart des organismes du secteur, y compris le ministère de l'Irrigation et du Développement hydraulique, estiment que les chiffres officiels sont très surévalués. Dans les zones rurales, le taux de couverture est estimé de façon officieuse à environ 15 à 30 %, tandis que les chiffres de couverture pour les zones urbaines ne tiennent compte, ni des populations périurbaines en forte croissance, ni de l'absence d'épuration des eaux usées pour les populations desservies par les réseaux d'égouts centralisés. Il est clair que le Malawi n'est pas bien parti pour atteindre l'ODM relatif à l'assainissement, à savoir un taux de couverture de 87 % de la population, qui nécessiterait que 600 000 habitants supplémentaires disposent d'un système d'assainissement correct chaque année.

Repères

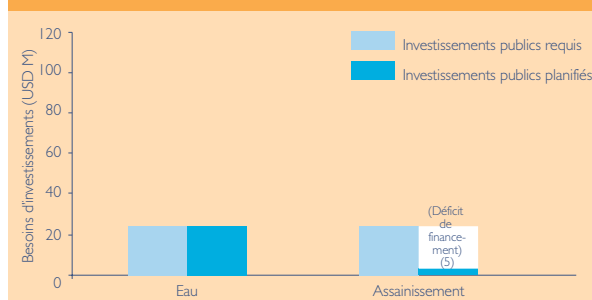
Eau potable : capacités à multiplier par 1



Assainissement : capacités à multiplier par 5



Besoins d'investissements du secteur



Pointage des étapes clés

Étape	Rural		Urbain	
	E	A	E	A
Institution chef de file identifiée	●	●	●	●
Consultation des parties prenantes	○	○	○	○
Feuille de route/plan d'action ODM	○	○	○	○
Ressources mobilisées	●	○	●	○
Mise en œuvre engagée	●	○	●	○

○ Pas commencé ● En cours ● Réalisé

Note : Les graphiques et les tableaux sont basés sur les données disponibles concernant le taux de couverture et les besoins d'investissements du secteur, et sur les analyses du Programme Eau et assainissement.

Objectifs de couverture et besoins d'investissements ¹											
		1990	2002	2015	Population supplém. à couvrir (m/an)	Investissements requis			Invest. publics requis	Invest. publics planifiés	Surplus (Déficit de financement)
		Accès (%)	Accès (%)	Accès (%)		Nouveaux équip.	Rénov.	Total			
(milliers de dollars/an)											
Eau	Rural	43	62	72	0,25	-	-	10	-	-	-
	Urbain	90	96	95	0,05	-	-	2	-	-	-
	Ensemble	49	67	75	0,3	-	-	12	6	6	0
Assainissement	Rural	70	42	85	0,5	-	-	10	-	-	-
	Urbain	96	66	98	0,1	-	-	2	-	-	-
	Ensemble	73	46	87	0,6	-	-	12	6	1	(5)

Source : Programme de suivi conjoint OMS/UNICEF, 2004 ; évaluations indépendantes.

2. Principaux enjeux

Le Malawi est bien parti pour atteindre les ODM sur l'eau d'ici 2015, alors que le secteur de l'assainissement nécessite d'importantes réformes. Certains problèmes majeurs doivent être résolus, parmi lesquels :

- Le manque historique d'encadrement et de coordination du secteur de l'eau et de l'assainissement (notamment le manque de remontées sur les problèmes de l'eau à l'échelle nationale, l'absence d'une politique nationale d'assainissement, et la mauvaise coordination entre les organismes du secteur, plus particulièrement les ONG). Le problème se traduit également par des informations de mauvaise qualité pour les décideurs et les consommateurs/citoyens.
- Le manque de viabilité des services d'eau et d'assainissement existants, qui vient s'ajouter au manque de ressources financières de la population, à l'insuffisance des capacités humaines (due en partie au VIH/sida) et à des problèmes climatiques, environnementaux et fonciers.

B. État de préparation du secteur

I. Stratégies nationales

Le Gouvernement malawien a rédigé une politique nationale de l'eau, mais ne l'a pas activement développée dans les autres organismes sectoriels. Il n'a pas élaboré de Plan d'action ou de feuille de route spécifique sur les ODM. Bien qu'il se soit dit résolu à accélérer les programmes de réformes, aucun signe tangible ne montre que ce soit le cas, ni que des fonds aient été alloués à cette fin. Ainsi, le montant des allocations budgétaires au secteur eau et assainissement était-il inférieur en 2006 à celui des années précédentes, alors même que l'État doit augmenter sa part des dépenses s'il veut atteindre les objectifs fixés à 75 % de couverture pour l'eau et à 87 % pour l'assainissement. Le Malawi n'a pas encore de politique d'assainissement, bien qu'il y en ait un en cours de préparation.

À l'heure actuelle, il n'y a pas d'approche sectorielle, ni aucun élément s'en approchant, avec des objectifs mesurables. Le Gouvernement malawien a différents plans d'investissements, mais qui ne sont pas communiqués aux organismes extérieurs, notamment aux bailleurs de fonds, ce qui limite les possibilités d'harmonisation. Par ailleurs, le secteur de l'eau et de l'assainissement est peu pris en compte dans le DSRP et n'y a pas été intégré sous la forme de plans à mettre en Zuvre. Le ministère de l'Irrigation et du Développement hydraulique s'efforce d'améliorer cette situation, mais ses effectifs sont très insuffisants face à l'immense tâche qui est la sienne.

Mesures à prendre pour améliorer les stratégies nationales

- Finaliser dès que possible la politique nationale d'assainissement.
- Les questions d'eau et d'assainissement doivent être davantage prises en compte dans la MGDS (stratégie ayant succédé au DSRP) en cours d'élaboration, sous la direction du ministère de l'Irrigation et du Développement hydraulique.



2. Mécanismes institutionnels

Le ministère de l'Irrigation et du Développement hydraulique est l'organisme gouvernemental chargé de l'eau et, depuis 2004, de l'assainissement. C'est un ministère jeune, constitué en 1995 à partir du département d'un autre ministère. Sa précédente direction manquait de fermeté et changeait fréquemment. Le ministère souffre d'un manque d'effectifs et de capacités. Malgré ces handicaps, il garde un rôle important, en particulier pour les ouvrages ruraux. Bien qu'il y ait une politique de décentralisation, le budget reste défini au niveau du gouvernement central. Les postes ministériels au niveau des districts sont classés aux niveaux inférieurs de l'administration, et beaucoup d'entre eux sont vacants. Cinq Régies publiques des eaux du secteur public assurent l'approvisionnement en eau des petites et des grandes villes, tandis que l'assainissement et les égouts restent du ressort des autorités municipales. Le Fonds d'action sociale du Malawi financé par la Banque mondiale fonctionnait auparavant pratiquement comme un organisme gouvernemental parallèle dans les zones rurales, finançant l'eau parmi d'autres activités de développement. Aujourd'hui, il s'emploie à intégrer son travail avec celui des Assemblées de district.

Le ministère de la Santé et de la Population comprend une Unité de santé environnementale qui travaille sur l'assainissement et sur l'hygiène. Le ministère des Collectivités territoriales est chargé de la décentralisation et de la réforme des pouvoirs locaux, dans le cadre de laquelle les Assemblées de district sont expressément responsables de l'exécution des programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement. La future politique nationale d'assainissement devrait définir des mandats institutionnels clairs et établir des mécanismes de coordination pour l'assainissement et la promotion de l'hygiène.

On évalue à plusieurs centaines le nombre d'associations locales malawiennes présentes dans le secteur de l'eau, dont la plupart sont des petites associations à caractère religieux, travaillant isolément. Quelques-unes, qui sont des organismes de grande envergure, accomplissent un travail de qualité dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, comme par exemple l'Église presbytérienne d'Afrique centrale et l'ONG spécialisée Fresh Water Project. Plusieurs ONG internationales travaillent dans le secteur de l'eau et beaucoup de leurs programmes sont le prolongement de programmes de secours engagés il y a 10 ans lorsque le Malawi a accueilli plus d'un million de réfugiés du Mozambique. En revanche, les entreprises privées sont très peu actives dans le secteur de l'eau, en dehors d'un nombre pléthorique de sociétés de forage. Les multinationales privées sont absentes du marché, tandis que de petites entreprises locales fabriquent quelques pompes à main et pièces détachées, et fournissent des services d'études et de construction dans le cadre de projets entrepris par les pouvoirs publics ou des ONG.

Mesures à prendre pour améliorer les mécanismes institutionnels

- Les bailleurs de fonds doivent appuyer le processus de décentralisation du ministère de l'Irrigation et du Développement hydraulique.
- Le ministère de l'Irrigation et du Développement hydraulique doit encourager les ONG et les associations locales à participer au fonctionnement du secteur.

3. Financement du secteur

Il est difficile de quantifier les investissements planifiés. Les chiffres les plus fiables, obtenus récemment par le Groupe de travail eau et assainissement sur les contributions à la Stratégie de croissance et de développement pour le Malawi 2006-2011, qui travaille sous la direction du ministère de l'Irrigation et du Développement des ressources en Eau, situent les investissements publics autour de 6 à 8 millions de dollars par an, dont plus de la moitié vient de donateurs extérieurs. (Les investissements non budgétaires, très largement apportés par les ONG, pourraient s'élever à trois fois ce montant mais ils ne sont pas répertoriés.) La quasi-totalité de ces fonds devrait être octroyée à l'approvisionnement en eau et non à l'assainissement.

Il y a peu d'organismes externes présents au Malawi qui fournissent une aide au développement, et leurs investissements dans le secteur de l'eau ont apparemment chuté de 14 millions de dollars en 2003/04 à 2 millions de dollars en 2005/06 (la principale raison invoquée étant le fait que l'eau ne figure pas dans le DSRP en tant que priorité). La Banque mondiale a financé un grand projet dans le domaine de l'eau qui s'est achevé en 2003, et elle en prépare un autre qui devrait être lancé en 2007. L'Union européenne a un

Mesures à prendre pour améliorer le financement du secteur

- Le Gouvernement malawien travaille à stabiliser ses indicateurs macroéconomiques, à rendre ses finances transparentes et à lutter contre la corruption. Ces efforts aideront à persuader les bailleurs de fonds bilatéraux, dont la plupart ont quitté le pays, de revenir et d'investir de nouveau dans le développement du Malawi.
- Si le secteur de l'eau peut être davantage pris en compte dans la MGDS (DSRP), il en tirera des bénéfices.
- Il faut allouer plus de fonds à l'assainissement.



important programme en cours au Malawi, mais qui ne concerne pas encore l'eau. En ce qui concerne le recouvrement des coûts, la politique officielle est de récupérer les coûts d'exploitation et d'entretien, mais pas les coûts de remplacement. La plupart des données disponibles montrent que les usagers des zones rurales ont déjà beaucoup de mal à atteindre ce niveau de recouvrement car ces populations sont parmi les plus pauvres du monde, alors qu'en milieu urbain cet objectif serait atteignable, mais beaucoup d'administrations publiques ne payent pas leurs factures d'eau.

4. Suivi et évaluation du secteur

Il n'y a aucun suivi de la situation et des performances du secteur au Malawi. Le Gouvernement malawien dans son ensemble ne diffuse pas les objectifs des ODM et ne mesure pas les progrès réalisés par rapport à ces objectifs. Le dispositif de suivi du ministère de l'Irrigation et du Développement des Ressources en Eau ne fonctionne pas. De ce fait, le seul recensement des points d'eau disponible (qui permet de suivre la couverture de la population) est réalisé dans le cadre d'un projet mené par le Conseil collaboratif de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement (WSSCC), qui ne fixe pas d'objectifs. Ce projet est en train d'être transféré au ministère de l'Irrigation et du Développement hydraulique pour être intégré au dispositif de suivi national. Il n'y a aucun suivi dans le secteur de l'assainissement en dehors des enquêtes démographiques et de santé (DHS). Le secteur eau et assainissement n'ayant pas été identifié dans le premier DSRP, peu de liens sont établis entre le secteur et les indicateurs de pauvreté, et l'eau et l'assainissement sont également peu pris en compte dans les outils de diagnostic de la pauvreté. Les activités de suivi et d'évaluation sont très limitées chez les acteurs du secteur.

Mesures à prendre pour améliorer le suivi et l'évaluation

- Institutionnaliser au sein du ministère de l'Irrigation et du Développement hydraulique le projet de recensement des points d'eau du WSSCC.
- Intégrer les données sur l'assainissement générées par les enquêtes DHS dans les activités de planification du secteur de l'eau.

5. Capacités du secteur

La capacité potentielle du Malawi à atteindre les ODM relatifs à l'approvisionnement en eau repose sur d'importants programmes non budgétaires engagés par des ONG internationales et malawiennes. En ce qui concerne la stratégie sectorielle et le programme national, les mécanismes institutionnels actuels ne semblent pas de nature à permettre leur bonne exécution. Le Gouvernement malawien n'est pas en mesure de gérer un vaste programme national d'eau et d'assainissement pour les zones rurales, compte tenu des très faibles capacités disponibles au niveau des districts et du manque d'effectifs au niveau des régions. À l'échelle nationale, le ministère de l'Irrigation et du Développement des Ressources en Eau dispose de cadres compétents, mais beaucoup de postes ne sont pas pourvus. Les villages auraient besoin d'un appui technique pour planifier et entretenir les équipements d'approvisionnement en eau et d'assainissement, tandis que dans les villes, les Régies des eaux régionales disposent de certaines capacités pour fournir une assistance. De ce fait, bien que les communautés rurales soient expressément chargées des affaires d'eau et d'assainissement, dans la plupart des cas, elles ne gèrent pas correctement les installations. En milieu urbain, les Régies municipales des eaux travaillent dans des conditions difficiles pour faire fonctionner et développer les équipements existants.

Sur le plan fonctionnel, il y a beaucoup d'entreprises de forage capables d'ouvrir des points d'eau en milieu rural au Malawi, mais les capacités d'encadrement/supervision sont insuffisantes. Dans les villes, on trouve des pièces détachées à un prix élevé, tandis que les zones rurales sont moins bien desservies. Le ministère de l'Irrigation et du Développement hydraulique a pris une excellente décision il y a quelques années en normalisant deux modèles de pompes à main à usage rural, mais même pour ces pompes il est difficile de trouver des pièces détachées.

Mesures à prendre pour améliorer les capacités du secteur

- Les administrations publiques doivent payer leurs factures d'eau, afin que les Régies des eaux puissent fonctionner.
- Les Régies des eaux et les ONG doivent être encouragées à fournir des services sous la direction du ministère de l'Irrigation et du Développement hydraulique, lequel ne doit plus s'occuper des services mais se concentrer sur la définition des politiques, la réglementation et le soutien.



Malawi



Notes

1. Tous les taux de couverture proviennent du Programme de suivi conjoint OMS/UNICEF.
2. Les chiffres de 1990 sont très sujets à caution, en particulier ceux relatifs à l'assainissement qui paraissent être fondés sur des définitions imprécises.
3. Concernant les chiffres de 2002, bien que le Programme de suivi conjoint ait changé ses sources (les données proviennent maintenant d'enquêtes sur les ménages au lieu des prestataires) et que les taux de couverture aient de ce fait diminué, ils restent probablement surévalués. L'assainissement pose un problème particulier, en ce sens que l'utilité des chiffres dépend entièrement du niveau à partir duquel on considère que le système d'assainissement est correct. Au Malawi, presque toutes les installations d'assainissement sont des latrines à fosse, dont la majorité sont de simples trous dans le sol entourés d'une sorte de cahute — dispositif inapte à prévenir la transmission féco-orale des maladies. Le Programme de suivi conjoint le reconnaît et a divisé par deux ses estimations antérieures. Les objectifs des ODM n'ont donc pratiquement pas de sens puisqu'ils découlent des chiffres de 1990. Le Gouvernement malawien est conscient de ce problème et s'emploie à revoir ses objectifs ODM officiels.
4. Dans la mesure où les chiffres de couverture sont dépourvus de signification, le nombre d'habitants devant être desservis est une estimation raisonnable réalisée par le Conseiller sectoriel pour Madagascar, Programme Eau et Assainissement en utilisant un coût moyen par personne de 40 dollars pour l'eau et de 20 dollars pour l'assainissement.

Sigles

DHS	Enquête démographique et de santé
DSPR	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
MASAF	Fonds d'action sociale du Malawi
MGDS	Stratégie de croissance et de développement pour le Malawi
ODM	Objectif de développement pour le Millénaire
ONG	Organisation non gouvernementale
WSSCC	Conseil collaboratif de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement

Références

1. Gouvernement malawien. Allocations du budget national au secteur de l'eau et de l'assainissement. 2006.
2. Gouvernement malawien. Politique nationale de l'eau. 2004.
3. Gouvernement malawien. Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. 2002.
4. Programme de suivi conjoint OMS/UNICEF. Évaluation mondiale de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. 2004.
5. Estimations du Programme Eau et assainissement-Afrique.

Mauritanie



A. Point sur les ODM

1. La Mauritanie est-elle sur la bonne voie pour atteindre les ODM sur l'eau et l'assainissement ?

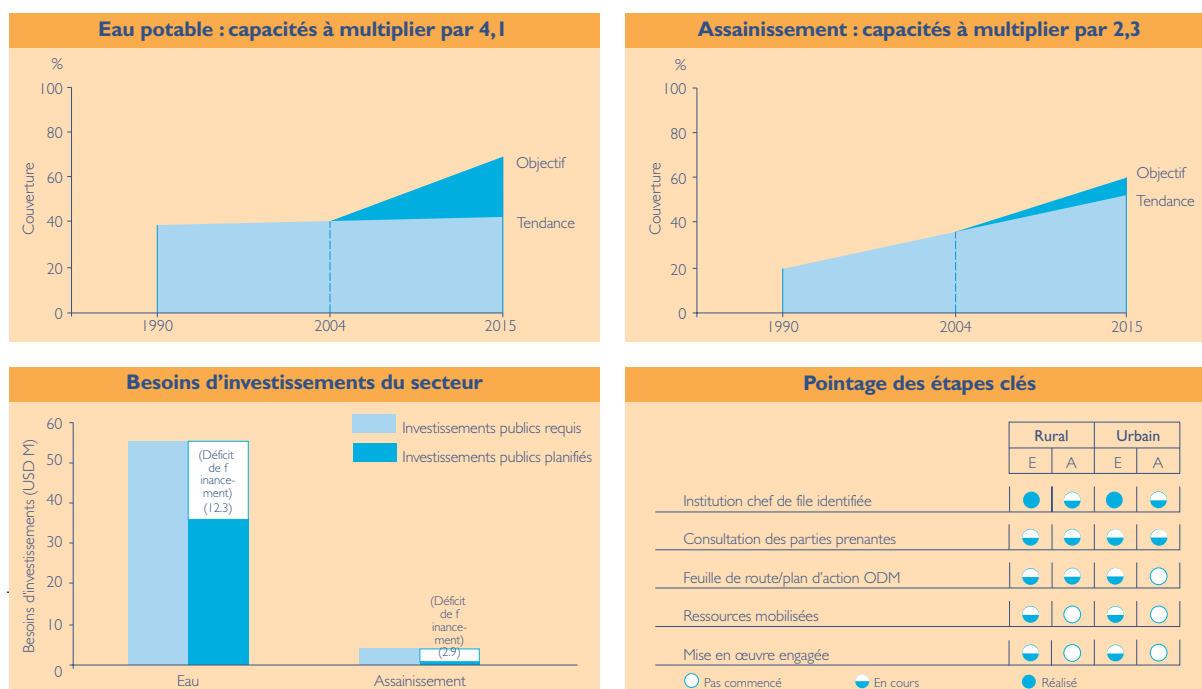
En 2004, 40 % des 2,9 millions d'habitants de la République islamique de Mauritanie avaient accès à une source d'eau potable et 36 % à un système d'assainissement. Pour atteindre les ODM en 2015, il faudra que 1,4 million d'habitants supplémentaires aient accès à une source d'eau potable et 1,3 million à un système d'assainissement. Cela signifie qu'il faudra multiplier par 4,1 le nombre d'habitants supplémentaires ayant accès chaque année à une source d'eau potable, en grande partie dans les centres urbains et plus spécialement dans la capitale, Nouakchott, où la croissance démographique est forte et la population mal desservie. Pour l'assainissement, les capacités doivent être multipliées par 2,3. Cependant, la fiabilité des taux de couverture annoncés est mise en doute et doit être vérifiée. Même si les ODM sont atteints, 1,2 million d'habitants resteront sans accès à une source d'eau potable, et 1,5 million n'auront toujours pas accès à un système d'assainissement satisfaisant.

2. Principaux enjeux

La Mauritanie n'a pas de plan sectoriel pour atteindre les ODM, bien que de nombreux éléments existent déjà. Dans les zones rurales et les petites villes, l'approvisionnement en eau est organisé selon un système de gestion déléguée à des petits exploitants et fonctionne relativement bien, tandis que dans les zones urbaines, les contraintes relatives à l'eau à Nouakchott devraient être surmontées d'ici 2010. Cela permettra à la compagnie publique des eaux, la SNDE, d'augmenter la couverture de ses services. Certains problèmes majeurs doivent néanmoins être résolus, parmi lesquels :

- L'intégration des questions de l'eau et de l'assainissement dans le prochain CDMT (DSRP) en 2006, pour garantir la réforme du secteur et obtenir des allocations budgétaires suffisantes, en particulier pour l'assainissement.
- Remédier aux insuffisances du sous-secteur de l'assainissement, en le dotant de solides fondements institutionnels et d'une stratégie nationale assortie de directives d'application, d'une part pour les zones rurales et les petites villes et, d'autre part, pour les zones urbaines.

Repères



Note : Les graphiques et les tableaux sont basés sur les données disponibles concernant le taux de couverture et les besoins d'investissements du secteur, et sur les analyses du Programme Eau et assainissement.

Objectifs de couverture et besoins d'investissements ¹											
		1990	2004	2015 (objectif)	Population supplém. à couvrir (m/an)	Investissements requis			Invest. publics requis	Invest. publics planifiés	Surplus (Déficit de financement)
		Accès (%)	Accès (%)	Accès (%)		Nouveaux équip.	Rénov.	Total			
(milliers de dollars/an)											
Eau	Rural	40	49	70	0,03	5,5	9,1	14,6	13,1	11,4	(1,7)
	Urbain	34	30	67	0,10	35,3	6,8	42,1	35,8	25,2	(10,6)
	Ensemble	37	40	68	0,13	40,8	15,9	56,7	48,9	36,6	(12,3)
Assainis- sement	Rural	10	20	55	0,05	1,1	0,8	1,9	0,6	0,2	(0,4)
	Urbain	31	55	65	0,07	5,1	1,5	6,7	3,3	0,8	(2,5)
	Ensemble	19	36	61	0,12	6,3	2,4	8,6	3,9	1	(2,9)

Source : Gouvernement mauritanien, 2006 ; Estimations PEA-Afrique.

- Avoir un cadre national de suivi et d'évaluation qui permette d'évaluer les programmes (pour mesurer l'augmentation de l'accès aux services d'eau et d'assainissement) et de suivre les dépenses pour assurer l'emploi efficace des apports financiers, et rationaliser les dépenses budgétaires.

B. État de préparation du secteur

I. Stratégies nationales

La Mauritanie a adopté en 1998 une stratégie d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement qui s'est traduite par une vague de réformes : pas moins de quatre nouvelles institutions ont été créées au cours de la seule année 2001. Le secteur reste néanmoins fragmenté, sans organisation ni approche-programme. Dans les zones rurales et les petites villes, la stratégie table sur un accroissement de la participation des entreprises privées locales à l'exploitation et à la gestion des installations : plus de 350 contrats ont été signés pour la fourniture de services en réseau, avec des exploitants privés dans plus de deux tiers des cas. Dans les centres urbains, les responsabilités ont été séparées pour l'eau et l'énergie, auparavant gérées par la SONELEC, de sorte que la Société nationale de l'eau (SNDE) est à présent une compagnie des eaux publique distincte. Toutefois, le développement de la SDNE est ralenti par son manque d'autonomie administrative et financière.

Il n'y a pas de stratégie claire pour l'approvisionnement en eau des villes, en particulier dans les zones périurbaines de Nouakchott. De même, aucune stratégie n'a été définie pour l'assainissement urbain ou rural. Un projet de stratégie devait être élaboré en 2005, mais n'a pas été achevé. Une étude est en cours pour préparer la partie eau et assainissement du prochain CDMT (DSRP), mais les résultats ne seront pas disponibles avant le second semestre 2006. En l'absence de stratégie d'ensemble, un plan d'investissements a été élaboré pour les zones rurales (PNAR), qui préconise une approche basée sur la demande et propose de cofinancer des structures d'assainissement autonomes pour les familles et les institutions publiques (écoles, centres de santé, etc.).

Mesures à prendre pour améliorer les stratégies nationales

- Préparer et valider une stratégie nationale d'assainissement et une feuille de route vers les ODM applicable aussi bien dans les zones urbaines que dans les zones rurales. Intégrer l'approvisionnement en eau et l'assainissement de façon prioritaire dans le prochain CDMT.
- Finaliser et valider les principaux décrets d'application prévus dans la Charte de l'eau.

2. Mécanismes institutionnels

Suite au processus de réforme engagé à la fin des années 90, l'État a réorienté son intervention vers un rôle de définition de la politique générale, de réglementation et de coordination du secteur. En 2005, le secteur a été réorganisé et c'est à présent le ministère de l'Eau qui détient la majorité des pouvoirs en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement. L'Agence nationale de l'eau potable et de l'assainissement (ANEPA) a pour fonction d'identifier et de mettre en place des mécanismes propres à assurer la gestion et le financement des programmes d'entretien et de renouvellement des équipements, et de veiller à ce que l'entretien des grands équipements et ouvrages fasse l'objet d'un suivi. Elle est également chargée d'organiser



la gestion des exploitants privés et de sélectionner, en consultation avec l’Autorité de régulation multisectorielle, les entreprises susceptibles d’exploiter des équipements. Un autre organisme important est le Centre national des ressources en eau (CNRE), qui a pour mission de mettre en œuvre la politique de l’État concernant la gestion à long terme des ressources en eau. Le CNRE est responsable de la préparation et de l’exécution des programmes destinés à évaluer et à surveiller les ressources en eau de surface et souterraines, ainsi que de la préparation de la carte hydrogéologique du pays, de la création et de la mise à jour des bases de données sur les infrastructures et les ressources hydrauliques.

Malgré cette réforme, les autres organismes jouent encore un grand rôle dans différents domaines du secteur de l’eau. Au niveau législatif et réglementaire, il y a aussi eu une immense avancée très récente avec l’Agence de régulation multisectorielle (ARM), dont les activités ont été élargies pour inclure l’eau en 2001, et qui a créé un cadre réglementaire indépendant. La Charte de l’eau (2005) et la loi sur la Maîtrise d’Ouvrage, également adoptée en 2005, ont contribué à préciser les fonctions des différents acteurs du secteur. La Charte prévoit que les infrastructures d’eau et d’assainissement soient gérées à l’échelle locale, mais l’organisation de l’assainissement urbain n’est pas définie (en dehors de Nouakchott, qui a établi un organigramme pour l’assainissement). Les décrets d’application de la Charte de l’eau sont actuellement sous la forme de projets.

Dans certaines régions, le secteur privé local fournit des services d’eau aux petites villes et aux zones rurales par le biais de contrats de gestion déléguée (concessions). Dans l’ensemble, les capacités locales sont limitées pour ce qui est de gérer des contrats ou d’assurer la gestion globale du secteur de l’eau.

Mesures à prendre pour améliorer les mécanismes institutionnels

- Renouveler et renforcer les termes de la convention qui lie l’ANEPA à l’État et préciser son rôle institutionnel.
- Améliorer la coordination entre les différents secteurs en instaurant un cadre de dialogue élargi à l’intérieur du processus de décision et de planification national.

3. Financement du secteur

On évalue à 65,3 millions de dollars par an les financements nécessaires pour que les ODM sur l’eau et l’assainissement soient atteints en 2015, dont 56,7 millions de dollars pour l’approvisionnement en eau et 8,6 millions pour l’assainissement. Pour l’approvisionnement en eau, l’essentiel des investissements requis (42,1 millions de dollars) est destiné aux villes, et plus spécialement au financement de l’approvisionnement en eau potable de Nouakchott, dans le cadre du projet Aftout Es-Saheli. Cependant, l’approvisionnement en eau des villes exige d’autres investissements, bien supérieurs à ceux du projet Aftout Es-Saheli, pour réaliser 100 000 raccordements par an dans les centres urbains et les zones périurbaines. Dans les zones rurales, les investissements actuellement anticipés (11,4 millions de dollars) sont du même ordre de grandeur que les contributions publiques prévues (13,1 millions de dollars), le reste devant être financé par les contributions des usagers. Mais les dépenses réelles entre 2001 et 2003 (budget public et APD confondus) se sont élevées à 5,1 millions de dollars. Le rythme des investissements doit donc plus que doubler, ce qui pose d’autres problèmes de capacité d’absorption et de capacité de mise en œuvre.

Dans le cas de l’assainissement, les besoins de financements estimés sont basés sur les contributions des ménages qui ont toujours été importantes. De ce fait, bien que ces besoins annuels s’élèvent à 8,6 millions de dollars, seulement 3,9 millions doivent provenir des finances publiques et financer des campagnes d’information, d’éducation et de communication, ainsi que des subventions partielles pour des infrastructures domestiques. Il n’en reste pas moins que le montant des financements assurés pour l’assainissement en Mauritanie atteint seulement 1 million de dollars par an, soit 25 % des estimations. D’autres fonds publics seront donc nécessaires (budget national et APD), plus particulièrement pour financer le Programme national d’assainissement rural, la mise en œuvre de schémas d’assainissement pour Nouakchott, et l’assainissement urbain dans son ensemble.

Mesures à prendre pour améliorer le financement du secteur

- Augmenter le niveau des ressources financières mises à la disposition des acteurs locaux et, en particulier, des gestionnaires de petits réseaux d’approvisionnement en eau titulaires de contrats de concession.
- Augmenter les financements publics aux programmes d’assainissement dans les zones urbaines et rurales, tant pour des campagnes d’information, d’éducation et de communication que pour des subventions aux infrastructures domestiques.



4. Suivi et évaluation du secteur

Malgré tout le travail de réforme accompli ces dernières années, les activités de suivi et d'évaluation du secteur sont très limitées. La récente restructuration du secteur, qui a introduit de nouveaux acteurs et exécutants, a entraîné une dispersion des données dans des programmes et des organismes différents. Bien que le Centre national des ressources en eau (CNRE) ait créé une base de données des points d'eau, les données recueillies sont de mauvaise qualité et peuvent difficilement servir de fondements à des analyses ou des prises de décision. D'autres bases de données, notamment la base de données du réseau d'approvisionnement en eau potable, gérée par l'Agence nationale de l'eau potable et de l'assainissement (ANEPA), a été récemment « modernisée » au moyen de programmes et de logiciels de gestion de base de données, mais les dispositifs utilisés pour collecter et entrer les données au niveau central restent archaïques. Certains indicateurs ont été définis au cours du travail de planification réalisé par le Comité technique sectoriel en 2005, mais il n'y a pas de réelle structure capable de centraliser la collecte, le traitement et la publication des données. En particulier, dans le cadre de la préparation du CSLP-II, un Comité technique conjoint sectoriel (CTS) du ministère de l'Eau et des bailleurs de fonds a rédigé une analyse très approfondie assortie de propositions, et identifié des indicateurs de suivi. Toutefois, aucun processus de dialogue plus formalisé, qui permettrait une coordination, n'existe actuellement.

Mesures à prendre pour améliorer le suivi et l'évaluation du secteur

- Harmoniser les différents outils de suivi et d'évaluation existants dans un cadre global et mettre à jour les données, par exemple en actualisant les bases de données sur les points d'eau (SIPPE et SYGAEP) pour tenir compte des études récentes.
- Organiser un examen conjoint des dépenses publiques entre l'État et les partenaires du développement.

5. Capacités du secteur

Malgré l'existence de nombreux plans d'investissements et schémas directeurs, les capacités de programmation restent insuffisantes dans le secteur eau et assainissement. Par exemple, il n'y a pas de stratégie d'ensemble pour le secteur de l'assainissement ni de visibilité à l'intérieur du secteur. Les liens entre les dépenses publiques et les politiques de développement national — y compris le processus budgétaire — sont encore peu développés. Du point de vue de la décentralisation, bien que les populations locales soient censées assumer davantage de responsabilités dans le secteur de l'eau en vertu de la Charte de l'eau, elles sont actuellement peu impliquées dans la gestion et l'exploitation des équipements, ce qui ne leur permet pas d'intervenir sans une aide importante. Dans les centres urbains, la SNDE est peu performante, et malgré la réforme des institutions, elle n'est pas autonome par rapport au Gouvernement mauritanien. Le taux de couverture et la qualité du service ont diminué depuis 2000 ; d'un autre côté, le renforcement des capacités de la SNDE fait partie des priorités de la phase de démarrage du projet Aftout Es-Saheli.

Fait positif, les capacités du secteur privé se sont beaucoup développées au cours de la dernière décennie, même si la situation peut encore s'améliorer. Dans les zones équipées de petits réseaux, le secteur privé local est dynamique, et certains exploitants (chargés de l'exploitation et de l'entretien dans le cadre de concessions) deviennent progressivement de petites entreprises performantes fournissant des services de haute qualité. Les sociétés de forage sont actuellement limitées, tant en termes de qualité des services que de potentiel de croissance. L'assainissement offre en théorie des possibilités intéressantes pour les sociétés privées, mais la demande est dispersée en dehors des villes, ce qui limite le potentiel d'action des entreprises.

Du côté des ONG, un nombre croissant d'organisations s'intéressent aux questions d'eau et d'assainissement, même si les résultats obtenus sont en général limités, en particulier dans le domaine du génie civil, de l'assainissement et de l'hygiène.

Mesures à prendre pour améliorer les capacités du secteur

- Renforcer l'autonomie administrative et financière et améliorer les capacités et les performances de la SNDE.
- Fournir une assistance technique aux exploitants privés qui gèrent l'eau dans les petites villes, et améliorer les procédures d'appels d'offres et de passation des marchés publics pour favoriser la participation accrue des entreprises locales.



Mauritanie



Notes

1. Les estimations des besoins d'investissements proviennent d'un modèle financier élaboré par le PEA-Afrique.

Sigles

ANEPA	Agence nationale de l'eau potable et de l'assainissement
APD	Aide publique au développement
ARM	Autorité de régulation multisectorielle
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
CNRE	Centre national pour les ressources en eau
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CTS	Comité technique sectoriel
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
ODM	Objectif de développement pour le Millénaire
ONG	Organisation non gouvernementale
PEA-Afrique	Programme Eau et assainissement-Afrique
PNAR	Plan national d'assainissement rural
SNDE	Société nationale de l'eau

Références

1. Gouvernement mauritanien. ARM. 2001.
2. Gouvernement mauritanien. CDMT (DSRP). 2006.
3. Gouvernement mauritanien. Loi sur la Maîtrise d'Ouvrage. 2005.
4. Gouvernement mauritanien. PNAR. 2006.
5. Gouvernement mauritanien. Stratégie d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement. 1998.
6. Gouvernement mauritanien. Charte de l'eau. 2005.
7. Estimations du PEA-Afrique

Mozambique



A. Point sur les ODM

I. Le Mozambique est-il sur la bonne voie pour atteindre les ODM sur l'eau et l'assainissement ?

En 2005, le pourcentage de la population du Mozambique ayant accès à une source d'eau potable s'élevait à 40 % (37 % en milieu urbain et 41 % en milieu rural), et le pourcentage d'accès à un système d'assainissement à 36 % (38 % en milieu urbain et 35 % en milieu rural). Pour atteindre les ODM d'ici 2015, à savoir des taux d'accès de 70 % pour l'eau potable dans les zones urbaines et rurales et de 60 % pour l'assainissement (80 % en milieu urbain et 50 % en milieu rural), le Mozambique devra multiplier ses capacités par plus de 5 pour l'alimentation en eau, et par près de 3 pour l'assainissement. Bien que l'on constate certains signes positifs, notamment le fait que la population finance, construite et utilise des latrines dans les zones rurales et périurbaines, des efforts plus importants sont nécessaires pour permettre au pays d'atteindre les ODM. Le secteur a donc entrepris d'élaborer un Plan stratégique et une Feuille de route vers les ODM, et les bailleurs de fonds se sont engagés à verser des sommes importantes.

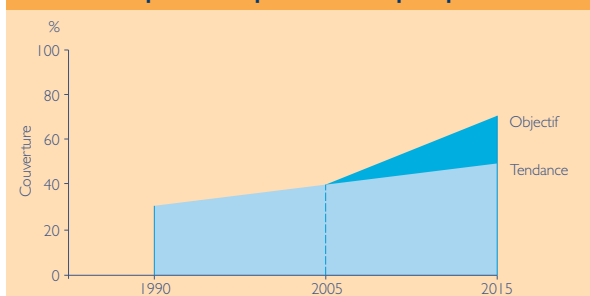
2. Principaux enjeux

Le Mozambique est capable d'atteindre les ODM sur l'eau dans les principales villes du pays (qui représentent 75 % de la population urbaine). Les nouvelles structures institutionnelles, la réforme des finances du secteur et l'augmentation du recouvrement des coûts témoignent de l'évolution positive de la situation dans ce domaine. En revanche, les zones rurales et les petites villes ont été plus lentes à mettre en Zuvre les stratégies de réforme, et l'assainissement reste largement limité à des initiatives privées des ménages, tant en milieu urbain que rural. Certains problèmes majeurs doivent être résolus, parmi lesquels :

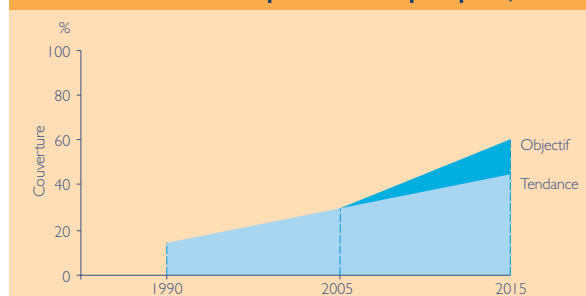
- Les capacités d'exécution à tous les niveaux et parmi les différents acteurs, permettant de s'adapter aux nouveaux mécanismes institutionnels, en particulier dans les zones rurales et les petites villes.
- Des dispositifs de suivi et d'évaluation doivent être mis en place et maintenus afin de fournir des informations fiables sur la planification et le financement.

Repères

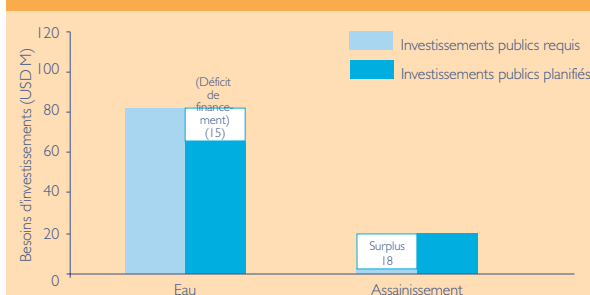
Eau potable : capacités à multiplier par 5



Assainissement : capacités à multiplier par 2,8



Besoins d'investissements du secteur



Pointage des étapes clés

Étape	Rural		Urbain	
	E	A	E	A
Institution chef de file identifiée	●	●	●	●
Consultation des parties prenantes	○	○	○	○
Feuille de route/plan d'action ODM	○	○	○	○
Ressources mobilisées	○	○	○	○
Mise en œuvre engagée	○	○	●	○

○ Pas commencé ● En cours ● Réalisé

Note : Les graphiques et les tableaux sont basés sur les données disponibles concernant le taux de couverture et les besoins d'investissements du secteur, et sur les analyses du Programme Eau et assainissement.

Objectifs de couverture et besoins d'investissements ¹											
		1990	2005	2015	Population supplém. à couvrir (m/an)	Investissements requis			Invest. publics requis	Invest. publics planifiés	Surplus (Déficit de financement)
		Accès (%)	Accès (%)	Accès (%)		Nouveaux équip.	Rénov.	Total			
(milliers de dollars/an)											
Eau	Rural	30	41	70	0,566	14	22	36	35	23	(12)
	Urbain	33	37	70	0,326	42	12	53	47	44	(3)
	Ensemble	31	40	70	0,892	56	34	89	82	67	(15)
Assainis- sement	Rural	16	35	50	0,352	1	2	3	0	1	1
	Urbain	15	38	80	0,415	15	2	17	2	19	17
	Ensemble	16	36	60	0,746	16	4	20	2	20	18

Source : Gouvernement mozambicain, 2005 ; DNA, 2005 ; FIPAG, 2005.

- La forte dépendance du pays vis-à-vis des financements non budgétaires des bailleurs de fonds gêne la mise en œuvre de stratégies nationales. La situation ne devrait pas changer à moyen terme, mais le secteur devra améliorer la coordination et la collaboration entre ses différents acteurs afin de gérer les nombreux projets isolés des ONG et des autres donateurs. Il importe plutôt d'élaborer une stratégie financière sur le long terme destinée à favoriser la réalisation de la feuille de route.
- La priorité donnée aux zones urbaines au détriment du sous-secteur rural, sans oublier toutefois que l'eau et l'assainissement ne sont pas encore viables dans le secteur urbain. Davantage d'argent doit aller aux zones rurales et aux petites villes, tandis que les fonds affectés aux zones urbaines doivent être décaissés en temps utile.

B. État de préparation du secteur

I. Stratégies nationales

La Politique nationale de l'eau instaurée en 1995 au Mozambique a réorienté la mission des pouvoirs publics vers la réglementation, la surveillance et les réformes. L'évolution du secteur de ces dix dernières années a été influencée par ces principes. La politique établie est aujourd'hui réexaminée et actualisée en tenant compte des ODM. Elle redéfinit le rôle des autorités gouvernementales, tandis que les autres parties prenantes et que les communautés bénéficiaires devraient se voir confier plus de responsabilités en matière de facilitation, de planification et de gestion des fonds d'investissement, et être davantage impliquées dans la supervision de l'exécution des projets. La politique met l'accent sur le principe de la réponse à la demande et s'appuie sur la décentralisation et la délégation du processus décisionnel aux responsables locaux, ainsi qu'à d'autres parties concernées. L'approvisionnement en eau et l'assainissement doivent être intégrés à l'éducation à l'hygiène et à la protection de l'environnement et constituer un cadre pour le développement durable. Sur le plan du financement, le recouvrement des coûts est privilégié pour les opérations d'exploitation et d'entretien, la participation du secteur privé étant encouragée.

Mise en œuvre dans toutes les provinces, la Politique nationale de l'eau vise à répondre aux besoins d'infrastructures dans les zones urbaines pour l'évacuation des eaux usées et le drainage, et à promouvoir la participation du secteur privé à la fourniture des services, ainsi qu'à encourager la définition des missions et des responsabilités au sein du secteur par des réformes législatives.

Les objectifs généraux de couverture en matière d'accès à l'eau et d'assainissement sont fixés dans le Programme gouvernemental sur cinq ans qui court jusqu'en 2009. Un deuxième DSRP, qui a été approuvé en mai 2006, est en phase avec le Programme gouvernemental. Depuis le budget 2006, les montants alloués au secteur de l'eau ont doublé et les pouvoirs publics prévoient de maintenir les niveaux à 5 % du budget national.

Mesures à prendre pour améliorer les stratégies nationales

- Contrairement aux zones urbaines qui font l'objet d'une très grande attention, les zones rurales pâtissent d'un manque de stratégie claire. La Politique nationale de l'eau doit inclure une forte composante rurale et une stratégie de mise en œuvre.
- La stratégie nationale actuelle ne donne peut-être pas assez de priorité à l'assainissement et à l'hygiène. Il faut préciser les missions et responsabilités des différents organismes impliqués au niveau central et aux niveaux locaux.



2. Mécanismes institutionnels

Sur le papier, les mécanismes institutionnels sont bien adaptés à la philosophie actuelle en matière de fourniture des services d'eau et d'assainissement, notamment pour ce qui est de la décentralisation, de la volonté d'augmenter la participation des parties prenantes à tous les niveaux, de la plus grande implication du secteur privé, et de la redéfinition de la mission des pouvoirs publics, axée sur la facilitation et non plus sur l'exécution. En pratique, l'application de ces principes est un énorme défi. La Direction nationale de l'eau (DNA) est l'organisme chef de file du secteur, chargé d'élaborer les politiques et d'organiser leur mise en Zuvre. En plus de la DNA, plusieurs nouvelles institutions ont été créées récemment, notamment une compagnie de services publics, le FIPAG, couvrant 13 grandes villes, qui est une entreprise publique organisée en société.

La DNA et certaines entreprises municipales assurent aussi l'approvisionnement en eau dans les zones urbaines, et il existe un organisme de réglementation indépendant, le CRA. Le secteur privé et les ONG jouent également un rôle plus diversifié du fait des nouvelles possibilités offertes en matière de gestion privée des infrastructures urbaines et des nouveaux dispositifs de décentralisation budgétaire pour l'approvisionnement en eau des zones rurales. Il y a donc une convergence de ces dispositions au moment où la problématique des ODM commence à se poser dans la sphère des discussions gouvernementales. Il sera donc essentiel de faire fonctionner ces nouveaux mécanismes et de trouver le moyen de passer à la vitesse supérieure.

Mesures à prendre pour améliorer les mécanismes institutionnels

- La DNA doit renforcer ses capacités pour assumer sa nouvelle mission de facilitation et de planification au lieu d'être l'exécutant direct. Elle doit adopter des méthodes plus participatives, et notamment mettre en place des processus décisionnels plus horizontaux.
- Il faut renforcer les mécanismes institutionnels existants et les capacités de mise en œuvre au lieu de créer de nouvelles structures ciblées sur la réalisation des ODM.

3. Financement du secteur

Au Mozambique, le financement sectoriel (eau et assainissement, entre autres) est relativement bien organisé au niveau central. Le plan de gestion est établi pour cinq ans et révisé chaque année pour tenir compte des réalités budgétaires. Des limites de dépenses indicatives sont données aux secteurs, qui doivent ensuite élaborer un programme de dépenses en fixant des priorités si les ressources sont insuffisantes. Une fois que les projets de plans sont établis, une consultation intersectorielle a lieu, qui conduit à une décision commune sur les dépenses. A l'issue de ce processus budgétaire, il faut rendre les dépenses incompressibles par des mécanismes centraux ou par des mesures favorables aux pauvres. L'étude des coûts semble montrer que la priorité est donnée aux infrastructures, et aux coûts d'équipement.

Bien que cette organisation soit satisfaisante, le secteur de l'eau au Mozambique est fortement dépendant des financements des bailleurs de fonds (plus de 80 % des investissements sur la dernière décennie), qui sont à 90 % associés à des projets. Il faut compter également avec différentes contraintes financières, notamment le manque de liquidité des finances publiques, l'accumulation de l'endettement des organismes sectoriels, le manque de transparence des allocations budgétaires entre le niveau national et les niveaux locaux, la lourdeur des règles de passation des marchés des bailleurs de fonds, et le caractère imprévisible des flux financiers. Malgré des financements toujours plus importants — près de 100 millions de dollars budgétés pour le secteur en 2006 — la capacité d'absorption n'a pas augmenté en proportion, en conséquence de quoi les dépenses n'ont pas été entièrement réalisées ces trois dernières années.

Les investissements dans le secteur de l'eau et de l'assainissement sont largement limités à la DNA, aux gouvernements provinciaux, au

Mesures à prendre pour améliorer le financement du secteur

- Le Gouvernement doit inclure le secteur de l'eau dans l'organisation nationale des financements sectoriels, que l'essentiel des fonds proviennent du budget ou des bailleurs de fonds. Cela implique notamment de faire concorder les budgets annuels avec les cadres de dépenses à moyen terme. Les bailleurs doivent imputer leur APD non budgétaire dans les dépenses sectorielles, et s'efforcer de fournir des financements stables, à plus long terme, afin d'améliorer la planification et l'exécution des programmes.
- La politique tarifaire de l'eau doit être appliquée partout, avec des critères standard pour fixer les prix de manière à couvrir les opérations d'exploitation et d'entretien et les frais de gestion pour l'assainissement urbain et les installations d'approvisionnement en eau des petites villes.

FIPAG, à certains petits projets au niveau des districts et à quelques programmes de développement régionaux. L'approche-projet adoptée par beaucoup de donateurs a entraîné un certain gaspillage des ressources, mais il n'existe pas de fonds d'investissement social, de programmes d'allègement de la dette ou d'autres fonds sectoriels fonctionnant dans le pays. Le Gouvernement néerlandais assure depuis peu un appui budgétaire et devrait injecter près de 6 millions de dollars à la DNA en 2006. La DNA juge cet apport positif et espère obtenir le concours d'autres bailleurs de fonds bien que, dans l'ensemble, le reste de la communauté des donateurs ne soit pas très disposé à participer.

En ce qui concerne le recouvrement des coûts, les tarifs de l'eau pratiqués dans les grands centres urbains sont en hausse, et se trouvent à 80 % du point d'équilibre de la compagnie des services publics, tandis que les redevances facturées pour l'eau dans les zones rurales et les petites villes ne permettent pas souvent de couvrir les coûts d'exploitation, quand elles sont collectées, tout court. Malgré les investissements réalisés au cours des dix dernières années, les fonds affectés au sous-secteur rural restent insuffisants.

4. Suivi et évaluation du secteur

Le PARPA comprend des indicateurs sur l'accès à l'eau potable et des objectifs comportant des indicateurs de ressources/réalisations. Ils sont clairement séparés pour les zones urbaines et rurales, avec les missions et les responsabilités de chacun, ainsi que des calendriers d'obtention. Le cadre de suivi et d'évaluation ne permet pas de voir comment le Gouvernement favorise la transparence et la responsabilisation, ni comment il renforce le rôle de la société civile et des autres parties prenantes. À noter que le cadre de suivi et d'évaluation intégré au PARPA inclut des objectifs et des indicateurs clairs sur la coordination des bailleurs de fonds, ce qui pourrait avoir des conséquences sur le fonctionnement des organismes donateurs.

Dans quelques grandes agglomérations, le suivi assuré par le FIPAG et le CRA est relativement fiable, mais il est très insuffisant dans les zones rurales et les petites villes. En 2005, plusieurs provinces ont commencé à travailler sur une base de données sur l'eau et l'assainissement qui a fait apparaître de nombreuses lacunes dans les informations disponibles. Partant de ce constat, la DNA a demandé une aide pour organiser son dispositif de suivi et d'évaluation, bien qu'il soit peu probable que la situation puisse s'améliorer rapidement. Compte tenu des incertitudes associées aux données existantes, le secteur se base sur les enquêtes nationales conduites périodiquement et sur les recensements pour obtenir des données d'accès récentes. Malgré cela, il y a des discordances entre les estimations officielles et les résultats des enquêtes en raison des critères différents employés pour mesurer les taux d'accès, et des doutes subsistent quant à la capacité des non-spécialistes à utiliser des enquêtes sur des infrastructures. La DNA collabore actuellement avec le bureau des statistiques et d'autres acteurs majeurs pour améliorer et harmoniser les critères et les chiffres utilisés.

Mesures à prendre pour améliorer le suivi et l'évaluation

- Il est nécessaire de mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation national et fonctionnel qui puisse être appliqué aux niveaux locaux et en particulier dans les zones rurales et les petites villes.
- Bien qu'un certain rôle soit dévolu à la société civile et aux autres parties prenantes dans le cadre de suivi et d'évaluation, il doit être défini plus précisément et activement appliqué.

5. Capacités du secteur

Le Mozambique dispose de capacités de mise en œuvre limitées au sein des pouvoirs publics, de la société civile et du secteur privé. Le pays est handicapé par la forte centralisation des institutions aggravée par la lenteur des processus décisionnels, le manque d'intégration entre les organismes sectoriels, le faible niveau de communication entre les différentes parties prenantes du secteur, et le nombre trop important de projets hors budget. D'autres problèmes pèsent lourdement sur le plan des ressources humaines : un déficit de compétences dans beaucoup de domaines parmi les acteurs du secteur, le manque d'effectif des organismes locaux, les traitements insuffisants des fonctionnaires, le peu d'incitations qui permettraient de retenir le personnel expérimenté aux niveaux locaux, et un programme de renforcement des capacités à courte vue.

Les acteurs du secteur privé, notamment les entreprises de construction, les organismes sociaux, les sociétés de forage, les ONG et les artisans locaux, sont de plus en plus chargés d'exécuter des projets, même si la qualité et les délais de réalisation pourraient

Mesures à prendre pour améliorer les capacités du secteur

- Passer en revue tous les éléments de la politique publique (planification, budget, suivi et évaluation) afin de garantir que les districts disposent de capacités suffisantes pour faciliter l'instauration d'un secteur de l'eau et de l'assainissement viable.
- Renforcer les capacités en matière de passation de marchés et de responsabilité dans le secteur public, et apporter des formations et des qualifications aux acteurs du secteur privé national afin de permettre la mise en œuvre des réformes.

être améliorés. Peut-être. Aucun programme spécifique de renforcement des capacités n'est actuellement en place pour le secteur privé local, mais la DNA étudie différentes solutions possibles en se basant sur l'expérience de projets autonomes ayant un budget consacré au renforcement des capacités locales. Les activités urbaines concentrent la quasi-totalité des professionnels les plus qualifiés, alors qu'il est rare de trouver plus de quelques professionnels diplômés au niveau des provinces, sans parler des districts qui en sont pratiquement dépourvus. Pour y remédier, le plan actuel du Gouvernement en matière de renforcement des capacités a recensé les besoins dans ce domaine : des programmes de formation au niveau des provinces, des capacités de suivi et d'évaluation au niveau des provinces et des districts ; améliorer les capacités de planification budgétaire et d'exécution des projets au sein du secteur de l'eau, et développer le secteur privé local, en particulier pour les opérations d'exploitation et d'entretien dans les petites villes.

C. Évaluation de la viabilité

Cette partie présente une évaluation quantitative et qualitative de la viabilité de l'ensemble du secteur et de ses différents sous-secteurs, d'après certaines caractéristiques institutionnelles et financières généralement considérées comme des « facteurs de succès » dans la littérature et par les praticiens. L'état de ces « facteurs de succès » est évalué à partir des réponses données à certaines questions. Les notes vont de 0 à 100 %.

Viabilité de l'ensemble du secteur

Institutions											41 %
Finances											47 %
Ensemble											44 %

Axes prioritaires pour améliorer la viabilité

- Un état des lieux doit être entrepris afin de disposer de données de référence pour élaborer un plan national d'action en vue d'atteindre les ODM. Ce plan doit prévoir des modalités de coordination et de dialogue entre tous les acteurs du secteur.

Viabilité du sous-secteur approvisionnement en eau des zones rurales/petites villes

Institutions											39 %
Finances											25 %
Ensemble											32 %

Axes prioritaires pour améliorer la viabilité

- Un état des lieux doit être entrepris pour comprendre la situation actuelle dans les zones rurales et les petites villes, ce qui permettra d'avoir des données de référence pour élaborer un programme d'action national.
- Les coûts unitaires des technologies et des méthodes différentes doivent être calculés pour aider aux processus de planification et de prise de décision.

Viabilité du sous-secteur approvisionnement en eau des centres urbains

Institutions											56 %
Finances											70 %
Ensemble											63 %

Axes prioritaires pour améliorer la viabilité

- Un plan et une stratégie à long terme doivent être définis pour le développement des infrastructures urbaines du secteur de l'eau.
- Un programme de normes adaptées doit être établi pour la fourniture de services aux habitants pauvres des villes et des bidonvilles, qui privilégie des solutions informelles.

Viabilité du sous-secteur assainissement rural

Institutions											26 %
Finances											24 %
Ensemble											25 %

Axes prioritaires pour améliorer la viabilité

- Un chef de file doit être désigné pour le secteur, avec une politique nationale et des normes.
- Des actions de promotion du secteur doivent être lancées (marketing social, information, formation, IEC, etc.).

Viabilité du sous-secteur assainissement urbain

Institutions											28 %
Finances											12 %
Ensemble											20 %

Axes prioritaires pour améliorer la viabilité

- Un chef de file doit être désigné pour le secteur, avec une politique nationale et des normes.



Mozambique



Notes

1. Données collectées en 2005 auprès de la Direction nationale de l'eau (pour le sous-secteur rural) et du FIPAG (pour le sous-secteur urbain).

Sigles

APD	Aide publique au développement
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
CRA	Conseil de réglementation du secteur de l'eau
DNA	Direction nationale de l'eau
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
FIPAG	Fonds d'investissement et de gestion des équipements d'approvisionnement en eau (urbaine)
IEC	Information, éducation et communication
ODM	Objectif de développement pour le Millénaire
ONG	Organisation non gouvernementale
PARPA	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté

Références

6. Gouvernement mozambicain. Programme gouvernemental. 2005.
7. Gouvernement mozambicain. Politique nationale de l'eau. 1995.
8. Gouvernement mozambicain. Plano de Acção da Pobreza Absoluta 2006-2009 (PARPA II). 2 mai 2006.

Niger



A. Point sur les ODM

1. Le Niger est-il sur la bonne voie pour atteindre les ODM sur l'eau et l'assainissement ?

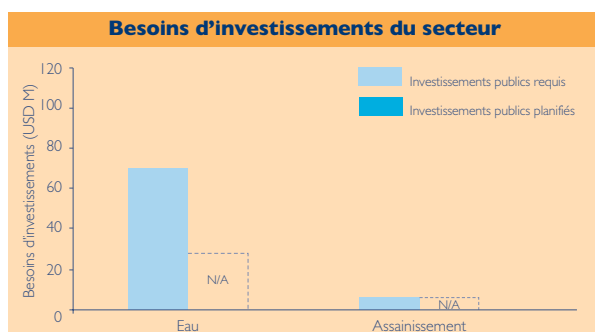
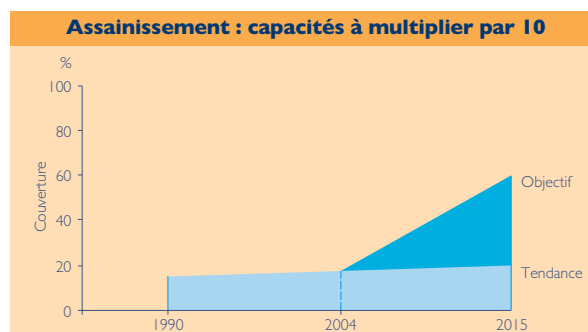
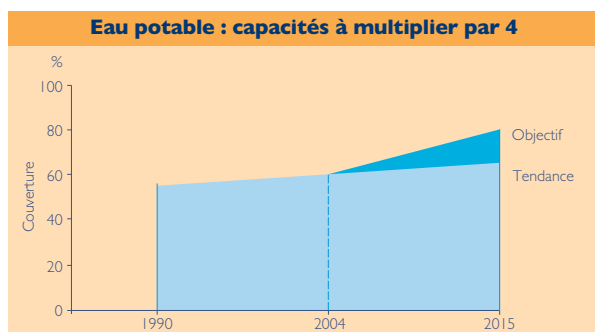
Les chances qu'a le Niger d'atteindre les ODM sur l'eau et l'assainissement sont faibles, et encore diminuées par les conditions hydroclimatiques et géographiques défavorables du pays ainsi que par son taux de croissance démographique qui est l'un des plus élevés du monde (3,3 %). En 2004, le Niger comptait environ 12,4 millions d'habitants. Sur ce nombre, 59 % avaient accès à une source d'eau potable et 18 % à un système d'assainissement. Pour atteindre les ODM d'ici 2015, près de 7 millions de personnes supplémentaires devront avoir accès à une source d'eau potable et près de 8,5 millions à un système d'assainissement. Le nombre d'habitants supplémentaires desservis chaque année doit être multiplié par 4 pour l'approvisionnement en eau et par 10 pour l'assainissement. À supposer que ces objectifs soient atteints, 3,5 millions d'habitants seront encore privés d'accès à une source d'eau potable et 7 millions à un système d'assainissement. Pour se rapprocher des ODM, le Niger devra faire preuve d'une volonté politique beaucoup plus affirmée, modifier les comportements et augmenter sensiblement les investissements publics.

2. Principaux enjeux

Le Niger a redéfini sa politique et ses stratégies et lancé des réformes novatrices dans les sous-secteurs hydrauliques rural et urbain. Cela a permis au pays de renouer des liens avec ses partenaires du développement, en particulier après la réunion sectorielle sur l'eau et l'assainissement de mai 2001. Le Niger a adopté des mécanismes institutionnels, juridiques et réglementaires propices à la réalisation des ODM. Dans cet esprit, il est extrêmement urgent d'élaborer des feuilles de route précises impliquant tous les acteurs concernés. Malgré les efforts entrepris, certains problèmes majeurs doivent être résolus, parmi lesquels :

- Renforcer le système d'information, en adoptant des méthodes réalistes et transparentes pour le calcul des taux de couverture en matière d'eau et d'assainissement, et notamment mettre à jour la base de données sur les installations d'approvisionnement en eau.

Repères



Pointage des étapes clés

Étape	Rural		Urbain	
	E	A	E	A
Institution chef de file identifiée	●	○	●	○
Consultation des parties prenantes	●	●	●	●
Feuille de route/plan d'action ODM	●	●	●	●
Ressources mobilisées	●	●	●	●
Mise en œuvre engagée	●	●	●	●

○ Pas commencé ● En cours ● Réalisé

Note : Les graphiques et les tableaux sont basés sur les données disponibles concernant le taux de couverture et les besoins d'investissements du secteur, et sur les analyses du Programme Eau et assainissement.

Objectifs de couverture et besoins d'investissements ¹											
		1990	2004	2015	Population supplém. à couvrir (m/an)	Investissements requis			Invest. publics requis	Invest. publics planifiés	Surplus (Déficit de financement)
		Accès (%)	Accès (%)	Accès (%)		Nouveaux équip.	Rénov.	Total			
		(milliers de dollars/an)									
Eau	Rural	51	57,4	79,5	0,54	52	6,2	58,2	50	-	-
	Urbain	65	64	82	0,12	0	20	20	20	-	-
	Ensemble	53	59	80	0,66	52	26,2	78,2	70	-	-
Assainissement	Rural	4	5	52	0,62	3,6	1,2	4,8	2,8	-	-
	Urbain	71	79	90	0,11	2,8	0,7	3,5	3,5	-	-
	Ensemble	14	18	60	0,73	6,4	1,9	8,3	6,3	-	-

Source : Gouvernement nigérien, 2005.

- Améliorer les mécanismes nationaux pour atteindre les ODM, notamment le ministère de l'Urbanisme et du Logement et le ministère de la Santé publique et leurs sous-secteurs. La création récente de la Commission nationale de l'eau et de l'assainissement (CNEA) le 3 février 2006 représente un pas en avant important à cet égard.
- Améliorer les performances du secteur, notamment réduire les écarts entre les budgets et leur réalisation, et la viabilité des infrastructures construites.
- L'assainissement mérite une attention particulière, aussi bien dans les centres urbains qu'en milieu rural, notamment une politique cohérente, des normes et des objectifs tenant compte des nombreux départements ministériels impliqués et de leurs partenaires techniques et financiers.

B. État de préparation du secteur

I. Stratégies nationales

La politique publique nigérienne en matière d'eau et d'assainissement a été actualisée en 2000 et est appuyée par des stratégies de mise en œuvre pour les zones urbaines et rurales. Les autres textes fondamentaux sont le Code de l'hygiène publique, le principe d'orientation du Code rural, la loi sur l'exploitation minière, et les politiques associées relatives à la gestion de l'environnement, à la décentralisation, à la gestion des ressources en eau, au transport et à la création de la SPEN (Société de patrimoine des eaux du Niger, chargée de l'approvisionnement des villes en eau) et de la SEEN (Société d'exploitation des eaux du Niger). Globalement, la politique de l'eau est mise en œuvre selon une approche projet, bien que des mesures soient prises actuellement pour organiser le secteur au niveau central en coordonnant le travail des ministères et des partenaires techniques et financiers, plus particulièrement au moyen de stratégies sectorielles. Par ailleurs, la Direction des nouveaux travaux d'alimentation en eau potable (DTNAEP), au sein du ministère de l'Eau, a commencé à travailler à l'élaboration d'un programme national d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

En janvier 2002, le Niger a adopté un schéma d'orientation pour l'action gouvernementale sur la période 2002-2015 dans le cadre de la Stratégie de réduction de la pauvreté (PRS). Son ambition est de faire passer le taux de pauvreté de 63 % à moins de 50 % d'ici 2015. Parmi les priorités de la PRS, le développement rural et urbain occupe une place importante. Il est accompagné de documents stratégiques sectoriels clairs approuvés en 2003 et 2004. Les plans d'action de la Stratégie de développement rural et de la Stratégie nationale de développement urbain sont intégrés dans le Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT), bien qu'il soit encore à un stade préliminaire. Selon la PRS, la part du budget allouée à l'eau était d'environ 6 %. À noter que les ONG sont reconnues comme ayant un rôle à jouer dans la réalisation des ODM sur l'eau et l'assainissement.

Mesures à prendre pour améliorer les stratégies nationales

- À court terme, la désignation d'un chef de file pour promouvoir la Commission nationale de l'eau et l'assainissement (CNEA) devrait aider le Niger à progresser en direction des ODM en créant un cadre de coordination et de dialogue entre les acteurs du secteur.
- Le programme national en cours de préparation à la DTNAEP doit comprendre des données de référence à comparer aux objectifs, et définir des activités et des objectifs réalistes pour les acteurs du secteur.



2. Mécanismes institutionnels

Le ministère de l'Eau s'occupe de toutes les activités en rapport avec l'approvisionnement en eau, de la coordination avec les autres ministères et de la coordination de l'ensemble du secteur. Ces dernières années, la mission des pouvoirs publics a évolué vers l'élaboration des politiques et de la coordination, tandis que les autres acteurs du secteur ont pris en charge la partie exécution. En 2000, les sous-secteurs urbain et rural ont été dissociés avec la création de la SPEN, qui assure aujourd'hui l'alimentation en eau de tous les centres urbains. Outre la SPEN, la SEEN gère 52 agglomérations urbaines et secondaires. D'autres exploitants, comme la SONEXI, gèrent de petits réseaux d'eau et d'assainissement. Les petites structures de ce type font l'objet de contrats de délégation et ont la préférence des partenaires techniques et financiers. Parallèlement à cette réorganisation, un Projet sectoriel eau (SPE) a été mis en place dans le but d'améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement, d'accroître les performances et la viabilité financière du secteur et de renforcer les capacités institutionnelles.

Sur le plan de la gouvernance, l'échelon territorial le plus bas dans l'organisation gouvernementale est chargé d'assurer des services publics qui répondent à la demande. En particulier, les points d'eau appartiennent aux communautés dans lesquelles ils sont installés, et peuvent être utilisés et gérés par les autorités locales (par exemples les offices de l'eau) ou cédés à un exploitant privé sous la forme d'un contrat de gestion ou d'une concession. Cette structure décentralisée est relativement récente (mars 2005), et les capacités de gestion des contrats ou d'entretien des points d'eau sont limitées au niveau local.

Les bailleurs de fonds jouent un rôle central dans le secteur de l'eau au Niger, en particulier dans les zones rurales. Actuellement, la Swiss Development Corporation (SDC) est le principal donateur pour le secteur de l'eau. Elle a programmé un certain nombre de réunions des bailleurs de fonds afin d'apporter son aide à l'organisation du secteur. Elle a également participé au Comité transitoire pour l'eau et l'assainissement qui est chargé d'élaborer un projet de texte consensuel pour la mise en œuvre de la CNEA.

Contrairement au secteur de l'eau qui est doté d'un chef de file identifié, l'assainissement est handicapé par la fragmentation des institutions concernées, dont les responsabilités et les compétences se chevauchent.

Pour coordonner tous les acteurs du secteur de l'assainissement, un Comité national pour le suivi et l'évaluation du secteur de l'eau et de l'assainissement (CNSESEA) et des bureaux régionaux ont été créés en 1995. Bien que le CNSESEA ait bien démarré et ait travaillé à l'élaboration du Plan d'action pour l'Afrique 2000, il n'a ni produit ni accompli grand-chose depuis.

Mesures à prendre pour améliorer les mécanismes institutionnels

- Bien que le cadre politique ait été transformé ces dernières années, il y a eu peu de résultats en termes de diffusion et d'application. Le schéma de décentralisation doit être accompagné par de directives et des transferts de compétences.
- Le Gouvernement nigérien doit définir et réaffirmer les missions et responsabilités de tous les acteurs du secteur de l'assainissement, en désignant un chef de file. Il doit montrer à cet égard une ferme volonté politique.

3. Financement du secteur

Les besoins financiers pour atteindre les ODM sont estimés à 78,2 millions de dollars par an pour l'approvisionnement en eau, dont 58,2 millions pour le sous-secteur rural et 20 millions pour les zones urbaines. Pour l'assainissement, les montants sont très inférieurs : 8,3 millions de dollars par an au total, répartis en 4,8 millions pour les zones rurales et 3,5 millions pour les zones urbaines. Le Gouvernement et les bailleurs de fonds devraient fournir l'essentiel des financements, mais il est difficile de connaître le déficit de financement que cela représente, faute de données. D'après le projet de Cadre de dépenses à moyen terme 2007-2009, le déficit de financement public pour l'eau et l'assainissement en milieu rural est estimé à environ 6 % des investissements publics planifiés. Néanmoins, les difficultés macroéconomiques auxquelles le pays est confronté pèsent beaucoup sur les fonds publics affectés à l'eau et à l'assainissement, c'est pourquoi près de 90 % des financements du secteur sont assurés par des donateurs.

Dans les zones rurales, les usagers sont responsables des opérations d'exploitation et d'entretien ainsi que de la rénovation des équipements légers, tandis que le Gouvernement prend en charge les travaux plus importants d'entretien, de rénovation et d'extension (notamment les forages, les puits, les châteaux d'eau et les réseaux). Les contributions varient selon la technologie utilisée, mais la fourchette est estimée entre 0 et 6 % du total des investissements. Les usagers apportent leur contribution sous une forme financière ou en nature. En pratique,

le recouvrement des coûts est minime, et un grand nombre de communautés ont beaucoup de mal à payer, particulièrement en milieu rural. En outre, les infrastructures sont chères par rapport à d'autres régions d'Afrique en raison de la situation hydrogéologique nationale et de la dispersion de la population. Tillabery et la capitale (Niamey) dépendent du fleuve Niger pour leur approvisionnement en eau.

Avec la réorganisation du secteur urbain divisé entre la SPEN et la SEEN, les tarifs sont fixés par le ministère de l'Eau au moyen d'une formule favorable aux pauvres (les tarifs de la SEEN variaient en 2004 entre 0,27 dollar/m³ et 0,83 dollar/m³). Des sommes considérables sont injectées dans la desserte gratuite des zones périurbaines.

Mesures à prendre pour améliorer le financement du secteur

- Des stratégies doivent être élaborées pour assurer le recouvrement des coûts auprès des usagers, en particulier dans les zones rurales.
- Mettre au point une approche-programme à aligner sur le CDMT.

4. Suivi et évaluation du secteur

Le Niger a besoin d'un cadre national de suivi et d'évaluation du secteur ; aujourd'hui, le suivi et l'évaluation se font essentiellement en fonction des capacités et des intérêts de projets individuels. Ainsi, la participation des parties prenantes est-elle peu développée. Les données ne sont pas uniformes et il n'y a pas d'intégration des données sur l'assainissement. Le suivi de la PRS et celui du secteur ne semblent pas être coordonnés.

Malgré cette fragmentation, des évaluations de projets sont conduites et comportent souvent des composantes de renforcement des capacités, notamment de la formation sur les campagnes d'information, d'éducation et de communication. Par exemple, la SDC a évalué l'impact de son propre programme d'approvisionnement en eau sur la pauvreté des habitants de Téra. Le ministère de l'Eau a créé un comité technique permanent pour mesurer chaque année les taux de couverture de la population du point de vue de l'accès à une source d'eau potable et à un système d'assainissement.

Mesures à prendre pour améliorer le suivi et l'évaluation

- Passer en revue les dispositifs actuels d'information et de surveillance dans l'optique d'élaborer une approche-programme pour assurer un suivi global du secteur.
- Le dispositif mis en place doit permettre de suivre à la fois la mise en œuvre (ressources/produits) et les résultats/stratégie (réalisations).

5. Capacités du secteur

Pour atteindre les ODM, le Niger devra plus que doubler ses capacités tant en matière d'approvisionnement en eau que d'assainissement. Il faudra pour cela renforcer les capacités des différents acteurs par rapport au cadre de décentralisation, ainsi que le rôle de la société civile, des ONG et du secteur privé. De très nombreuses formations seront également nécessaires dans tous les domaines pour développer les capacités et les compétences de tous les acteurs du secteur.

Au niveau national, les organismes gouvernementaux doivent mieux coordonner et organiser le travail entre les différents ministères, surtout dans le secteur de l'assainissement. Les services décentralisés doivent être renforcés du point de vue des savoir-faire, des matériels techniques et scientifiques (directives). Sur le plan opérationnel, les autorités des échelons locaux ont besoin de moyens financiers pour assumer correctement leurs responsabilités. Il importe de prendre en priorité les mesures nécessaires pour s'adapter aux nouvelles responsabilités des autorités locales au titre des services d'utilité collective. Les autorités locales n'ont pas réellement de compétences ni d'expérience en matière d'eau et d'assainissement, et ont toujours été tributaires des projets financés par les bailleurs de fonds pour obtenir de l'aide.

Aussi bien dans les zones urbaines que rurales, des compétences techniques doivent être développées pour garantir la participation des acteurs locaux, compte tenu de la place pré-pondérante occupée depuis longtemps par les entreprises et les ingénieurs étrangers opérant dans le secteur. C'est ainsi que seules quelques entreprises nigériennes sont capables de forer des puits, et que

Mesures à prendre pour améliorer les capacités du secteur

- Des stratégies doivent être élaborées dans le but d'élargir la participation des acteurs du secteur, avec des mécanismes financiers qui favorisent l'implication des acteurs privés et des banques locales.
- Il faut des capacités globales pour mettre en œuvre les activités et programmes nationaux liés à l'assainissement et à l'hygiène.



Niger



Notes

1. Données sur le sous-secteur rural basées sur les informations du ministère de l'Hydraulique et sur les résultats finaux du recensement de 2001 publiés en 2005.
2. Données sur le sous-secteur urbain fournies par la SPEN.

Sigles

CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
CNEA	Commission nationale de l'eau et de l'assainissement
CNSESEA	Comité national pour le suivi et l'évaluation du secteur de l'eau et de l'assainissement
DTNAEP	Direction des travaux neufs d'alimentation en eau potable
ODM	Objectif de développement pour le Millénaire
ONG	Organisation non gouvernementale
PSE	Projet sectoriel eau
SDC	Swiss Development Corporation
SDR	Stratégie de développement rural
SEEN	Société d'exploitation des eaux du Niger
SONEXI	Société d'exploitation des eaux privée
SPEN	Société de patrimoine des eaux du Niger

Références

1. Gouvernement nigérien. Recensement national. 2005.
2. Gouvernement nigérien. Stratégie nationale de développement urbain. 2004.
3. Gouvernement nigérien. Cadre de dépenses à moyen terme 2007-2009.
4. Gouvernement nigérien. Stratégie de réduction de la pauvreté. 2002.
5. Gouvernement nigérien. Stratégie de développement rural. 2003.
6. Gouvernement nigérien. Politique de l'eau et de l'assainissement. 2000.

Ouganda



A. Point sur les ODM

1. L'Ouganda est-il sur la bonne voie pour atteindre les ODM sur l'eau et l'assainissement ?

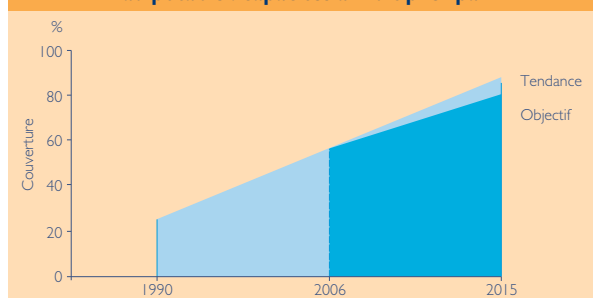
Globalement, l'Ouganda semble être bien parti dans le domaine de l'approvisionnement en eau, en particulier si le taux de fonctionnement de 80 % dans les zones rurales progresse. Une stratégie de financement à 10 ans pour l'amélioration de l'hygiène et de l'assainissement a été préparée dans l'optique d'atteindre les objectifs sectoriels. Bien qu'il puisse sembler que tous les investissements nécessaires soient engagés pour les trois prochaines années, les zones urbaines sont favorisées alors que la demande est plus importante dans les zones rurales où vivent 80 % des pauvres. Seulement 40 % des allocations du Cadre de dépenses à moyen terme sont allés aux zones rurales en 2005/2006. Compte tenu du très faible taux de couverture mesuré en 1990, les ODM pour l'Ouganda sont bas par rapport aux progrès actuels. Les taux de couverture définis dans le Plan d'action pour l'éradication de la pauvreté (PEAP/DSRP) sont plus pertinents et s'élèvent à 80 % et 83 % de la population pour l'eau et l'assainissement d'ici 2015. En 2006, environ 61 % de la population avait accès à une source d'eau potable, et 58 % à un système d'assainissement. Pour que les objectifs du PEAP soient atteints, environ 14,5 millions de personnes devront être desservies par des installations d'eau et d'assainissement supplémentaires d'ici 2015, mais cela laissera encore 9 millions d'habitants sans accès à une source d'eau potable et à un système d'assainissement. La population de 2006 est estimée à 28,2 millions d'habitants avec un taux de croissance de 3,6 %, tandis que la population de 2015 est estimée à 39,3 millions d'habitants avec un taux de croissance de 3,46 %.

2. Principaux enjeux

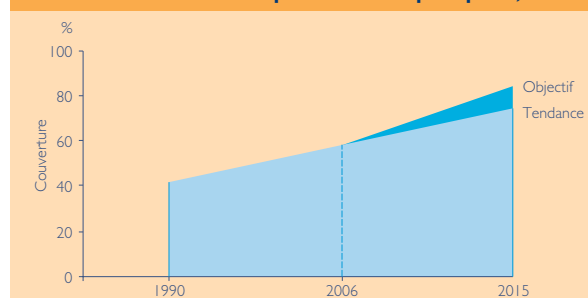
Dans l'ensemble, les politiques nationales, les mécanismes institutionnels, la stratégie de financement du secteur, le suivi et l'évaluation ainsi que le niveau des capacités vont dans le bon sens pour permettre au pays d'atteindre les ODM et les objectifs plus ambitieux du plan d'investissements sectoriel. Toutefois, des progrès considérables devront être réalisés, en particulier sur les problèmes majeurs suivants :

Repères

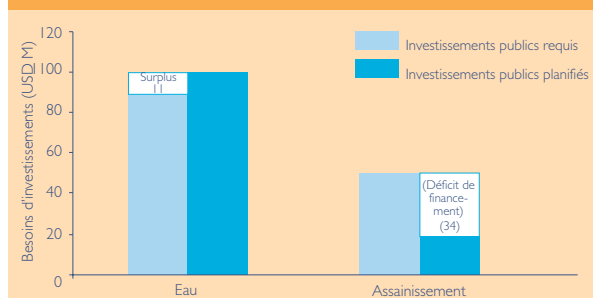
Eau potable : capacités à multiplier par 1



Assainissement : capacités à multiplier par 1,1



Besoins d'investissements du secteur



Pointage des étapes clés

Étape	Rural		Urbain	
	E	A	E	A
Institution chef de file identifiée	●	●	●	●
Consultation des parties prenantes	●	●	●	●
Feuille de route/plan d'action ODM	●	●	●	●
Ressources mobilisées	●	●	●	●
Mise en œuvre engagée	●	●	●	●

● Pas commencé ● En cours ● Réalisé

Note : Les graphiques et les tableaux sont basés sur les données disponibles concernant le taux de couverture et les besoins d'investissements du secteur, et sur les analyses du Programme Eau et assainissement.

Objectifs de couverture et besoins d'investissements ¹											
		Accès	Accès	Accès	Population supplém. à couvrir (m/an)	Investissements requis			Invest.	Invest.	Surplus (Déficit de financement)
		1990	2006	2015		Nouveaux équip.	Rénov.	Total	publics	publics	
		(%)	(%)	(objectif)	(milliers de dollars/an)						
Eau	Rural	21	61	77	1,390	29	44	73	69	46	(23)
	Urbain	60	67	95	263	14	6	20	20	54	34
	Ensemble	26	66	80	1,653	43	50	95	89	100	11
Assainis- sement	Rural	41	58	80	1,970	35	68	103	35	10	(25)
	Urbain	54	71	100	279	38	10	49	18	9	(9)
	Ensemble	48	60	83	2,249	73	78	147	53	19	(34)

Source : Gouvernement ougandais, 2002 ; Gouvernement ougandais, 2004 ; Gouvernement ougandais, 2006 ; Programme de suivi conjoint OMS/UNICEF, 2004.

- Une plus grande fiabilité et une meilleure allocation des financements sectoriels provenant des bailleurs de fonds mais aussi du budget de l'État. La fiabilité des financements correspond au rapport entre les montants effectivement versés et les montants planifiés chaque année, mais porte aussi sur la ponctualité et le décaissement des fonds engagés, aussi bien des donateurs à l'État que des pouvoirs centraux aux autorités locales (districts et municipalités). Un volume plus important de ressources doit être affecté aux zones rurales d'une manière équitable.
- Les coûts unitaires de la fourniture des services, en particulier dans les zones rurales et les petites villes où les considérations de prix et d'équité priment. Le problème concerne aussi le coût et la disponibilité du matériel d'exploitation et d'entretien, notamment l'existence d'une chaîne d'approvisionnement pour les pièces détachées.
- La possibilité et l'examen de différentes solutions pour la fourniture des services, notamment de solutions d'autonomie, mais aussi l'augmentation des capacités et de la contribution des ONG et du secteur privé à la mise en place et à l'exploitation d'installations aussi bien urbaines que rurales.

B. État de préparation du secteur

I. Stratégies nationales

La politique de l'eau du Gouvernement ougandais prévoit d'assurer un accès durable à une source d'eau potable et à un système d'assainissement/hygiène par des approches de satisfaction de la demande, de sorte que 77 % de la population rurale et 100 % de la population urbaine soient couverts d'ici 2015, avec un pourcentage d'installations en fonctionnement de 80 à 90 %. Cet objectif est inclus dans le Plan d'action pour l'éradication de la pauvreté (DSRP) de 2004, et a conduit à fixer dans le PEAP des objectifs plus ambitieux que les ODM. Pour l'eau potable, l'accessibilité est fixée à 1,5 kilomètre en milieu rural et 0,2 kilomètre en milieu urbain. En 1999, le Gouvernement ougandais a rédigé une stratégie sur 15 ans pour l'eau et l'assainissement en milieu rural, suivie par des stratégies pour les centres urbains et les petites villes. Un plan opérationnel quinquennal (2002-2007) pour l'eau et l'assainissement rural a aussi été publié, et une approche sectorielle a été adoptée en 2001. Depuis, les pouvoirs publics et les partenaires du développement travaillent ensemble à planifier et préparer le CDMT sectoriel et surveillent les progrès réalisés par l'intermédiaire d'un Groupe de travail sectoriel sur l'eau et l'assainissement et dans le cadre de deux examens annuels conjoints. Ces examens sont fondés sur les rapports de performances annuels du secteur de l'eau et de l'assainissement. Une stratégie intégrée détaillée d'amélioration de l'assainissement a été finalisée en 2006 pour orienter la fourniture des services d'assainissement et d'hygiène entre les différentes parties prenantes, y compris le secteur privé.

En 2004, le Gouvernement ougandais a préparé un plan d'investissements sectoriel (SIP) intégré et un modèle d'investissement sectoriel (SIM), qui servent de lignes directrices pour la planification, l'allocation des ressources et le suivi des performances du secteur. Dans les

Mesures à prendre pour améliorer les stratégies nationales

- Intégrer davantage le SIP/SIM dans la planification et le suivi du secteur.
- Améliorer les allocations budgétaires aux stratégies rurales et favorables aux pauvres en donnant une place importante aux questions d'équité et d'assainissement. Mettre à jour le rapport de performances annuel.



limites du cadre de stabilité macroéconomique et des plafonds sectoriels, le SIM permet au secteur de prévoir l'impact des allocations aux sous-secteurs sur la fourniture des services. Le processus est néanmoins limité par les engagements des donateurs sur des projets en cours qui se traduisent par un déséquilibre des financements en faveur des centres urbains. Une réforme a été engagée dans le secteur urbain pour créer un cadre de réglementation indépendant et une autorité détentrice des actifs, qui agira sur la gestion future des installations urbaines d'eau et d'assainissement.

2. Mécanismes institutionnels

Le ministère de l'Eau et de l'Environnement a la responsabilité générale de l'élaboration des politiques nationales et de la définition des normes et des priorités nationales pour le secteur de l'eau. La Direction du développement des ressources en eau (DWD), au sein du ministère de l'Eau et de l'Environnement, est l'organisme chef de file chargé de coordonner et de réglementer toutes les activités d'approvisionnement en eau et d'assainissement et de fournir une assistance aux autorités locales et aux autres prestataires de services. Toujours dans le même ministère, le Département de la planification et de l'assurance qualité assure le suivi et l'évaluation des programmes sectoriels. Dans les grands centres urbains, la National Water and Sewerage Corporation (NWSC) est une entreprise publique autonome, chargée de financer et de gérer les services d'eau et d'assainissement dans 19 zones de desserte. Dans les zones (urbaines et rurales) non couvertes par la NWSC, les districts, les villes, les sous comtés sont habilités par la Loi sur les administrations locales (1997) à assurer les services d'eau et d'assainissement. Conformément à la stratégie de décentralisation budgétaire, ils reçoivent des enveloppes et mobilisent des ressources locales pour mettre en œuvre les programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Ils peuvent également recruter et gérer des exploitants privés. Des Comités techniques de district pour l'eau et l'assainissement (DWSC) sont en train d'être mis en place pour superviser et coordonner les activités du secteur.

Le ministère de la Santé est l'organisme chef de file pour la promotion de l'hygiène et de l'assainissement domestique. Sa Division de la santé environnementale est chargée d'élaborer des stratégies et des méthodes appropriées, et d'apporter une aide aux structures décentralisées. Le ministère de l'Éducation et des Sports s'occupe de la promotion de l'hygiène et de l'assainissement dans les écoles primaires, tandis que le ministère de la Parité, du Travail et du Développement social doit veiller à la prise en compte des considérations de la parité des sexes, à la mobilisation et au développement des communautés locales. Sur le plan financier, le ministère des Finances, de la Planification et du Développement économique mobilise et alloue les fonds, coordonne les contributions des donateurs, examine les plans sectoriels pour déclencher les décaissements de fonds, et rend compte du respect des objectifs sectoriels.

Les ONG et les associations locales participent à la fourniture des services, aussi bien sur le plan de leur financement que de leur exécution. Le Gouvernement ougandais et ses partenaires du développement appuient le Réseau d'ONG ougandaises pour l'eau et l'assainissement (UWASNET), qui dispose d'un secrétariat et réunit plus de 150 organisations membres. Des entreprises privées sont recrutées par les pouvoirs publics pour concevoir et construire des installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement et pour aider aux opérations d'exploitation et d'entretien dans les zones rurales et périurbaines, et assurent l'alimentation en eau courante dans la majorité des petites villes. Les communautés organisées par un comité de l'eau et de l'assainissement (WSC) sont chargées de la formulation des besoins, de la planification, du financement par des contributions monétaires et des opérations d'exploitation et d'entretien pour la plupart des installations d'eau et d'assainissement en milieu rural.

Mesures à prendre pour améliorer les mécanismes institutionnels

- Il faut améliorer la coordination des différentes parties prenantes au niveau des autorités locales, en particulier en ce qui concerne l'assainissement et l'hygiène. Suivre l'application des mesures engagées à cet égard. Mettre en avant les bons résultats obtenus.
- Créer/développer un environnement propice, plus spécialement pour le secteur privé, afin d'améliorer la mobilisation financière, les opérations d'exploitation et d'entretien et le taux de fonctionnement des équipements. Planifier et mener des activités de marketing social.

3. Financement du secteur

Les besoins de financements de l'Ouganda s'élèvent à 242 millions de dollars par an au total sur les 10 prochaines années pour atteindre les ODM, montant qui se répartit en 95 millions de dollars pour l'approvisionnement en eau et 147 millions de dollars pour l'assainissement. L'État met actuellement en place une stratégie de décentralisation budgétaire en vue de confier davantage de responsabilités aux communautés locales dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Que ce soit pour l'eau potable ou



pour l'assainissement, les besoins des zones rurales sont beaucoup plus importants que ceux des centres urbains. Or, le budget alloué, sur l'ensemble des recettes de l'État et des fonds des donateurs, n'a pas dépassé 87 millions de dollars pour l'exercice 2005/2006, dont 25 millions distribués par les pouvoirs publics et 62 millions par les donateurs. Par rapport au montant inscrit au budget, seulement 60 millions de dollars ont été décaissés, et 57 millions effectivement dépensés (65 % des sommes non décaissées devaient provenir des donateurs). Cet écart entre les dépenses budgétées et les dépenses réelles a un effet négatif sur les réalisations et limite les ressources disponibles, avec un impact considérable surtout dans les zones rurales et périurbaines. Cela est dû plus particulièrement au système de plafonnement sectoriel, par lequel les allocations publiques sont limitées si elles n'attirent pas de ressources budgétaires vers le secteur.

Par ailleurs, les coûts par habitant des nouvelles installations d'eau sont extrêmement variables, et sont en moyenne plus élevés que dans les pays voisins (pour les forages par exemple, la fourchette de coût par habitant est de 48 à 96 dollars en Ouganda, contre 39 à 76 dollars au Kenya et 38 à 66 dollars en Tanzanie). Dans le secteur urbain, sur les 61 petites villes disposant d'un réseau d'alimentation en eau potable, 57 de ces réseaux sont exploités

par des entreprises privées, et 4 par des offices municipaux. Les coûts de production dans les petites villes sont en moyenne trois fois plus élevés que dans les grandes villes, et tandis que ces dernières arrivent à couvrir 100 % de leurs dépenses d'exploitation, les petites villes ne recouvrent que 76 % de ces coûts. De ce fait, les petites villes sont tributaires des subventions gouvernementales pour financer leurs coûts d'exploitation et d'entretien ainsi que toutes les opérations d'extension ou de rénovation.

Mesures à prendre pour améliorer le financement du secteur

- Augmenter les allocations et les décaissements budgétaires au sous-secteur rural, tout en cherchant à diminuer les coûts d'exploitation et d'entretien dans les petites villes et en mettant fin au système des subventions, et en explorant diverses solutions pour lever des fonds supplémentaires. Améliorer toujours l'utilisation des ressources et appliquer la stratégie favorable aux pauvres.
- Les bailleurs de fonds doivent fournir des budgets plus réalistes correspondant aux décaissements effectifs, et décaisser les fonds dans les délais prévus. Suivre en permanence la situation financière, notamment dans le cadre des Examens sectoriels conjoints.

4. Suivi et évaluation du secteur

En 2003, le secteur a lancé un cadre de mesure des performances comprenant huit indicateurs remarquables (passés à dix aujourd'hui) destinés à suivre et à évaluer les performances du secteur. Le suivi et l'évaluation sont effectués par plusieurs organismes utilisant des méthodes différentes, toutes basées sur les indicateurs remarquables. Le système d'information de gestion de la DWD et celui de la NWSC collectent des données sur les services d'infrastructure fournis en milieu rural et urbain. Le Bureau ougandais de la normalisation (UBOS) réalise un certain nombre d'études, notamment le recensement national de la population et des logements, mené tous les 10 ans. L'enquête nationale sur la fourniture des services (NSDS) collecte des informations sur l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement, l'agriculture, le transport et la gouvernance. L'enquête nationale sur les ménages (UNHS) et l'étude démographique et de santé nationale (UDHS) sont des enquêtes menées régulièrement auprès des ménages, qui s'intéressent aux résultats des investissements, tandis que l'enquête annuelle sur l'assainissement des inspecteurs de santé (HIASS) est une étude organisée chaque année par la Division de la santé environnementale du ministère de la Santé. Un système d'information de gestion sur la santé environnementale est en cours d'élaboration et servira d'outil pour le Livre d'évaluation de l'assainissement domestique.

Du point de vue financier, des audits de rentabilité, des études de suivi et des contrôles techniques permettent de surveiller le flux des ressources, l'efficacité des installations et la fourniture des services. Ces études sont utilisées pour analyser la fourniture des services et les coûts associés. Le Département de la planification et de l'assurance qualité du ministère de l'Eau et de l'Environnement a pour mission de suivre et d'évaluer les programmes de développement

Mesures à prendre pour améliorer le suivi et l'évaluation

- Poursuivre l'harmonisation des indicateurs mesurés par différentes sources en les alignant sur les indicateurs remarquables.
- Mettre en place des dispositifs de suivi et d'évaluation au niveau des districts afin de suivre les financements et d'avoir des points de comparaison pour améliorer les performances. Vérifier que les recommandations du rapport des systèmes d'information de gestion de 2006 sont bien suivies. Utiliser des tableaux comparatifs.

Ouganda



Notes

1. Statistiques démographiques : rapport du recensement national de 2002 et Plan d'investissements sectoriel (SIP) 2004 ; données sur l'accès aux services : enquête NSDS de 2004 et rapports sur les investissements et les performances du secteur de 2005 ; données 1990 sur la couverture de l'assainissement : Programme de suivi conjoint OMS/UNICEF ; répartition des technologies/niveaux de service, coût unitaire et besoins de rénovation : prévisions de dépenses d'investissements du SIP ; investissements : CDMT – Cadre budgétaire national 2005/2006 à 2007/2008 ; participation aux dépenses d'équipement/développement couvertes par les usagers : politique sectorielle et SIM/SIP 2004 ;

Sigles

CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
DWD	Direction du développement des ressources en eau
DWSC	Comités techniques de district pour l'eau et l'assainissement
EHD	Division de la santé environnementale
EHMIS	Système d'information de gestion sur la santé environnementale
GPOBA	Partenariat mondial pour l'aide basée sur les résultats
HIASS	Enquête annuelle sur l'assainissement des inspecteurs de santé
NSDS	Enquête nationale sur la fourniture des services
NWSC	National Water and Sewerage Corporation
ODM	Objectif de développement pour le Millénaire
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
PEAP	Plan d'action pour l'élimination de la pauvreté
PQAD	Département de la planification et de l'assurance qualité
SFI	Société financière internationale
SIM	Modèle d'investissement sectoriel
SIP	Plan d'investissements sectoriel
TSU	Unités d'assistance technique
UBOS	Bureau ougandais de la normalisation
UDHS	étude démographique et de santé nationale
UNHS	Enquête nationale sur les ménages
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
UWASNET	Réseau d'ONG ougandaises pour l'eau et l'assainissement
WSC	Comité pour l'eau et l'assainissement

Références

1. Gouvernement ougandais. Rapport budgétaire. 2005-2006.
2. Gouvernement ougandais. Cadre de dépenses à moyen terme. 2005-2006.
3. Gouvernement ougandais. Rapport du recensement national. 2002.
4. Gouvernement ougandais. NSDS. 2004.
5. Gouvernement ougandais. Plan opérationnel pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement en milieu rural. 2002-2007.
6. Gouvernement ougandais. Stratégie d'approvisionnement en eau et d'assainissement en milieu rural. 1999.
7. Gouvernement ougandais. Rapports sur les investissements et les performances du secteur. 2006.
8. Gouvernement ougandais. Modèle d'investissement sectoriel (SIM). 2004.
9. Gouvernement ougandais. Plan d'investissements sectoriel (SIP). 2004.
10. Gouvernement ougandais. Stratégie de financement de l'assainissement amélioré et de la promotion de l'hygiène à 10 ans. 2006.
11. Ministère ougandais des Finances, de la Planification et du Développement économique. Plan d'action pour l'élimination de la pauvreté (PEAP/DSRP). 2006.
12. Ministère ougandais des Finances, de la Planification et du Développement économique. Plan d'action pour l'élimination de la pauvreté. 2004.
13. Ministère ougandais des Finances, de la Planification et du Développement économique. Rapport de situation sur la pauvreté en Ouganda. 2005.
14. OMS/UNICEF, Programme de suivi conjoint. Données sur la couverture de l'assainissement. 1990.



Rwanda



A. Point sur les ODM

1. Le Rwanda est-il sur la bonne voie pour atteindre les ODM sur l'eau et l'assainissement ?

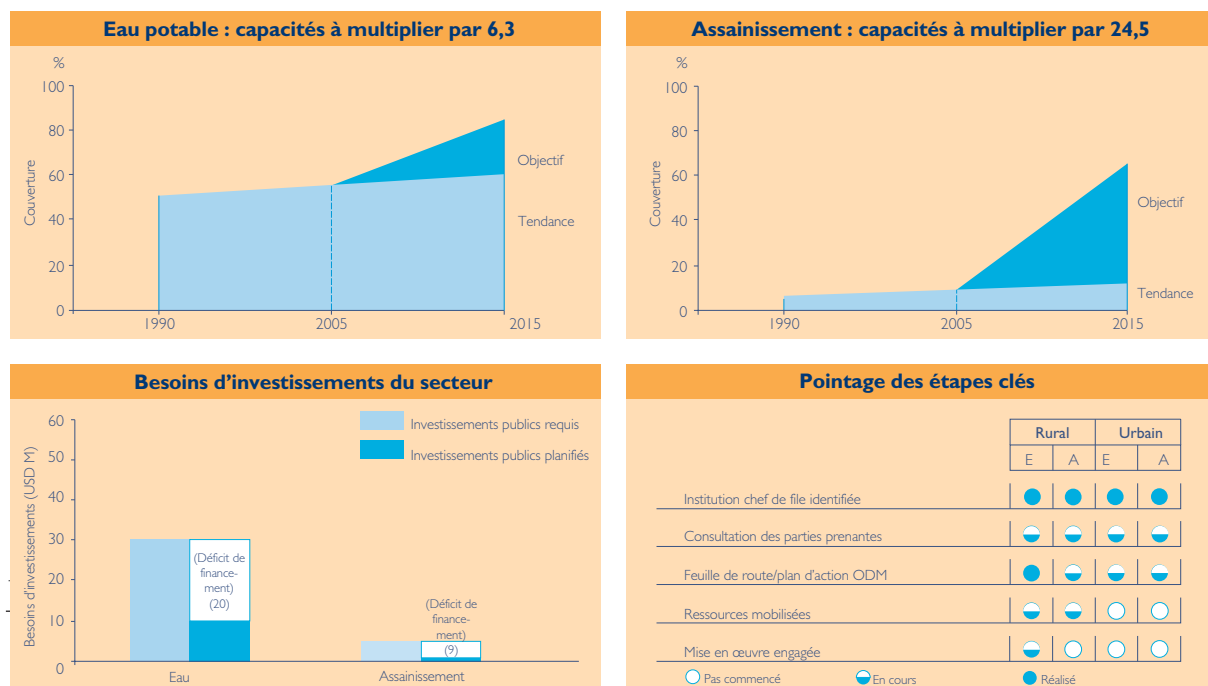
Le Gouvernement rwandais a mis en place des politiques et des cadres institutionnels propres à permettre la réalisation des ODM. Le secteur de l'eau a enregistré de très bonnes performances en 2005 puisque les résultats et les dépenses prioritaires ont augmenté de façon exponentielle par rapport aux années précédentes. Les dépenses d'eau et d'assainissement ont triplé en 2005 par rapport à 2004, ce qui a permis de donner à 598 000 personnes supplémentaires accès à une eau propre. Huit pour cent des 830 réseaux ruraux de canalisations d'eau sont exploités par des opérateurs privés sous contrat de gestion déléguée. Le principal enjeu du secteur est maintenant de garantir que les structures centrales et de district disposent de capacités de financement et de construction suffisantes pour augmenter encore la cadence et atteindre les ODM.

En 2005, 57 % des 8,2 millions d'habitants du Rwanda avaient accès à une source d'eau potable et 10 % à un système d'assainissement hygiénique (85 % à un système d'assainissement de base). Les objectifs nationaux, plus ambitieux que les ODM, sont de couvrir 100 % de la population d'ici 2020. Pour y parvenir, il faudra assurer l'accès de 4,9 millions de personnes supplémentaires à une source d'eau potable, et de 6,5 millions de personnes à un système d'assainissement amélioré. Les investissements minimums nécessaires pour atteindre ces objectifs sont estimés à 250 millions de dollars d'ici 2015, consacrés à des travaux de rénovation et de construction de nouvelles infrastructures mais aussi à la gestion et au renforcement des capacités du secteur. Même si les ODM sont atteints, une part importante de la population restera sans accès à une source d'eau potable et à un système d'assainissement.

2. Principaux enjeux

Le Rwanda a lancé un programme ambitieux et instauré des cadres solides pour atteindre ses objectifs à long terme en matière d'eau et d'assainissement. Néanmoins, les problèmes de financement, de suivi et d'évaluation requièrent une assistance, et un renforcement des capacités à tous les niveaux, en particulier que ce soit dans le domaine de la coordination et de la facilitation, ou de l'exécution. Certains problèmes majeurs doivent être résolus, parmi lesquels :

Repères



Note : Les graphiques et les tableaux sont basés sur les données disponibles concernant le taux de couverture et les besoins d'investissements du secteur, et sur les analyses du Programme Eau et assainissement.

Objectifs de couverture et besoins d'investissements ¹											
		1990	2005	2015	Population supplém. à couvrir (m/an)	Investissements requis			Invest. publics requis	Invest. publics planifiés	Surplus (Déficit de financement)
		Accès (%)	Accès (%)	Accès (%)		Nouveaux équip.	Rénov.	Total			
		(milliers de dollars/an)									
Eau	Rural	48	55	85	0,16	15	8	23	23	10	(13)
	Urbain	70	69	85	0,33	6	1	7	7	0	(7)
	Ensemble	49	57	85	0,49	21	9	30	30	10	(20)
Assainis- sement	Rural	6	10	65	0,36	3	2	5	5	1	(4)
	Urbain	6	10	65	0,29	4	1	5	5	0	(5)
	Ensemble	6	10	65	0,65	7	3	10	10	1	(9)

Source : Gouvernement rwandais, 2004 ; Gouvernement rwandais, 2006.

- Il est nécessaire d'élaborer des directives en matière d'assainissement et d'hygiène au niveau des districts, une stratégie nationale et une Feuille de route vers les ODM pour l'assainissement. Celle-ci devra prévoir un degré plus élevé de collaboration entre les institutions pour promouvoir l'hygiène.
- La collaboration entre les acteurs sectoriels et la mobilisation des ressources doivent être renforcées par le biais du mécanisme de coordination mis en place par les pouvoirs publics, afin d'aider le ministère et les bailleurs de fonds à identifier les insuffisances de la stratégie sectorielle et du plan d'investissements, par des examens sectoriels conjoints et un recensement des ressources financières.
- Il faut renforcer les capacités de gestion des services d'eau et d'assainissement au niveau des districts, ainsi que les capacités et l'appui accordé aux exploitants du secteur privé, avec lesquels des contrats de gestion déléguée peuvent être conclus.

B. État de préparation du secteur

I. Stratégies nationales

Le Gouvernement rwandais a élaboré des stratégies claires pour l'approvisionnement en eau des zones rurales et urbaines. Il est déterminé à accélérer les programmes de réforme par le biais du processus de décentralisation. En revanche, il n'a pas établi de politique claire ni de fondements juridiques en matière d'assainissement rural et urbain. Les objectifs et l'orientation générale de la politique rwandaise en matière d'eau et d'assainissement s'inspirent du programme « Vision 2020 » du Rwanda et du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), tandis que la politique nationale de l'eau a été révisée pour la dernière fois en 2004. La Vision 2020 prévoit un accès universel à l'eau potable et à des installations d'assainissement hygiéniques, une gestion intégrée et durable des ressources en eau, et la collecte et la préservation de l'eau pour accompagner le développement économique anticipé à l'horizon 2020. Ces objectifs sont repris dans le programme national d'eau et d'assainissement pour les zones rurales, qui comprend un plan d'investissements complet sur le long terme destiné à atteindre une couverture de 100 % de la population. Ces thèmes sont en outre intégrés au DSRP à travers des objectifs spécifiques qui concernent notamment les systèmes d'approvisionnement en eau améliorés, l'optimisation de la consommation d'eau agricole, l'énergie et le transport, l'aide à la gestion communautaire des infrastructures d'approvisionnement en eau, l'amélioration de l'accès aux services d'assainissement, et le renforcement des moyens à tous les niveaux du gouvernement.

Pour compléter ces objectifs, la Stratégie nationale d'investissements (NIS) du Rwanda vise à promouvoir la participation du secteur privé afin de mobiliser les investissements, ainsi qu'à développer et gérer les infrastructures d'eau potable et d'assainissement. Elle veut également favoriser le développement des installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les zones rurales et urbaines pour un coût abordable, tout en privilégiant les initiatives de financement locales en milieu rural.

Mesures à prendre pour améliorer les stratégies nationales

- Définir une Feuille de route nationale vers les ODM pour l'assainissement.
- Développer des directives pour promouvoir l'assainissement et l'hygiène au niveau des districts, à partir de l'expérience pratique acquise et des enseignements tirés.



En pratique, le processus de réforme a conduit à la signature d'un contrat de gestion avec un exploitant privé pour Electrogaz, la compagnie publique chargée des services d'eau, d'évacuation des eaux usées et d'énergie dans les centres urbains. Le contrat a été interrompu en 2006. Dans les zones rurales, le ministère encourage la participation des exploitants privés locaux au niveau des districts pour la gestion des installations d'approvisionnement en eau, et la formation de centres d'habitat ruraux.

2. Mécanismes institutionnels

Dans le cadre du processus de décentralisation, la charge des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement a été transférée aux districts. Bien que les institutions sectorielles soient bien adaptées à la politique de décentralisation, le secteur pâtit encore d'un déficit de capacités au niveau des districts. La politique nationale de l'eau établie par le Gouvernement rwandais en 2004 donne des directives pour utiliser les ressources en eau de façon efficace, et intègre aussi les principes de décentralisation, de méthodes participatives, de privatisation et d'approche-programme pour le financement.

Décentralisation oblige, le ministère travaille pour accroître ses compétences en matière d'assistance technique et mettre en place des activités de renforcement des capacités au niveau des districts afin que les ressources locales soient mieux à même d'assurer la gestion et l'exécution des projets ainsi que la promotion de l'hygiène et de l'assainissement.

Dans cette optique, les équipes de gestion de projet ont été réunies en un bureau d'exécution national unique, la future « Agence nationale de l'eau ». Ce bureau s'emploie également à développer les compétences nécessaires aux districts pour impliquer le secteur privé dans les opérations d'exploitation et d'entretien des installations d'approvisionnement en eau et conclure davantage de contrats de gestion déléguée.

Mesures à prendre pour améliorer les mécanismes institutionnels

- Mettre en place un cadre national de suivi et d'évaluation reliant les districts à la base de données sectorielle déjà existante, la réactiver et veiller à ce qu'elle soit régulièrement mise à jour.
- L'assainissement fait partie du mandat du ministère et du bureau d'exécution national, mais ils n'ont pas suffisamment de ressources pour mettre au point les outils et les plans d'action nécessaires à la réalisation des ODM. Un complément d'assistance technique doit être apporté pour renforcer la promotion de l'assainissement et de l'hygiène.

3. Financement du secteur

Pour que le Rwanda atteigne les ODM sur l'eau et l'assainissement (c'est-à-dire pour que 85 % de la population ait accès à une source d'eau potable et 65 % à un système d'assainissement hygiénique d'ici 2015), il faudra desservir 4,5 millions d'habitants supplémentaires en eau potable, et 5,7 millions d'habitants supplémentaires pour l'assainissement. Cela supposera ; a) de faire passer le financement du secteur à environ 40 millions de dollars par an ; b) d'apporter un soutien technique adéquat aux districts pour la planification, l'exécution et la gestion des projets dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ; c) de mettre en place un dispositif de recouvrement des coûts efficace et des partenariats public/privé pour garantir la viabilité des services d'eau et d'assainissement sur le long terme, et l'entretien correct des nouvelles installations.

Sur le plan de la politique publique, le Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) élaboré par le Gouvernement rwandais est clairement axé sur les résultats et associé à des mesures concrètes. Les autorités ont également réalisé plusieurs études préliminaires destinées à organiser les transferts de compétences aux districts, afin de développer les contrats de gestion privée en matière d'approvisionnement en eau dans les zones rurales. Dans le cadre du processus DSRP, le premier Appui budgétaire conjoint et le premier Examen de la gestion des dépenses publiques ont eu lieu à Kigali en septembre 2006. Cet examen a réuni le Gouvernement rwandais et les partenaires fournissant un appui budgétaire au Rwanda, en vue d'analyser la mise en œuvre du DSRP en 2005.

Mesures à prendre pour améliorer le financement du secteur

- Bien que les financements nécessaires pour rénover les installations existantes et en construire de nouvelles aient été recensés, il faut dégager ou mobiliser un volume plus important de ressources pour financer la planification des investissements.
- Il faut améliorer la viabilité des opérations d'exploitation et d'entretien aussi bien dans les zones rurales que dans les villes, en faisant appel au secteur privé et en mettant en place une tarification qui permette le recouvrement des coûts de production et de distribution.



Le programme d'approvisionnement en eau de Kigali a pour objectif de remédier au déficit actuel de ressources en eau, approximativement égal à 32 000 m³/jour. Les coûts d'investissement estimés de ce programme s'élèvent à 75 millions de dollars à court terme (2005-2007). Sur le montant à investir sur la période 2005-2007, il reste encore 49 millions de dollars à trouver. Il faudra pour cela mobiliser des fonds supplémentaires pour le secteur, accompagnés d'investissements ciblés.

Les besoins de financements prévisibles pour atteindre les ODM s'élèvent à 30 millions de dollars par an pour l'approvisionnement en eau (23 millions pour le secteur rural et 7 millions pour le secteur urbain) et à 10 millions de dollars pour l'assainissement (5 millions pour le secteur rural et 5 millions pour le secteur urbain). Sur ces montants, les besoins d'investissements publics sont évalués à 11 millions de dollars par an pour l'eau et 1 million de dollars par an pour l'assainissement, dont 40 millions (eau) et 1 million (assainissement) sont déjà pourvus par le Gouvernement rwandais, en provenance du budget ou de donateurs. Ces contributions, obtenues pour une grande part par le canal du processus DSRP, sont axées principalement sur le sous-secteur rural.

En milieu rural, on estime qu'environ 30 % des infrastructures existantes doivent être rénovées. En plus des nouveaux investissements requis, 140 millions de dollars seraient nécessaires pour réaliser le programme d'ici 2020. Sur ce montant, seulement 85 millions ont déjà été trouvés, ce qui représente plus de 10 % du montant total. En tenant compte des imprévus physiques, de la hausse des prix, de la gestion du programme, des mécanismes institutionnels, des études et du renforcement des capacités, le coût total du programme s'élève à 250 millions de dollars. La répartition anticipée des financements est de 81 % pour les bailleurs de fonds, 4 % pour les bénéficiaires et 15 % pour l'État.

Globalement, les tarifs actuels sont inférieurs au coût du traitement et ne permettent pas de couvrir les opérations d'exploitation et d'entretien. Une part importante des usagers des villes ont les moyens de payer plus cher leurs services d'eau, ce qui donne la possibilité d'uniformiser les tarifs des coûts de production, d'entretien et de rénovation. L'exploitation et l'entretien des installations d'eau seront ainsi plus viables et le secteur privé trouvera encore un intérêt à offrir ses services. Le Gouvernement rwandais s'est engagé à réviser les tarifs de l'eau afin d'assurer la viabilité des services et à élaborer des mécanismes favorables aux pauvres garantissant l'accès de tous à une source d'eau potable.

4. Suivi et évaluation du secteur

Il y a peu de suivi du secteur de l'eau et de l'assainissement au Rwanda, les capacités étant insuffisantes en matière de collecte, de traitement et de communication de données. Par exemple, le processus de décentralisation a transféré aux districts la charge des installations rurales d'approvisionnement en eau sans se soucier de savoir s'ils avaient les ressources et les compétences nécessaires pour assurer correctement le suivi et l'évaluation requis, et sans leur transférer les ressources financières et les outils appropriés. Certaines activités sont pourtant menées, notamment une base de données des projets d'eau et d'assainissement, et un état des lieux de la situation dans les zones rurales, qui a été utilisé par la DEA pour créer un outil de suivi et d'évaluation. La DEA prévoit de réviser et de mettre à jour régulièrement la base de données des projets et d'en tirer un inventaire national fiable des installations d'approvisionnement en eau. Elle compte également renforcer ses capacités d'assistance technique afin de pouvoir aider les responsables de district qui s'occupent des affaires d'eau et d'assainissement au niveau local. Cette assistance technique portera notamment sur le déploiement et l'utilisation de l'outil de suivi et d'évaluation au niveau national.

Mesures à prendre pour améliorer le suivi et l'évaluation

- Le gouvernement central doit établir des liens entre le travail de planification et l'allocation des ressources, l'exécution du budget et les indicateurs de produits et de réalisations, comme il s'y est engagé.
- Le gouvernement central doit aussi obtenir des informations plus complètes de toutes les structures gouvernementales, centralisées ou non, afin de connecter les données financières et les réalisations.

5. Capacités du secteur

Le manque de capacités du Rwanda dans le secteur de l'eau et de l'assainissement est étroitement lié à la manière dont la politique publique a été mise en œuvre : la responsabilité de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement ayant été transférée aux districts et des réformes administratives ayant été lancées au même moment, les effectifs au niveau national ont été considérablement réduits en très peu de temps. Ainsi, sur la seule année 2004, le nombre de personnes employées à la DEA est passé de 40 à 7. En même temps, le processus de décentralisation n'a pas intégré de transferts budgétaires, ce qui a fortement limité la

Viabilité du sous-secteur assainissement rural

Institutions											38 %
Finances											20 %
Ensemble											29 %

Axes prioritaires pour améliorer la viabilité

- La promotion de l'hygiène et de l'assainissement dans les districts ciblés se fait au moyen de la méthode PHAST et à travers le programme HAMS, axé sur les écoles. L'assainissement privé reste à la charge des ménages, et la stratégie gouvernementale ne porte que sur les lieux publics (écoles, centres de santé et marchés). Il manque au Gouvernement rwandais une politique nationale, une stratégie et un plan d'investissements clairs pour atteindre les ODM en matière de santé génésique et d'hygiène sexuelle.

Viabilité du sous-secteur assainissement urbain

Institutions											23 %
Finances											8 %
Ensemble											16 %

Axes prioritaires pour améliorer la viabilité

- La ville de Kigali n'a pas de plan directeur approprié pour l'assainissement. Une étude est en cours pour définir les solutions techniques qui conviennent et les besoins d'investissements correspondants. Elle aidera à élaborer une feuille de route nationale vers les ODM sur l'hygiène et l'assainissement.



Rwanda



Notes

1. Le Gouvernement rwandais a décidé de maintenir le même taux de couverture pour l'eau et l'assainissement en milieu rural et urbain malgré le retard important dans l'accès à l'eau des populations rurales par rapport aux populations des villes.

Sigles

CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
DEA	Direction de l'eau et de l'assainissement
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la population
HAMS	Hygiène et assainissement en milieu scolaire
MINITERE	Ministère des Terres, de la Réinstallation et de la Protection de l'environnement
NIS	Stratégie nationale d'investissements
ODM	Objectif de développement pour le Millénaire
PAEMR	Projet d'adduction d'eau de milieu rural
PEAMR	Projet d'alimentation en eau et d'assainissement en milieu rural
PHAST	Transformation participative de l'hygiène et de l'assainissement
PNEAR	Programme national d'alimentation en eau potable et d'assainissement en milieu rural

Références

1. Gouvernement rwandais. Appui budgétaire conjoint et Examen de la gestion des dépenses publiques. Septembre 2006.
2. Gouvernement rwandais. Stratégie nationale d'investissements 2002.
3. Gouvernement rwandais. Politique nationale de l'eau. 2004.
4. Gouvernement rwandais. DSRP. 2004.





Sénégal



A. Point sur les ODM

1. Le Sénégal est-il sur la bonne voie pour atteindre les ODM sur l'eau et l'assainissement ?

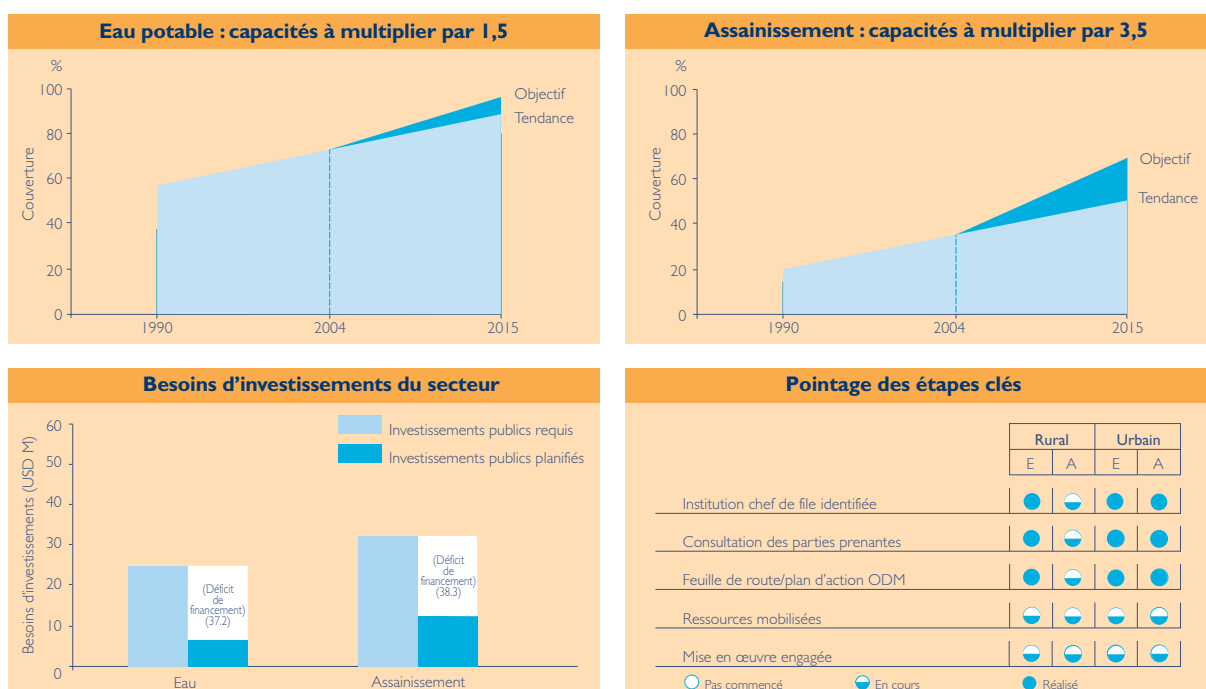
Si l'on en juge par la stratégie nationale et la manière dont elle est mise en œuvre, le Sénégal a de bonnes chances d'atteindre les ODM en ce qui concerne l'approvisionnement en eau, avec des perspectives moins bonnes pour l'assainissement. En 2004, le taux de couverture de la population s'établissait à 75 % pour l'accès à une source d'eau potable (64 % en milieu rural, 90 % en milieu urbain) contre 33 % pour l'assainissement (17 % en milieu rural et 57 % en milieu urbain). Pour atteindre les ODM, il faudra pratiquement doubler le nombre d'habitants supplémentaires desservis chaque année, et multiplier par près de 4 le nombre d'habitants supplémentaires ayant accès chaque année à un système d'assainissement. À noter que le Sénégal a défini une stratégie, un programme d'investissements et un plan d'action pour atteindre les ODM, en accordant une attention importante à la mobilisation des ressources. Les moyens financiers anticipés en provenance des fonds publics (budget et APD) sont proches des besoins d'investissements prévisibles, en particulier si l'on considère le rôle confié aux entreprises privées dans le domaine de l'approvisionnement en eau, tant en milieu urbain que rural. Ce n'est toutefois pas le cas pour l'assainissement et l'hygiène en milieu rural, pour lesquels les engagements financiers planifiés sont minimes.

2. Principaux enjeux

Les réformes engagées il y a plusieurs années au Sénégal mettent aujourd'hui le pays en bonne position pour atteindre les ODM sur l'approvisionnement en eau dans les zones rurales et urbaines, et sur l'assainissement/l'évacuation des eaux usées dans les centres urbains. Il n'en demeure pas moins que, pour améliorer les services et augmenter la couverture des zones rurales et urbaines pour l'accès à l'eau et à l'assainissement, un important travail devra être fourni de façon coordonnée par les organismes gouvernementaux et les autres acteurs concernés. Certains problèmes majeurs doivent être résolus, parmi lesquels :

- La mobilisation de ressources au niveau national pour l'assainissement rural, afin que ce sous-secteur ne reste pas en arrière par rapport aux progrès prévisibles de la desserte en eau potable des

Repères



Objectifs de couverture et besoins d'investissements ¹											
		1990	2004	2015	Population supplém. à couvrir (m/an)	Investissements requis			Invest. publics requis	Invest. publics planifiés	Surplus (Déficit de financement)
		Accès (%)	Accès (%)	Accès (%)		Nouveaux équip.	Rénov.	Total			
(milliers de dollars/an)											
Eau	Rural	50	64	82	0,23	30,7	2,1	32,8	32,4	9,7	(22,7)
	Urbain	71	90	100	0,16	15,9	8,1	24,0	17,8	3,3	(14,5)
	Ensemble	58	75	90	0,40	46,6	10,2	56,8	50,2	13,0	(37,2)
Assainissement	Rural	13	17	59	0,34	22,0	0,0	22,0	2,0	2,6	(17,4)
	Urbain	29	57	78	0,17	35,0	10,7	45,7	43,9	23,0	(20,9)
	Ensemble	19	33	67	0,52	57,0	10,7	67,7	63,9	25,6	(38,3)

Source : PEPAM, 2004.

zones rurales. Le manque de stratégie claire dans le domaine de l'assainissement rural, combiné à la faiblesse des engagements financiers publics (par rapport aux besoins estimés de fonds publics), risque de freiner l'augmentation des capacités nécessaire pour atteindre les ODM.

- Le maintien des progrès dans le sous-secteur urbain, pour continuer à améliorer le recouvrement des coûts tout en renforçant les efforts en matière d'évacuation des eaux usées et d'assainissement (y compris la collecte des déchets).
- Une meilleure coordination dans le sous-secteur rural, afin de rendre les Associations d'usagers des forages (ASUFOR) et les exploitants privés plus à même de gérer les services d'eau et d'entretenir les installations hydrauliques.

B. État de préparation du secteur

I. Stratégies nationales

Le Gouvernement sénégalais a élaboré une approche-programme nationale (PEPAM) afin de coordonner le travail des différents acteurs du secteur dans un cadre unifié pour atteindre les ODM sur l'eau et l'assainissement. En pratique, le PEPAM a fait un état des lieux de la situation du secteur au Sénégal en 2004, qui a servi de référence pour la définition des objectifs à l'horizon 2015. Un programme d'investissements a ensuite été établi pour la période 2005-2015. Le PEPAM a été lancé en 2005. Il est également une composante du plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau, attendu pour 2006. Les infrastructures d'eau potable et d'assainissement figurant parmi les priorités des plans stratégiques pour la réduction de la pauvreté (DSRP), les objectifs du PEPAM devraient concorder avec ceux du DSRP au cours du prochain processus DSRP.

En milieu rural, l'accès à l'eau et à l'assainissement devrait être sensiblement amélioré, conformément aux objectifs poursuivis dans ce domaine (par exemple la desserte en eau potable de 3 250 établissements, et l'installation de 355 000 dispositifs domestiques autonomes d'assainissement). Le PEPAM envisage une stratégie nationale visant à généraliser les principes et les techniques des Projets de réforme de la gestion des forages ruraux (REGFOR). À moyen terme, un système plus équilibré et durable de répartition des coûts et des charges devrait être mis au point, le nombre d'ASUFOR devrait augmenter dans le pays, des contrats devraient être conclus avec le secteur privé, et les ASUFOR et les collectivités locales devraient être renforcées. Dans les villes, l'objectif est de parvenir à un accès universel à une source d'eau potable et à préserver durablement l'équilibre financier du secteur. Pour l'assainissement du sous-secteur, on prévoit 92 000 raccordements au tout-à-l'égout et l'installation de 135 000 systèmes autonomes entre 2005 et 2015. Par conséquent, les dépenses d'eau et d'assainissement basées sur le secteur et à court terme ont été allouées dans le plan d'action dès 2005 et continueront à l'être bien

Mesures à prendre pour améliorer les stratégies nationales

- Bien que le PEPAM offre une stratégie nationale claire pour le secteur de l'eau et de l'assainissement, il devra se mettre en phase avec les futures stratégies de réduction de la pauvreté qui devraient s'employer à éliminer les inégalités structurelles dans l'accès à l'eau et à l'assainissement.
- La Charte de l'assainissement doit être élaborée et adoptée le plus rapidement possible en accord avec les schémas de planification en cours.



après cette date. Dans le prolongement de la stratégie du PEPAM, une loi sur les services publics d'approvisionnement en eau potable et sur l'assainissement collectif et semi collectif devrait être votée avant la fin 2006. Son objectif est d'instaurer un cadre législatif pour les services publics d'eau potable et d'assainissement et de préciser la politique gouvernementale en matière d'amélioration du service public. Une Charte de l'assainissement qui regroupera les dispositions des actuelles chartes sur l'environnement, l'eau et l'urbanisme, sera élaborée en 2007.

2. Mécanismes institutionnels

Le plan d'action du PEPAM consolide les différentes réformes introduites ces dernières années dans les institutions et l'organisation du secteur de l'eau. En dehors de sa cellule de coordination, le PEPAM est également en liaison avec la Division de l'hydraulique (DH), la Division de l'équipement et de la maintenance (DEM), la Direction de la gestion et de la planification des ressources en eau (DGPRE), la Division de l'assainissement (DAS), la Société nationale des eaux du Sénégal (SONES) et l'Office national de l'assainissement du Sénégal (ONAS). La répartition des différentes tâches et des responsabilités entre ces structures a été décidée par un décret interministériel qui considère le PEPAM comme un programme.

Dans les zones rurales, l'État a la responsabilité ultime de la réalisation des objectifs nationaux en matière d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement, mais ce sont les autorités locales qui sont chargées de planifier et de signer les contrats pour les projets de petite et moyenne envergures, en synergie avec les projets d'aide au développement local. Vers la mi-2007, la DEM cessera ses activités de maintenance et de rénovation qui seront transférées à un nouveau type d'associations, les ASUFOR (qui existent dans le cadre d'études pilotes depuis 1998). À l'issue de cette restructuration, les associations d'usagers s'occuperont de gérer ou de sous-traiter auprès du secteur privé l'exploitation des forages ruraux. Les ONG participeront aux actions d'assistance et de formation des différents acteurs. Les partenaires du développement seront invités par le Gouvernement sénégalais à intégrer toutes leurs interventions dans un cadre unifié.

Dans les villes, la réforme du secteur lancée en 1995 a permis d'accroître sensiblement les capacités de production et les volumes distribués. Cette réforme, qui a introduit un partenariat public/privé, a également redéfini et redistribué les missions et les responsabilités des principaux acteurs. À l'heure actuelle, les entreprises exploitantes sont la Société nationale des eaux du Sénégal (SONES), détentrice des actifs, et la Sénégalaise des eaux (SDE), société d'exploitation privée titulaire d'un contrat d'affermage arrivant à échéance en 2006 (ce contrat sera prorogé par amendement jusqu'en 2011). L'ONAS a la charge de l'assainissement et de l'évacuation des eaux usées, et prévoit l'arrivée des opérateurs privés en 2007.

Mesures à prendre pour améliorer les mécanismes institutionnels

- L'organisation du secteur de l'eau et de l'assainissement change souvent, et à des moments mal choisis à un niveau ministériel, ce qui gêne la bonne mise en œuvre des politiques nationales en termes de contenus et de délais.
- Il importe de définir clairement les missions et attributions de tous les acteurs de l'assainissement et de mettre en place des cadres de collaboration, par exemple des liens et des superpositions avec la santé et l'éducation, et sur des sujets précis comme la collecte des déchets.

3. Financement du secteur

On estime à 124,5 millions de dollars par an (56,8 millions pour l'eau et 67,7 millions pour l'assainissement) le montant nécessaire pour atteindre les ODM sur l'eau et l'assainissement. Pour ce qui concerne l'approvisionnement en eau potable, la part la plus importante des besoins de financements anticipés irait aux zones rurales (32,8 millions de dollars), dont l'essentiel (32,4 millions) devrait provenir du budget de l'État et de l'APD. Sur ce montant, 9,7 millions ont déjà été engagés. À noter qu'en milieu urbain, les besoins estimés s'élèvent à 24 millions de dollars par an pour atteindre les objectifs d'approvisionnement en eau, dont une grande part (17,8 millions de dollars) devrait venir du budget de l'État et de l'APD. Sur ce montant, seulement 3,3 millions de dollars ont déjà été engagés. Les perspectives diffèrent pour l'assainissement : sur les 67,7 millions de dollars nécessaires, une très grande part doit aller aux zones urbaines (45,7 millions), alors que les dépenses publiques prévues et planifiées ne dépassent pas 23 millions de dollars par an. Il faudra donc trouver 20,9 millions de dollars supplémentaires pour l'assainissement et l'évacuation des eaux usées en milieu urbain. Le constat est identique pour les zones rurales, qui auraient besoin de 22 millions de dollars par an alors que les dépenses publiques prévues s'élèvent à 2,6 millions de dollars. Il faut donc mobiliser davantage de fonds pour l'assainissement rural, par exemple pour financer l'application et la diffusion du modèle des ASUFOR.

Dans les centres urbains, la SONES a équilibré ses coûts et ses recettes en 2003. Cette situation d'équilibre devrait se maintenir grâce à une bonne gestion du secteur et à des tarifs abordables. De nouveaux programmes destinés à étendre l'accès des pauvres aux services d'eau et d'assainissement devraient permettre d'augmenter et d'améliorer l'efficacité des raccordements sociaux. En milieu rural, le Gouvernement sénégalais doit financer les investissements dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, mais des ressources supplémentaires seront apportées par d'autres acteurs, notamment les autorités locales, les ONG, les organisations de la société civile et les usagers. Le recouvrement des coûts devrait être assuré par des redevances proportionnelles à la consommation, ainsi que par le budget national ou communal. Pour l'évacuation des eaux usées et l'assainissement urbain, un nouveau barème de tarification devrait être introduit en 2008 pour augmenter les recettes de l'ONAS. L'équilibre financier de l'assainissement reste néanmoins un objectif à long terme.

Mesures à prendre pour améliorer le financement du secteur

- Les autorités doivent revoir la tarification des services urbains afin de diminuer l'impact financier des subventions directes et croisées, en particulier vis-à-vis des jardiniers et des clients consommant peu d'eau, et de favoriser les ménages pauvres.
- Le volume des fonds affectés à l'assainissement aussi bien rural qu'urbain doit faire l'objet d'une attention prioritaire pour réduire la pauvreté.

4. Suivi et évaluation du secteur

Les multiples cadres de suivi et d'évaluation mis en place au Sénégal par les différents acteurs du secteur ont fourni des données satisfaisantes qui ont été utilisées lors de la préparation du PEPAM. Ainsi, la DGPRE a-t-elle créé un système d'information géographique sur les ressources en eau du Sénégal (SIGRES), ainsi qu'une base de données appelée PROGRES, qui tient le compte des installations et suit la planification des investissements. La DEM met régulièrement à jour une base de données des pompes et des forages ruraux pour permettre une surveillance correcte des équipements d'approvisionnement en eau des zones rurales. Malgré ces différentes bases de données, il n'existe pas de dispositif de suivi et d'évaluation réellement intégré à l'échelle nationale permettant de suivre et de mesurer les performances globales du secteur. Le renforcement des capacités pour un suivi régulier constitue un élément central du plan d'action du PEPAM et va représenter l'une des tâches principales de la cellule de coordination du PEPAM. Il s'agira notamment de définir et d'harmoniser les indicateurs, d'instaurer des procédures standard pour la collecte et l'analyse des données, de définir des procédures pour intégrer les résultats dans des outils de programmation et de planification, et de trouver des moyens pour traduire les résultats du suivi et de l'évaluation en objectifs de planification. Le PEPAM devrait permettre d'améliorer rapidement les cadres de suivi et d'évaluation. Il faut noter toutefois que les bases de données et que les dispositifs existants sont bien conçus mais qu'ils ne concernent essentiellement que l'approvisionnement en eau potable.

Mesures à prendre pour améliorer le suivi et l'évaluation

- Il faut améliorer la coordination et la collaboration entre les différents outils de suivi et d'évaluation qui existent afin de mettre en place un cadre national, également au niveau des ASUFOR.
- Il faut investir dans la conception d'indicateurs et d'outils de suivi et d'évaluation qui permettent de suivre les réalisations (politique et finances) dans le sous-secteur de l'assainissement.

5. Capacités du secteur

Le Sénégal dispose d'un niveau de capacités élevé pour mettre le PEPAM en Zuvre. Il est toutefois nécessaire de renforcer les missions et les responsabilités définies dans le PEPAM, en particulier dans les zones rurales. Les communautés rurales ont besoin de formations en programmation et en planification locale, à travers l'élaboration de plans d'action locaux en matière d'eau et d'assainissement. Par exemple, environ 700 forages sur 1 000 passeront du système de gestion par les comités de forage au modèle ASUFOR, basé sur la tarification à la consommation et sur la sous-traitance de l'entretien, à une entreprise privée. Le secteur privé devra être aidé non seulement dans le domaine de la gouvernance, mais aussi pour offrir des services de qualité sur le plan de la maintenance, de la gestion et de la rénovation, pour un prix raisonnable. Le Sénégal possède un bon réseau de consultants, de départements de recherche et d'ONG dont les méthodes d'intervention seront progressivement harmonisées grâce au Manuel des projets du PEPAM. Dans le

Viabilité du sous-secteur assainissement urbain

Institutions											59 %
Finances											58 %
Ensemble											59 %

Axes prioritaires pour améliorer la viabilité

- Les tarifs actuels de l'eau peuvent assurer l'équilibre financier du secteur, mais les montants perçus pour l'assainissement ne suffisent pas à couvrir tous les coûts et doivent être ajustés.
- Le taux de raccordement des ménages au tout-à-l'égout est faible, et le pourcentage de foyers équipés d'un dispositif d'assainissement autonome satisfaisant est très faible (17 % en 2004). L'ONAS a besoin d'être aidé et de renforcer ses capacités pour être en mesure de fonctionner correctement.
- Le niveau actuel de mobilisation des financements nécessaires pour atteindre les ODM sur l'assainissement en milieu urbain est insuffisant par rapport aux énormes besoins d'investissements.

Sénégal



Notes

1. Tous les chiffres proviennent du PEPAM et sont disponibles sur Internet.
2. L'année de référence pour les ODM au Sénégal est 2004.

Sigles

APD	Aide publique au développement
ASUFOR	Associations d'usagers des forages
DAS	Division de l'assainissement
DEM	Division de l'équipement et de la maintenance
DGPPE	Division de la gestion et de la planification des ressources en eau
DH	Division de l'hydraulique
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
ODM	Objectif de développement pour le Millénaire
ONAS	Office national d'assainissement du Sénégal
ONEA	Compagnie publique des eaux et de l'assainissement
ONG	Organisation non gouvernementale
PEPAM	Programme d'eau potable et d'assainissement du Sénégal
SDE	Sénégalaise des eaux
SIGRES	Système d'information géographique sur les ressources en eau du Sénégal
SONES	Société nationale des eaux du Sénégal

Références

1. Gouvernement sénégalais. Charte de l'environnement.
2. Gouvernement sénégalais. Gestion intégrée des ressources en eau. 2006.
3. Gouvernement sénégalais. PEPAM. 2004.
4. Gouvernement sénégalais. DSRP.
5. Gouvernement sénégalais. Charte de l'assainissement. 2007
6. Gouvernement sénégalais. Charte de l'eau et urbanisme.



Tanzanie



A. Point sur les ODM

1. La Tanzanie est-elle sur la bonne voie pour atteindre les ODM sur l'eau et l'assainissement ?

Si l'argent promis par le Gouvernement tanzanien et les bailleurs de fonds se concrétise dans les délais appropriés, s'il est dépensé à bon escient, la Tanzanie devrait être en mesure d'atteindre les ODM. En 2002, 52 % de la population tanzanienne avait accès à une source d'eau potable, et 90 % avait accès à un système d'assainissement. La communauté des donateurs et le Gouvernement tanzanien se sont entendus récemment pour mettre en place une SWAp sur 4 ans dans l'optique d'atteindre ces ODM, à savoir une couverture de 64 % pour l'eau et de 95 % pour l'assainissement, et se sont engagés à apporter des ressources suffisantes pour réaliser les objectifs intermédiaires fixés dans la Stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté en Tanzanie (MKUKUTA).

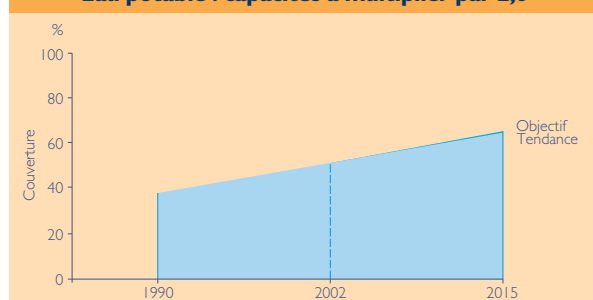
2. Principaux enjeux

La Tanzanie a mis en place un environnement propice du point de vue des institutions, des politiques et des stratégies, et lancé un programme cohérent pour le secteur de l'eau et de l'assainissement. La volonté de changement de l'État se reflète dans la décentralisation croissante des activités d'exécution au niveau des districts, des compagnies de services publics et des bassins (GIRE). La volonté des communautés, prêtes à se charger de la gestion, de l'exploitation et de l'entretien des installations, représente une évolution positive. Certains problèmes majeurs freinent encore les progrès de la Tanzanie, parmi lesquels :

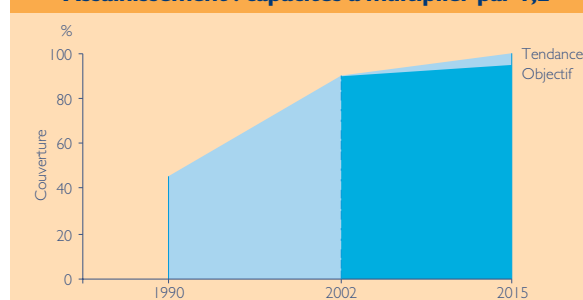
- Le suivi et l'évaluation du secteur : manque de dispositifs structurés de suivi et d'évaluation, systèmes d'information de gestion peu performants, manque de mécanismes d'examen des plans et des performances des districts en matière d'eau et d'assainissement. Le Programme de développement du secteur de l'eau (WSDP) prévoit d'améliorer le dispositif de suivi et d'évaluation.
- La coordination sectorielle : la coordination des organismes d'aide extérieurs et des ONG n'a pas bien fonctionné par le passé, mais le Groupe des partenaires du développement – Eau a adopté récemment

Repères

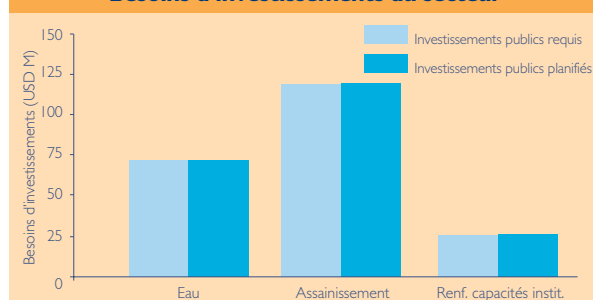
Eau potable : capacités à multiplier par 2,6



Assainissement : capacités à multiplier par 1,2



Besoins d'investissements du secteur



Pointage des étapes clés

Étape	Rural		Urbain	
	E	A	E	A
Institution chef de file identifiée	●	●	●	●
Consultation des parties prenantes	●	◐	●	◐
Feuille de route/plan d'action ODM	●	◐	●	◐
Ressources mobilisées	●	◐	●	◐
Mise en œuvre engagée	●	●	●	●

● Pas commencé ◐ En cours ● Réalisé

Note : Les graphiques et les tableaux sont basés sur les données disponibles concernant le taux de couverture et les besoins d'investissements du secteur, et sur les analyses du Programme Eau et assainissement.

Objectifs de couverture et besoins d'investissements ¹									
		1990	2002	2015 (objectif)	Population supplém. à couvrir (m/an)	Besoins d'investissements ¹		Investissements publics requis	Investissements publics planifiés
		Accès (%)				(milliers de dollars/an)		(milliers de dollars/an)	
Eau	Rural	27	42	64	1,5	Eau/assain. rural	72,5	72,5	72,5
	Urbain	79	85	90	0,5	Eau/assain. urbain	120,0	120	120
	Ensemble	38	52	64	2	Ensemble	219,0	219,0	219,0
Assainis- sement	Rural	45	90	95	0,5	Renf. cap. instit.	26,5	26,5	26,5
	Urbain	51	90	95	0,5				
	Ensemble	46	90	95	0,5	Ensemble	219,0	219,0	219,0

Source : Gouvernement tanzanien, 2006.

une démarche plus coordonnée. Il y a peu d'appui interministériel pour les composantes telles que l'assainissement.

- **L'allocation des ressources** : la rémunération des professionnels est insuffisante à tous les niveaux ; un dispositif d'aide aux transferts budgétaires intragouvernementaux doit être mis en place pour remédier à la faiblesse des décaissements de fonds en faveur des districts et à la mauvaise évaluation, planification et allocation des ressources en eau.
- **Le renforcement des capacités** : capacités techniques/institutionnelles au niveau des districts ; gestion de la qualité des eaux ; nécessité de former, réorienter et améliorer les capacités des fonctionnaires tanzaniens pour qu'ils comprennent la nouvelle mission des pouvoirs publics ; peu d'actions de promotion, de sensibilisation du public. Le renforcement des capacités est une composante essentielle du WSPD.
- **L'assainissement** : comme le montre le graphique, le taux de couverture de l'assainissement est assez élevé selon les données du recensement de 2002, et confirmé par d'autres études indépendantes. Bien qu'un grand nombre des latrines ne soient pas « améliorées » et ne puissent donc pas être qualifiées de systèmes d'assainissement de base, elles isolent néanmoins les fèces des personnes. Avec une définition strictement conforme aux ODM, la couverture serait peut-être plus proche de 50 %. Cependant, cela serait perdre de vue les progrès importants réalisés sur le plan du changement des comportements et de l'importance attachée au problème par les ménages, qui étaient indispensables pour atteindre un tel niveau de couverture de base. Les latrines élémentaires seront rapidement remplacées par des installations « améliorées ». Pour des raisons de cohérence, les données du recensement de 2002 ont été utilisées ici.

B. État de préparation du secteur

I. Stratégies nationales

En Tanzanie, toutes les stratégies nationales s'inscrivent dans la Stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté (MKUKUTA), qui vise à réduire la pauvreté par une réforme de l'économie, l'allocation ciblée des ressources publiques, le développement économique accéléré des zones rurales, et l'amélioration des services d'eau, de santé et d'éducation. Dans ce contexte, la Tanzanie a adopté les objectifs des ODM pour le secteur de l'eau et de l'assainissement. Les principales stratégies nationales ciblées sur ce domaine sont Vision 2025, dont l'un des objectifs est d'assurer l'accès universel à une source d'eau potable par l'implication du secteur privé et l'autonomisation des autorités locales, et la Politique nationale de l'eau (NAWAPO).

L'objectif de la NAWAPO est de parvenir à un développement durable grâce à l'utilisation efficace des ressources en eau et à l'extension des services de l'eau. Elle consacre les principes de la décentralisation de la gestion et de l'exploitation des installations pour une fourniture viable des services d'eau et d'assainissement. Cette politique contient les fondements de la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), intégrant le développement économique et social d'une part, et la préservation, la protection, la surveillance et la régulation d'autre part. Elle témoigne de l'abandon par le Gouvernement tanzanien de sa politique antérieure de gratuité de l'eau pour passer à une politique de recouvrement des coûts, d'efficacité économique, de gestion intégrée de l'eau, de préservation de l'eau et de protection des ressources.

Le Programme de réforme des administrations locales (LGRP), placé sous la supervision du PMO-RALG, le bureau chargé des administrations locales, prévoit une délégation des compétences en matière de fourniture des services de base (notamment l'eau et l'assainissement) au niveau territorial le plus bas. Le processus de



réforme comprend le transfert des missions et des responsabilités, du pouvoir décisionnel et de la gestion des ressources pour la fourniture des services de base aux Conseils de district, qui accueillent des représentants des organisations de la société civile, des ONG et du secteur privé.

La Stratégie nationale de développement du secteur de l'eau (WSDS) définit les modalités de mise en œuvre de la NAWAPO. Elle sert de plan directeur pour l'élaboration du plan stratégique à moyen terme du ministère de l'Eau et de son programme d'investissements sous sectoriels, qui contribuent au processus de planification du CDMT. Elle permet aux actions et projets actuellement menés dans les sous-secteurs de s'inscrire dans un cadre stratégique global pour le secteur.

Le Programme national de développement du secteur de l'eau (WSDP) est centré sur la possession et sur la gestion des installations d'eau et d'assainissement par les communautés locales et privilégie les approches de réponse à la demande, avec une plus grande participation du secteur privé à l'exécution des projets. Il préconise expressément l'intégration de l'éducation à l'hygiène et au secteur de l'eau et de l'assainissement. Le WSDP comprend le Programme national d'eau et d'assainissement en milieu rural, le Programme national d'eau et d'assainissement en milieu urbain, et le Programme national de gestion intégrée des ressources en eau.

Mesures à prendre pour améliorer les stratégies nationales

- Le Gouvernement tanzanien doit élaborer une stratégie nationale intégrée d'assainissement et d'hygiène, en cours de préparation au ministère de l'Eau.
- Le Gouvernement tanzanien doit donner vie à la WSDS et au WSDP et faciliter l'adoption de la Loi sur l'eau.

2. Mécanismes institutionnels

Le ministère de l'Eau est chargé d'assurer la coordination générale, le suivi et l'évaluation du WSDP, de faciliter le renforcement des capacités, et de veiller au respect des politiques définies. D'autres ministères ont également certaines responsabilités, comme le ministère de la Santé et des Affaires sociales pour la politique de santé, d'assainissement et d'hygiène, le ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle pour l'assainissement en milieu scolaire et l'éducation à l'hygiène, le ministère du Développement communautaire, de la Parité et de l'Enfance pour l'eau et l'assainissement dans le développement local, et le Conseil national pour la gestion de l'environnement s'occupe des questions environnementales liées à l'eau et à l'assainissement. Une plus grande coordination des politiques, des stratégies et des programmes est donc nécessaire à l'échelle nationale. Les Conseils de district et les Conseils municipaux, de plus en plus impliqués en tant que propriétaires et gestionnaires des installations d'eau et d'assainissement, et les autres administrations locales sont en liaison directe avec le Cabinet du Premier ministre pour l'administration régionale et les autorités locales (PMO-RALG). Avec son Programme d'appui aux administrations locales, le PMO-RALG a élaboré une formule d'allocation de ressources aux districts pour la fourniture des grands services sociaux, notamment les services d'eau et d'assainissement en milieu rural et dans les petites villes. Par ailleurs, le PMO-RALG conseille et aide les Conseils de district sur les questions opérationnelles.

Le ministère des Finances, principal canal des financements intragouvernementaux, s'occupe des mesures de contrôle, notamment de la communication de données. Par le biais de son Comité d'aide au développement, le ministère est chargé de la coordination d'ensemble de l'aide extérieure. Il a mis en place une équipe d'audit technique pour réaliser des inspections globales et ponctuelles sur les performances des projets. Au niveau régional, le Secrétariat régional est l'interlocuteur chargé de superviser et de coordonner les actions menées dans le secteur de l'eau et de la planification, et l'affectation des consommations d'eau. En règle générale, le Secrétariat régional fournit une aide technique aux Conseils de district et apporte son assistance aux pouvoirs centraux pour les activités de suivi et d'évaluation. Au niveau des districts, les Conseils de district sont chargés de fournir toute l'aide technique nécessaire aux communautés locales dans tous les projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement en milieu rural à financement public. Les Conseils de district jouent un rôle de facilitation et d'orientation pour l'identification et l'élaboration des

Mesures à prendre pour améliorer les mécanismes institutionnels

- Des mécanismes de transfert budgétaire doivent être mis en œuvre pour que les fonds réservés au secteur eau et assainissement passent bien du niveau central aux niveaux locaux.
- Les capacités des Conseils de district doivent être améliorées sur l'ensemble du territoire national (par exemple grâce au recrutement d'ingénieurs hydrauliciens).
- Plusieurs organismes intervenant dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, il est nécessaire d'instaurer une coordination formelle des politiques, des stratégies et des programmes, en particulier à l'échelle nationale.



plans communautaires à travers un processus participatif et consultatif de concertation. Au niveau des compagnies de services publics, les Autorités des services urbains d'eau et d'évacuation des eaux usées (UWSA) doivent être transformées en Autorités des services d'eau et d'assainissement (WSSA), qui recevront leur licence d'exploitation et seront contrôlées par l'Autorité de réglementation des compagnies de services d'eau et d'énergie (EWURA). La séparation des fonctions de réglementation, de gestion et de surveillance permettra d'administrer les Autorités comme des entités commerciales, tandis que l'organisme de réglementation garantira l'efficacité et l'équité des opérations, et que les Conseils consultatifs des consommateurs protégeront le bien-être des usagers. Dans l'intervalle, les UWSA seront renforcées par des améliorations en matière de prévision de la demande, d'évaluation et de planification des sources d'eau, de maîtrise des volumes d'eau non facturés, de gestion de la qualité de l'eau, d'analyse des réseaux, de systèmes de tarification et de facturation, de maîtrise des coûts d'exploitation et des arriérés de paiement, et de la mobilisation de fonds pour les investissements.

3. Financement du secteur

Le Gouvernement tanzanien a préparé une estimation des coûts à prévoir pour atteindre les objectifs du MKUKUTA, des ODM et de Vision 2025. Ce programme pour 2004-2015 les évalue à environ 2,5 billions de shillings tanzaniens, soit 1,9 milliard de dollars. Bien que les investissements jusqu'en 2015 soient difficiles à calculer, pour le moyen terme du MKUKUTA, des ressources ont été trouvées pour couvrir les 951 millions de dollars de départ, y compris la gestion des ressources en eau (700 millions de dollars des bailleurs de fonds et 251 millions de dollars du Gouvernement tanzanien). Néanmoins, aujourd'hui, tous les financements n'ont pas été obtenus de façon ferme, que ce soit des donateurs ou de l'État tanzanien, et il est possible que des ajustements aient besoin d'être réalisés au cours de l'année qui vient. Un important bailleur de fonds potentiel, le Millenium Challenge Corporation, envisage actuellement de participer au programme à hauteur de 200 millions de dollars. Par ailleurs, un grand projet du Gouvernement tanzanien — le projet Kahama-Shinyanga — devrait s'achever en 2008 et l'on ne sait pas encore si l'État tanzanien maintiendra ensuite son niveau d'engagement dans ce secteur. La politique de l'eau concrétise ses principes de financement, de recouvrement et de partage des coûts en acceptant la double fonction du secteur de l'eau et de l'assainissement — en tant que bien économique et social, d'une part, et en tant que mécanisme de promotion d'une utilisation rationnelle, de la conservation et de la protection des ressources en eau, et en harmonisant l'action menée à ces diverses fins. Cela suppose d'introduire des stratégies novatrices, notamment d'adopter le principe de recouvrement des coûts d'exploitation et d'entretien pour assurer la viabilité des services, améliorer la gestion de la demande d'eau, promouvoir le principe de satisfaction de la demande, faire financer toutes les dépenses d'exploitation et d'entretien et une partie des coûts d'équipement (5 %) par les communautés rurales. Le prix de l'eau est généralement de 20 shillings tanzaniens par bidon de 20 litres, soit environ 0,02 dollar. En milieu urbain, tous les réseaux d'approvisionnement en eau sous gestion commerciale doivent recouvrer entièrement leurs coûts d'équipement, d'exploitation et d'entretien.

Mesures à prendre pour améliorer le financement du secteur

- Les bailleurs de fonds encore présents doivent finaliser leurs engagements de financement pour le programme.
- Le Gouvernement tanzanien doit garantir le même niveau de financement pour les prochaines années.

4. Suivi et évaluation du secteur

Le cadre de suivi et d'évaluation en place en Tanzanie est actuellement insuffisant pour permettre de mesurer et d'accompagner le travail de réforme. Les informations sur le secteur sont aujourd'hui compilées à partir des statistiques centrales, des rapports périodiques des bureaux régionaux et d'évaluations sectorielles occasionnelles, comme celle menée récemment par la Banque mondiale sur certains districts. Le principal handicap est peut-être le manque de structure officielle pour le suivi et l'évaluation à l'échelle locale. Par exemple, il n'existe pas de réseau de systèmes d'information permettant de surveiller régulièrement les performances aux différents niveaux, ce qui est particulièrement important quand l'État se désengage de l'exécution directe des projets. Dans l'ensemble, les lacunes sont relativement évidentes. Ce sera l'une des principales tâches du ministère de l'Eau lorsqu'il aura achevé son processus de

Mesures à prendre pour améliorer le suivi et l'évaluation

- Un dispositif de suivi et d'évaluation structuré doit être élaboré. Il est prévu dans le WSDP.
- Les capacités du secteur public dans les zones périurbaines et rurales doivent être renforcées pour répondre aux attentes.

Viabilité du sous-secteur assainissement rural

Institutions																				
Finances																				
Ensemble																				68 %

Axes prioritaires pour améliorer la viabilité

- La promotion de l'hygiène et de l'assainissement est bien prise en compte et budgétée.
- Il faut améliorer la planification pour développer l'assainissement, et améliorer la coordination avec les ministres, les acteurs locaux.
- Pas encore de calcul des coûts sur les dépenses anticipées de latrines par les ménages (le Gouvernement tanzanien ne subventionne pas leur construction).
- Une stratégie marketing doit être élaborée pour l'assainissement.

Viabilité du sous-secteur assainissement urbain

Institutions																				
Finances																				
Ensemble																				58 %

Axes prioritaires pour améliorer la viabilité

- Des installations d'évacuation des eaux usées sont prévues mais il reste à les concevoir et à les réaliser.
- L'assainissement sur site doit être amélioré, en particulier dans les quartiers périphériques de Dar es Salaam.
- Des financements doivent être trouvés et la coordination améliorée.



Tanzanie



Notes

1. Évaluation conjointe du secteur, Aide mémoire, octobre 2006. Les estimations des financements annuels vont jusqu'en 2010.

Sigles

CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
LGRP	Programme de réforme des administrations locales
MKUKUTA	Stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté
NAWAPO	Politique nationale de l'eau
ODM	Objectif de développement pour le Millénaire
ONG	Organisation non gouvernementale
PMO-RALG	Bureau du Premier ministre pour l'administration régionale et les autorités locales
WSDP	Programme de développement du secteur de l'eau
WSDS	Stratégie de développement du secteur de l'eau

Références

1. Gouvernement tanzanien. Programme de réforme des administrations locales (LGRP)
2. Gouvernement tanzanien. Stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté (MKUKUTA). 2004-15
3. Gouvernement tanzanien. Politique nationale de l'eau (NAWAPO)
4. Gouvernement tanzanien. Stratégie nationale de développement du secteur de l'eau (NWSDS)
5. Gouvernement tanzanien. Vision 2025





A. Point sur les ODM

1. La Zambie est-elle sur la bonne voie pour atteindre les ODM sur l'eau et l'assainissement ?

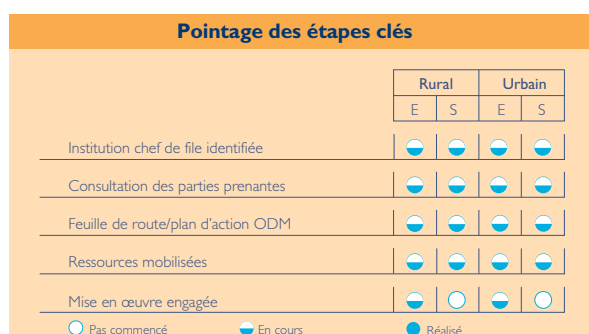
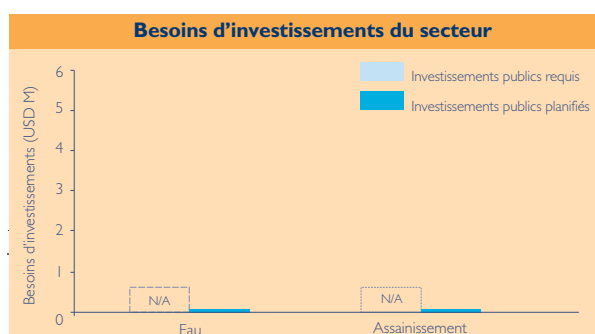
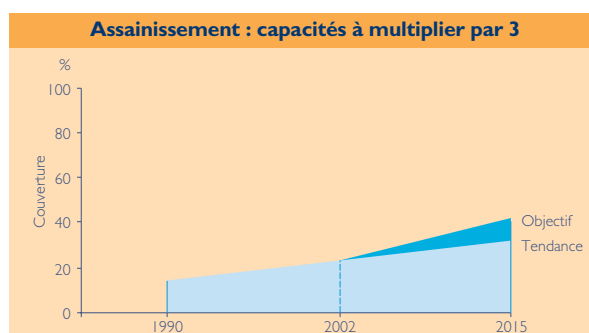
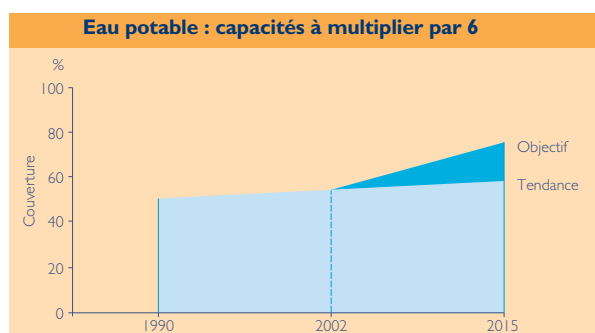
Selon l'Office central des statistiques (CSO), la Zambie comptait un peu moins de 10 millions d'habitants en 2000, avec un taux moyen de croissance démographique annuelle de 2,4 % (1,5 % en milieu urbain et 3 % en milieu rural). La population rurale représente 65 % de la population totale, contre 35 % pour la population urbaine. Les projections démographiques du CSO prévoient 11,6 millions d'habitants pour la Zambie en 2005, dont 4 millions dans les zones urbaines et 7,6 millions dans les zones rurales. La population rurale devrait passer à 8,96 millions d'habitants d'ici 2010 et à 10,65 millions d'habitants d'ici 2015. Si l'on prend 30 % comme taux de couverture de la population actuelle, environ 8,2 millions d'habitants devront être desservis d'ici 2015 pour atteindre les ODM.

En 2002, la couverture de la population zambienne s'élevait à 53 % pour l'approvisionnement en eau (37% en milieu rural et 86% en milieu urbain) et à 23% pour l'assainissement (13% en milieu rural et 41% en milieu urbain). Le rapport de situation par rapport aux ODM publié par les pouvoirs publics en 2005 semble montrer que la Zambie est capable d'atteindre les objectifs fixés si elle continue à mettre en œuvre les réformes et les stratégies définies dans son schéma directeur relativement progressiste. Toutefois, pour atteindre les ODM de 74% pour l'eau potable et de 42% pour l'assainissement, le secteur devra multiplier chaque année le nombre de personnes supplémentaires desservies par environ 6 pour l'approvisionnement en eau et par 3 pour l'assainissement. Si le Gouvernement zambien et les bailleurs de fonds peuvent s'engager et remplir leurs obligations au titre des politiques et des stratégies en cours, la Zambie serait susceptible d'atteindre les ODM sur l'eau et l'assainissement en milieu rural. En ce qui concerne les centres urbains, bien que les besoins d'investissements aient fait l'objet de certaines évaluations, le Gouvernement zambien ne les a pas encore validés. Il n'a pas défini de feuille de route pour parvenir aux ODM.

2. Principaux enjeux

Comme il a été dit plus haut, la Zambie a le potentiel nécessaire pour atteindre les ODM sur l'approvisionnement en eau. Le pays a mis en place un environnement propice sur le plan des institutions, des politiques et des stratégies. Il est déterminé à élaborer des programmes d'eau et d'assainissement cohérents.

Repères



Note : Les graphiques et les tableaux sont basés sur les données disponibles concernant le taux de couverture et les besoins d'investissements du secteur, et sur les analyses du Programme Eau et assainissement.

Objectifs de couverture et besoins d'investissements¹

		1990	2002	2015	Population supplém. à couvrir (m/an)	Investissements requis			Invest.	Invest.	Surplus (Déficit de financement)
		Accès (%)	Accès (%)	Accès (%)		Nouveaux équip.	Rénov.	Total	publics	publics	
									requis	planifiés	
(milliers de dollars/an)											
Eau	Rural ³	29	37	75	0,82	14,9	2,3	17,2	9	0,18	(8,82)
	Urbain	86	86	-	-	-	-	-	-	0,27	-
	Ensemble	49	53	74	-	-	-	-	-	0,45	-
Assainis- sement	Rural	4	13	60	0,3	2,3	-	2,3	1	0,02	(0,8)
	Urbain	33	41	-	-	-	-	-	-	0,03	-
	Ensemble	13	23	42	-	-	-	-	-	0,05	-

Source : Gouvernement zambien, 2005 ; Gouvernement zambien, 2006.

Cependant, le succès ne sera au rendez-vous que si les politiques et les stratégies en cours sont appliquées et si l'élan actuel est maintenu, en particulier sur le plan du financement du secteur et du recouvrement des coûts. Certains problèmes majeurs doivent être résolus, parmi lesquels :

- **Le flou qui règne entre les institutions:** la politique de séparation des fonctions dans le secteur n'est pas appliquée, par exemple en ce qui concerne les fonctions liées aux ressources en eau et celles liées à l'approvisionnement en eau, ce qui entraîne des conflits entre institutions.
- **Les contraintes budgétaires:** les allocations budgétaires et les dépenses en matière d'eau et d'assainissement sont faibles par rapport aux politiques et aux stratégies définies pour le secteur.
- **Le peu de coordination entre les acteurs du secteur,** et en particulier le manque de coordination entre les contributions des organismes d'aide extérieure et les ONG aux activités de prise de décision et au niveau de l'appui interministériel. Les principaux bailleurs de fonds du secteur organisent régulièrement des réunions informelles, avec les ONG internationales. Un travail de réflexion a été engagé pour formaliser la coordination des donateurs dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie d'aide conjointe pour la Zambie (JASZ).
- **Un dispositif de suivi et d'évaluation insuffisant pour surveiller les résultats,** notamment des systèmes d'information de gestion peu performants, l'absence de mécanismes d'examen des activités dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, inscrites ou non dans le budget de l'État.
- **Le manque de capacités institutionnelles et financières** au sein des autorités locales et des entreprises commerciales des services publics, qui les empêche d'améliorer la productivité et de recouvrer leurs coûts.
- **Il faut aussi donner aux compagnies commerciales et aux autorités locales des moyens suffisants** pour assurer leurs fonctions en matière d'assainissement.

B. État de préparation du secteur

1. Stratégies nationales

Le Gouvernement zambien a instauré un cadre politique relativement progressiste, contenu dans la Politique nationale de l'eau de 1994. Celle-ci repose sur les principes fondamentaux suivants: la séparation de la gestion des ressources en eau et du secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, la séparation des fonctions d'exécution et de réglementation, la délégation de pouvoirs aux autorités locales et aux entreprises privées, le recouvrement total des coûts associés aux services d'eau et d'assainissement, à terme, au moyen des redevances facturées aux usagers, le développement des ressources humaines pour rendre les institutions plus efficaces, l'utilisation de technologies appropriées, et une plus grande priorité et davantage de fonds accordés par les pouvoirs publics au secteur.

Dans le prolongement de la Politique de l'eau de 1994, la Loi sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement de 1997 a établi

Mesures à prendre pour améliorer les stratégies nationales

- Le Gouvernement zambien doit élaborer une feuille de route vers les ODM pour l'eau et l'assainissement en milieu urbain et concrétiser le Programme national pour l'eau et l'assainissement en milieu rural. Des discussions sont en cours pour ces deux éléments.
- Le Gouvernement zambien doit élaborer une politique nationale pour le secteur de l'eau et de l'assainissement. Elle est en cours de préparation au ministère de l'Administration locale et du Logement.

un organisme indépendant de réglementation de l'eau et créé dix compagnies des eaux urbaines, qui ont vocation à devenir commercialement viables.

Le cadre institutionnel adopté par l'État en 2004 pour le secteur de l'eau et de l'assainissement en milieu rural offre une base solide et des principes fondamentaux propres à permettre une bonne gestion des services, reposant sur la délégation des compétences en la matière aux autorités locales et aux communautés sur le concept WASHE (eau, assainissement et éducation à l'hygiène) afin de promouvoir l'assainissement ainsi que la santé environnementale, et sur le développement de la gestion communautaire pour assurer la viabilité des services. D'autres stratégies existent, parmi lesquelles le Cadre stratégique et institutionnel pour le secteur de l'eau et de l'assainissement (1995), qui précise les mécanismes institutionnels à mettre en place pour la fourniture des services d'eau et d'assainissement par les autorités locales; la Stratégie nationale d'assainissement environnemental (1998), qui vise à donner une place plus importante à l'assainissement dans les services sociaux de base; la Stratégie pour les services locaux d'approvisionnement en eau et d'assainissement (2000) ciblée sur les zones rurales ; et l'intégration des questions de parité dans le secteur de l'eau et de l'assainissement (2000). Le Programme d'action pour les ressources en eau (WRAP) a pour but de créer une Autorité nationale de l'eau, de promouvoir la décentralisation de la gestion des ressources en eau au niveau des bassins versants, et d'adopter une nouvelle loi sur la gestion des ressources en eau.

Malgré toutes ces stratégies, l'eau occupe une place relativement faible dans le DSRP et le secteur a été largement négligé sur le plan des financements publics. Dans le DSRP mis en œuvre entre 2002 et 2004, seulement 3,5 % du budget ont été alloués au secteur de l'eau, et sur le montant alloué au secteur eau et assainissement en milieu rural, pas plus de 32% n'ont été effectivement dépensés. La Zambie a tenté de changer les choses avec le Programme national pour l'eau et l'assainissement en milieu rural (NRWSSP) lancé en 2005, qui constitue la feuille de route nationale vers les ODM sur l'eau et l'assainissement en milieu rural. Malheureusement, le budget alloué au NRWSSP et au secteur de l'eau dans le Cinquième plan de développement national (2006-2010), qui a remplacé le DSRP, reste très faible. Ce plan prévoit aussi un budget restreint pour le secteur eau et assainissement en milieu urbain.

2. Mécanismes institutionnels

Le ministère de l'Énergie et du Développement des ressources en eau est chargé de gérer les ressources en eau, tandis que la fourniture des services d'eau et d'assainissement relève du ministère de l'Administration locale et du Logement. Au sein de ce deuxième ministère, le Département des infrastructures et des services d'appui (DISS) met en œuvre les politiques d'eau et d'assainissement ; notamment, il facilite le développement et la rénovation des infrastructures urbaines et rurales, et assure une assistance à la fourniture des services locaux par les pouvoirs locaux. Au niveau régional, l'Administrateur provincial (PLGO) supervise et contrôle les activités des comités de district WASHE (D-WASHE). Le D-WASHE comprend tous les ministères de tutelle représentés au niveau du district. Toutefois, en vertu du nouveau cadre institutionnel instauré pour les services d'eau et d'assainissement en milieu rural et conformément à la politique de décentralisation (2002), toutes les fonctions relatives à l'eau et l'assainissement doivent être déléguées aux autorités locales. Conscient des insuffisances de la plupart des administrations locales, le Gouvernement zambien s'emploie à renforcer cette fonction administrative locale par le biais du NRWSSP et d'un Programme de développement local (LDP) en cours de préparation. Dans les centres urbains, dix compagnies des eaux commerciales ont été créées, dont deux couvrent un district, trois couvrent une province, et cinq autres couvrent chacune une province.

Les activités des compagnies de services publics sont réglementées par un organisme indépendant, le NWASCO. Bien que ces entreprises soient censées être gérées de façon commerciale et devenir à terme autonomes sur le plan financier, elles ont accès aujourd'hui à des financements du Fonds fiduciaire pour la décentralisation (DTF) afin d'assurer les services périurbains. D'autres organismes ayant des responsabilités dans le domaine de l'eau sont le ministère de la Santé et le ministère de l'Éducation, pour la promotion de l'hygiène et l'assainissement dans les établissements scolaires, respectivement. Le ministère du Développement local et des Services sociaux intervient dans la mobilisation des communautés locales pour la fourniture des services sociaux de base. Le ministère des Finances et de la Planification nationale est le principal rouage national impliqué dans les financements intragouvernementaux et les transferts budgétaires. Il est en liaison avec les ministères de

Mesures à prendre pour améliorer les mécanismes institutionnels

- Préciser et renforcer les missions des différentes institutions au niveau national.
- Finaliser et mettre en œuvre l'IFA et les composantes de renforcement des capacités pour les autorités locales, conformément aux dispositions prévues dans le nouveau cadre institutionnel instauré pour les services d'eau et d'assainissement en milieu rural, le LDP et le NRWSSP.

tutelle via le Groupe consultatif sectoriel, aujourd'hui présidé par le Secrétaire permanent du ministère de l'Énergie et du Développement des ressources en eau (mais des discussions sont en cours pour qu'il soit coprésidé par le ministère de l'Administration locale et du Logement). Le ministère des Finances et de la Planification nationale travaille actuellement à mettre au point une architecture budgétaire intergouvernementale (IFA) afin de faciliter le transfert des ressources financières aux autorités locales pour la fourniture des services. Il cherche également des moyens pour relier les plans de district au processus CDMT. Le ministère, par l'intermédiaire de sa Coopération économique et technique et du Département de gestion de la dette, est chargé de la coordination générale de l'aide extérieure, provenant des banques de développement et des autres bailleurs de fonds.

3. Financement du secteur

Les projections financières actuelles pour le secteur laissent à penser que, en l'absence d'augmentations importantes, les ODM ont peu de chances d'être atteints. Bien que le Gouvernement zambien n'ait pas validé les besoins d'investissements pour les services d'eau et d'assainissement urbains, il a préparé une estimation des coûts pour le sous-secteur rural. Cette estimation, réalisée dans le cadre du NRWSSP (2006-2015), évalue le total des besoins à environ 362 millions de dollars, dont 260 millions de coûts d'équipement, 45 millions de coûts d'exploitation au niveau des districts, 11 millions au niveau des communautés locales, 27 millions de coûts de développement du secteur et 18 millions pour le budget de fonctionnement au niveau national. Les besoins d'investissements commencent à environ 30 millions de dollars pour l'exercice 2006/2007 pour arriver à environ 50 millions de dollars pour l'année 2015, les besoins annuels s'inscrivant dans une fourchette de 28 à 47 millions de dollars.

Par rapport à ces besoins d'investissements, les financements actuellement planifiés par les donateurs s'élèvent à 90 millions de dollars jusqu'en 2010. Les apports financiers dont bénéficie la Zambie sont généralement accordés pour des projets, bien que des efforts d'harmonisation aient été engagés, par exemple en officialisant le Groupe informel des bailleurs de fonds (IDM), en finalisant la politique d'assistance et en travaillant au rapprochement des méthodes et des procédures de fonctionnement. Par ailleurs, le Gouvernement zambien s'emploie à améliorer la fourniture des services et à renforcer les capacités des autorités locales en s'appuyant sur le Fonds d'investissement social zambien (ZAMSIF) récemment créé.

L'un des sept principes énoncés par la politique nationale de l'eau est de parvenir, à terme, au recouvrement total des coûts à partir des redevances des usagers. Malgré plus de 13 ans de réformes, le recouvrement des coûts n'est toujours pas à l'ordre du jour dans les compagnies des eaux commerciales dont les tarifs sont généralement au moins 30% en dessous des coûts d'exploitation et d'entretien. Le recouvrement des coûts est pratiquement inexistant dans le sous-secteur rural où la plupart des populations locales ne versent rien pour les services d'eau et d'assainissement. Il est urgent d'adopter des stratégies permettant d'avancer en matière de recouvrement des coûts.

Mesures à prendre pour améliorer le financement du secteur

- Le Gouvernement zambien doit allouer davantage de ressources au secteur et s'engager en faveur du recouvrement des coûts en permettant aux compagnies des eaux commerciales d'ajuster leurs tarifs selon les besoins. Les organismes donateurs doivent également octroyer des aides plus importantes au secteur.
- Le Gouvernement zambien doit énoncer clairement et appliquer une politique de recouvrement et de partage des coûts pour le sous-secteur rural.

4. Suivi et évaluation du secteur

Actuellement, les informations disponibles sur le secteur sont compilées à partir des statistiques centrales, des rapports annuels du NWASCO, l'organisme de réglementation, et d'évaluations occasionnelles sur le secteur, par exemple le récent état des lieux sur les zones périurbaines entrepris par le NWASCO. Si des systèmes d'information de gestion performants existent pour le sous-secteur urbain à l'intérieur du NWASCO, le sous-secteur rural ne dispose pas d'un dispositif de suivi et d'évaluation structuré. En

Mesures à prendre pour améliorer le suivi et l'évaluation

- Un dispositif de suivi et d'évaluation complet et structuré doit être organisé dans les zones rurales, ce que le ministère de l'Administration locale et du Logement est en train de faire dans le cadre du NRWSSP.
- Ce dispositif devra assurer la conduite conjointe des activités de planification, de communication d'informations et de suivi des opérations.



Notes

1. Il est couramment admis que ces chiffres du bureau central des statistiques (CSO) ne sont pas très fiables en raison d'un manque de clarté dans la définition de la couverture. Des données plus récentes et plus fiables provenant par exemple du tout récent état des lieux sur les zones périurbaines semblent montrer que la couverture dans ces zones ne dépasse pas 47 %. Il est clair que toutes les parties concernées en Zambie doivent d'urgence s'entendre sur la définition de la couverture afin que les objectifs des ODM puissent être fondés sur la réalité du terrain.
2. Chiffres calculés à partir du projet de FNDP 2006.
3. Les investissements pour l'eau et l'assainissement en milieu rural sont tirés du projet de NRWSP 2005 et ne couvrent que les coûts d'équipement.

Sigles

CSO	Office central des statistiques
DISS	Division des infrastructures et des services d'appui
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
DTF	Fonds fiduciaire pour la décentralisation
D-WASHE	Comité de district pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène
FNDP	Cinquième plan de développement national
IDM	Groupe informel des bailleurs de fonds
IFA	Architecture budgétaire intergouvernementale
JASZ	Stratégie d'assistance conjointe pour la Zambie
LDP	Programme de développement local
NRWSSP	Programme national d'approvisionnement en eau et d'assainissement en milieu rural
NWASCO	Conseil national de l'eau et l'assainissement
ODM	Objectif de développement pour le Millénaire
ONG	Organisation non gouvernementale
PLGO	Administrateur provincial des services d'eau et d'assainissement
WASHE	Eau, assainissement et éducation à l'hygiène
WRAP	Programme d'action sur les ressources en eau
WSSCC	Conseil collaboratif pour l'eau et l'assainissement
ZAMSIF	Fonds d'investissement social zambien

Références

1. Gouvernement zambien. Stratégie pour la gestion locale des services d'eau et d'assainissement. 2000.
2. Gouvernement zambien. Cinquième plan de développement national. 2006.
3. Gouvernement zambien. Rapport d'avancement sur les ODM. 2005.
4. Gouvernement zambien. Intégration des questions de parité dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. 2000.
5. Gouvernement zambien. Stratégie nationale d'assainissement environnemental. 1998.
6. Gouvernement zambien. Programme national d'approvisionnement en eau et d'assainissement en milieu rural. 2005.
7. Gouvernement zambien. Politique nationale de l'eau. 1994.
8. Gouvernement zambien. Stratégie pour les services d'eau et d'assainissement périurbains. 2006.
9. Gouvernement zambien. DSRP. 2002.
10. Gouvernement zambien. Stratégie et cadre institutionnel pour le secteur de l'eau et de l'assainissement. 1995.
11. Gouvernement zambien. Loi sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement. 1997.

Contacts WSP-Afrique

Bureau régional du WSP-Afrique à Nairobi

World Bank
Hill Park Building, Upper Hill
P.O. Box 30577, 00100
Nairobi, Kenya
Téléphone : +254-20-3226334
Télécopie : +254-20-3226386
Interlocuteur : Piers Cross
Courriel : Pcross@worldbank.org

Bénin

Banque mondiale
Route de l'Aéroport
Face Hotel Marina ex Sheraton
Boîte postale 03-2112
Cotonou, Bénin
Téléphone : +229-21-305857/49
Télécopie : +229-21-301744
Interlocuteurs : Madio Fall ou Sylvain Migan
Courriel : mfall2@worldbank.org, samigan@worldbank.org

Burkina Faso

Banque mondiale
179, Avenue du Président Saye Zebro
Zones des Ambassades, Kouloba
Boîte postale: 01 BP 622
Ouagadougou 01, Burkina Faso
Téléphone : +226-50-496300
Télécopie : +226-50-496364
Interlocuteur : Seydou Traore
Courriel : straore4@worldbank.org

Congo, République démocratique du

Banque mondiale
Avenue Wagenia, No. 4847
Kinshasa-Gombe
République démocratique du Congo
Téléphone : +243-99-9949015
Télécopie : +243-99-8807817
Interlocuteur : Georges Kazad
Courriel : gkazad@worldbank.org

Éthiopie

The World Bank
Africa Avenue, Bole Road
P.O. Box 5515
Addis Abeba, Éthiopie
Téléphone : +251-11-6627700
Télécopie : +251-11-6627717
Interlocuteur : Belete Muluneh
Courriel : Bmuluneh@worldbank.org

Kenya

World Bank
Hill Park Building, Upper Hill
P.O. Box 30577, 00100
Nairobi, Kenya
Téléphone : +254-20-3226334
Télécopie : +254-20-3226386
Interlocuteur : Patrick Mwangi
Courriel : pmwangi2@worldbank.org

Mozambique

Banque mondiale
Avenue Kenneth Kaunda, # 1224
Caixa Postal 4053
Maputo, Mozambique
Téléphone : +258-1-482348
Télécopie : +258-1-492893

Niger

The World Bank
Niger Country Office
P.O. Box 12402
Téléphone : +227-20-735929/734966
Télécopie : +227-20-735566

Ouganda

The World Bank
Plot 1, Lumumba Road
Rwenzori House, 4th Floor
P.O. Box 4463
Kampala, Ouganda
Téléphone : +256-41-230094/302256
+256-31-221416/7
Télécopie : +256-41-230092
Interlocuteur : Samuel Mutono
Courriel : smutono@worldbank.org

Rwanda

Banque mondiale
Blvd. de la Révolution
Immeuble SORAS
Kigali, Rwanda
Téléphone : +250-591-300
Télécopie : +250-591-365
Interlocuteur : Bruno Mwanafunzi
Courriel : bmwanafunzi@worldbank.org

Sénégal

Water and Sanitation Program for West and Central Africa
3 Place de l'Indépendance, Immeuble SDIH
c/o Banque mondiale
B.P. 3296 Dakar
Sénégal
Téléphone : +221-849-5000/842-6584
Télécopie : +221-849-5027/823-6277
Interlocuteur : Ousseynou Diop
Courriel : odiop1@worldbank.org

Tanzanie

Water and Sanitation Program
50 Mirambo Street
c/o The World Bank
P.O. Box 2054
Dar es Salaam, Tanzanie
Téléphone : +255-22-2114575/7, 2116197
Télécopie : +255-22-2113039
Interlocuteur : Nathaniel Paynter
Courriel : npaynter@worldbank.org

Zambie

The World Bank
Anglo American Building, 3rd Floor
74 Independence Avenue
P.O. Box 35410
Lusaka, Zambie
Téléphone : +260-1-252811/253219
Télécopie : +260-1-254283
Interlocuteur : Barbara Kazimbaya-Senkwe
Courriel : bkazimbayasenkwe@worldbank.org